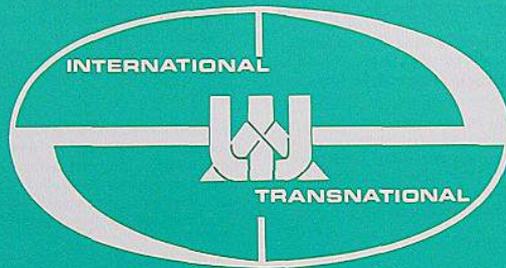


TRANSNATIONAL

ASSOCIATIONS

TRANSNATIONALES



INGO Approaches to
Global Environmental Problems

II

Les associations internationales
et la crise écologique

II

1989 - n° 4

The review of international
associations and meetings

Revue bimestrielle Juillet-août 1989
Bureau de dépôt: Bruxelles X

La revue des associations et
des réunions internationales

TRANSNATIONAL ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS TRANSNATIONALES

1989 - N° 4

SOMMAIRE CONTENTS

Rédaction/Editorial
Jacques RAEYMAECKERS
Robert FENAUX
Geneviève DEVILLE
Anthony J.N. JUDGE
Ghislaine de CONINCK
Paul GHILS
Myriam SCHREIBER

Published by/Publié par:
Union of International Associations (UIA)
(founded 1910)
Issn-0020-6059

Editorial and Administration :
Rue Washington 40, 1050 Bruxelles (Belgium)
Tel. (02) 640 18 08 - 640 41 09
Tx 65080 INAC B

Editeur responsable:
Jacques Raeymaeckers
Rue Washington 40, 1050 Bruxelles
(Belgique)
Tel. (02) 640 18 08 • 640 41 09
Télécopie: (322) 649 32 69

Subscription rate: BF 1.300, or equivalent
per year (6 issues) + postage BF 270.

Abonnement : FB 1.300 ou équivalent, par an
(6 numéros) + Frais de port FB 270.

Method of payment:
Mode de paiement à utiliser:

Bruxelles: Compte-chèque postal n° 000-
0034699-70 ou Compte n° 210-0508283-55 à
la Générale de Banque, 253, avenue Louise,
1050 Bruxelles.

London: Account n° 04552334, National
Westminster Bank Ltd., 1 Princes street.

Genève: Compte courant n° 472.043.30 Q à
l'Union des Banques Suisses.

Paris : par virement compte n° 545150-04200
au Crédit du Nord, 6-8, boulevard Hauss-
mann, Paris 75009.

Copyright © 1989 by Union of International
Associations. All rights reserved. No part of
this work may be reproduced or copied in any
form or by any means - graphic, electronic,
or mechanical, including photocopying, rec-
ording, taping, or information and retrieval
systems — without written permission of the
Secretary General, Union of International
Associations.

INGO Approaches to Global Environmental Problems (2nd Part)
Les OING et la crise écologique (2ème partie)

Expanding the Role of NGOs in National Forestry Programs,
by Peter T. Hazlewood 186

Environment and Sustainable Development in Latin America:
the Challenge to Recover «El Dorado», by Eduardo Gudynas 197

Strategies for Environmental Protection in Asia,
by Vaudana Shiva 200

Lomé IV et l'environnement: les propositions des associations
européennes 204

Prise de position Forum jeunesse (CEE) sur l'environnement 220

Le rôle des organismes non gouvernementaux dans la lutte contre
la pollution en France, par M.-J. Sommer et R. Leygonie 223

INGOs in Belgium: Figures
Les associations internationales en Belgique: des chiffres 230

1ACVE Convention Income Survey Highlights

Travel Industry's Economic Contribution 241

Bibliographie-Book Review 248

Expanding the Role of Non-Governmental Organizations in National Forestry Programs

*The Report of Three Regional Workshops in Africa, Asia, and
Latin America, organized by World Resources Institute and
Environment Liaison Centre (ELC)**

by Peter T. Hazlewood

Introduction

This report summarizes the main conclusions and recommendations of three regional workshops in Africa, Asia, and Latin America on « Expanding the Role of NGOs in National Forestry Programs ».(1) The workshops were jointly sponsored by the World Resources Institute (WRI) and the Environment Liaison Centre (ELC). The Africa workshop (November 24-28, 1986) was held at the headquarters of the United Nations Environment Programme in Nairobi, Kenya. The Asociación Nacional para la Conservación de la Naturaleza (ANCON) hosted the Latin America workshop (February 2-6, 1987), in Panama City, Panama. The Asia workshop (February 16-20, 1987) was held at the headquarters of the FAO Regional Office for Asia and the Pacific in Bangkok, Thailand.

The workshops brought together representatives from 65 indigenous and 11 international NGOs, 18 national governments, and 13 development assistance agencies and other international organizations. The workshops had two major objectives: (1) to provide a forum for NGOs to comment on the Tropical Forestry Action Plan, and (2) to promote a dialogue on how to improve collaboration among NGOs, governments, and development assistance agencies to increase the effectiveness of efforts to halt tropical deforestation. A number of participants prepared brief background papers on NGOs and forestry.

Before each workshop, the organizers met with the NGO participants to review the agenda and to be identifying the

critical issues that the meeting would address. In plenary and small-group sessions, the workshop participants reviewed the Tropical Forestry Action Plan, assessed NGO capabilities and the ways they might best complement the capabilities of governments and international aid agencies, identified constraints to expanding the role of NGOs in forestry programs, and developed action proposals to enhance NGOs' role and effectiveness in planning and implementing forestry policies and programs.

Background

The Tropical Forestry Action Plan

Tropical forests play a major role in supporting the populations and economies of developing countries. They contribute significantly to meeting the basic needs of the poor, they provide raw materials for a vast array of industrial products and processes, and they help maintain environmental stability. But deforestation and unsustainable land use are extensively degrading the natural resource base throughout the developing world. Every year more than 11 million hectares of tropical forests are lost through commercial and subsistence pressures. The adverse environmental, social, and economic impacts of deforestation are undermining efforts in developing countries to fight poverty and promote sustainable economic development.

- The loss of forest cover in upland watersheds and semi-arid and humid lowlands is disrupting environmental stability and leading to the degradation of the soil and water base for food production;
- 1.5 billion people are experiencing varying degrees of fuelwood scarcity, and some 125 million people cannot find enough wood to meet their needs even by overcutting the forests;
- Essential sources of food, fodder, medicine, and other subsistence products from forest lands are disappearing;
- Industrial wood supplies are being depleted, leading to declining wood product exports and increasing imports in many countries;
- At the present rate of tropical rain forest destruction, an estimated 10 to 20 percent of the earth's plant and animal species will disappear by the year 2000; and

* Reprinted with permission of World Resources Institute, 1735 New York Ave, NW, Washington, DC 20006.

World Resources Institute gratefully acknowledges the support of the following organizations for the workshops on which this publication is based: The World Bank, United Nations Development Programme, United Nations Environment Programme, Food and Agriculture Organization of the United Nations, United States Agency for International Development, Canadian International Development Agency, Netherlands Ministry of Foreign Affairs, Swedish International Development Authority, the Ford Foundation, the A.W. Mellon Foundation, and the John D. and Catherine T. MacArthur Foundation.

AUTHOR Peter Hazlewood directs the Tropical Forests Projects at World Resources Institute in the U.S.

• Forest-dwelling tribal peoples are threatened with physical and cultural extinction as their forest habitat is destroyed. These profound and far-reaching impacts of deforestation on human welfare and the environment have been the focus of many studies and conferences. However, deforestation has continued unabated and the total level of forestry investment has remained far below that needed to address the problem. Convinced of the urgent need to stimulate greater political awareness and action, World Resources Institute, in collaboration with The World Bank and the United Nations Development Programme (UNDP), convened an international task force to develop a global action plan to combat tropical deforestation. The report of the task force - *Tropical Forest: A Call for Action* - was released in October 1985 by WRI. In a parallel initiative, the Committee on Forest Development in the Tropics of the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO),⁽²⁾ recommended that FAO prepare proposals for action programs to ensure the sustainable development of tropical forest resources. FAO convened an informal meeting of experts in March 1985 to review draft action program proposals, which were then revised and presented in the report *Tropical Forestry Action Plan*, released by FAO in November 1985. These two reports have now been merged into a unified *Tropical Forestry Action Plan*.

The central purpose of the *Tropical Forestry Action Plan* is to stimulate developing country governments, development assistance agencies, NGOs, and private industry to work together to reverse tropical deforestation and promote sustainable forest management and reforestation. The action plan provides a framework for national efforts to determine investment priorities and policy reforms. A five-year \$8 billion investment and technical assistance program is proposed in five interrelated areas to lay the groundwork for longer-term solutions:

- Forestry in land use - integration of forestry and agriculture, including forest protection and tree planting, to promote sustainable land use and food production;
- Forest-based industrial development - development of appropriate forest industries, both large and small, to generate employment and income, and to ensure a sustainable supply of industrial forest products for domestic consumption and export to earn foreign exchange;
- Fuelwood and energy - fuelwood conservation, use of alternative fuels, and development of fuelwood resources to meet people's household energy needs;
- Conservation of tropical forest ecosystems - more effective protection of tropical rain forest ecosystems to maintain biological diversity and climate stability; and
- Strengthening institutions - enhancing forests' contribution to sustainable development through increased in forestry research education, training, and extension work.

The *Tropical Forestry Action Plan* has been adopted as a common framework for action by the bilateral and multilateral development assistance agencies and has been endorsed by FAO's Committee on Forest Development in the Tropics. Many of the aid agencies have substantially increased their financial allocations to the forestry sector. Total commitments to forestry assistance are expected to more than double from about US\$500 million a year in 1984 to over US\$1 billion a year in 1988.

Following the release of the *Tropical Forestry Action Plan*, the Netherlands Government hosted a meeting of the senior forestry advisers of multilateral and bilateral aid agencies, U.N. agencies such as FAO, UNEP, and UNESCO, the

International Tropical Timber Organization, senior government forestry officials from Africa, Asia, and Latin America, and three international NGOs to discuss how aid coordination and effectiveness could be improved under the plan. This group has come to be known as the Tropical Forestry Advisers Group and meets twice every year.

As a first step, national forestry sector reviews are being carried out to coordinate aid agency and government involvement in identifying investment priorities and major policy reforms to reverse deforestation and promote sustainable development. A key objective of the review is to help national governments incorporate proposals for improved forest conservation into their national development plans. FAO has created a Tropical Forestry Action Plan Secretariat to help national governments and the aid agencies mobilize technical assistance to improve forest sector planning and project implementation.

The International Institute for Environment and Development (IIED) is undertaking a complementary program of country « Forest policy reviews » as precursors to the multi-agency reviews carried out under the *Tropical Forestry Action Plan*. In its broad multi-sectoral analyses of policies affecting forest land use within a country, IIED emphasizes the need to involve local NGOs so as to broaden the policy dialogue between governments and development assistance agencies.

The Need for Local Participation

Although political commitment and leadership are critical to implementing the *Tropical Forestry Action Plan*, deforestation cannot be reversed and sustainable patterns of forest land use established without the active participation of the millions of small farmers and landless people who daily depend on forests and trees for survival. A much greater emphasis on « bottom-up » approaches is needed to balance prevailing « top-down » policies and programs.

Since the late 1970s, the focus of national government and aid agency forestry programs has been changing. The traditional emphasis on commercial or industrial forestry is shifting increasingly toward forest management and reforestation activities to meet people's basic needs for food, fuel, fodder, building poles, income, and other necessities. This shift reflects a growing recognition of the important role that forests and farm trees play in rural development and of the major role that farmers and local communities will have to play in efforts to reverse the continuing loss of tropical forests. Recent studies in several developing countries have revealed the growing involvement of farmers and community organizations in tree planting.

Because most developing country governments lack the human and financial resources needed to carry out forest management and reforestation programs large enough to counter current rates of deforestation, greater emphasis is being placed on the need to involve farmers local communities. Through local participation in forest management and tree planting, forest resources can be better protected and tree stocks can be established more rapidly and cheaply than would be possible through reliance on centralized government programs.

However, the emerging emphasis on « social forestry » (or farm and community forestry) programs has cast government forest departments into a new role that few are prepared to assume. Most forest departments were structured, staffed, and equipped to promote or regulate industrial

exploitation of the forest, usually on government-owned lands. Traditionally, foresters have been police-charged with keeping people out of the forest. Now foresters must deal with technically different forestry issues and, most important, must now learn to work *with* farmers and local communities - a change that forest departments cannot be expected to make quickly.

These factors have created a major role for NGOs because these groups can facilitate local initiatives and participation and link governments to local communities. To date, however, governments and development assistance agencies have not adequately involved NGOs in the planning and implementation of forestry policies and programs. This challenge provided the central focus of the three regional workshops.

NGOs' Role in promoting local participation in forestry policies and programs

A diversity of NGOs are involved in forestry activities in the developing world. They range from small local cooperatives or village development groups, to national organizations or coalitions of NGOs, to large international NGOs based in developed countries. They vary enormously in terms of objectives, institutional capabilities and technical expertise, scale and mode of operation, and funding. Moreover, few NGOs are engaged solely in forestry activities.

NGO Strengths

The capabilities of NGOs can complement the strengths (and limitations) of government and development-assistance forestry programs. NGO strengths include:

- Intimate knowledge of local conditions and close communication with local communities which gives NGOs the ability to facilitate local initiatives that reflect local needs and conditions and that mobilize local participation;
- The flexibility needed to develop, test, and carry out innovative approaches to working with farmers and local communities;
- A strong commitment to the poor and an appreciation of the need to involve women in rural development programs;
- The ability to integrate forestry activities with related agriculture, energy, water supply, health, or other activities within broader rural development programs;
- Relatively low administrative costs and the ability to mobilize the use of local resources; and
- A commitment to long-term programs and to achieving local self-sufficiency.

With their grassroots orientation and integrated approach to rural development, the major contribution of NGOs is the promotion of community-based, participatory forestry programs that benefit economically or socially disadvantaged groups. In this role, NGOs take on activities that governments and aid agencies by themselves can't or won't. More specifically, NGOs play important roles in information gathering and applied research, extension, and policy advocacy.

Information gathering and applied research. More and better information from the local level needs to flow upward to government and international aid agencies, both to improve communication and understanding at all levels and to ensure that forestry policies and programs fit local needs and conditions. The basic social, economic, and technical

data needed can be provided most efficiently by local people themselves. NGOs play an important role in information gathering and applied research at the local level. For example, they can survey local perceptions of problems and needs, conduct applied research such as on-farm species trials, and monitor and evaluate field projects.

Extension. NGOs play a particularly important role in organizing and facilitating local initiatives by raising public awareness, providing technical assistance, and carrying out other extension activities. NGOs can use information gained from surveys and other applied research to design and test appropriate models for forestry projects. They can also locally facilitate government and aid-agency programs that are compatible with their own objectives. Successful NGO field activities include:

- Decentralized nurseries for producing and distributing seeds and seedlings;
- Tree planting and maintenance, emphasizing agroforestry approaches, on private farmlands and communal lands outside of forests;
- Conservation and management of existing natural forests;
- Soil and water conservation;
- Rehabilitation of wastelands;
- Fuelwood conservation and improved cook stoves;
- Promotion of small-scale forest enterprises.

Policy advocacy. NGOs' role in representing local interests is crucial. As «watchdogs», many NGOs monitor the environmental and social impacts of government and aid agency programs, particularly impacts on the rural poor. NGOs can bring the «grassroots» perspective to government policy-making, advocating policy and institutional reforms to support local efforts to establish sustainable patterns of land use.

NGO Weaknesses

Despite their strengths, many NGOs can be constrained by institutional and other internal weaknesses. The «ad hoc» nature of many NGO programs and the absence of a clear sense of priorities are two common shortcomings. These and other problems stem partly from uncertainty over the availability of human and financial resources. Without reliable administrative and financial resources, NGOs can't effectively plan their programs and participate in government and aid agency-funded projects. Because forestry and natural resource management are relatively new activities for many NGOs, limits on their technical skills also pose constraints. Indeed, many NGOs without trained, experienced personnel must rely mainly on volunteer assistance. Although NGOs have proliferated in recent years, they tend to act in isolation, and few exchange information or share experiences. Moreover, while some NGOs have developed the capacity to effectively use relatively large amounts of funding, most NGOs are in an earlier stage of evolution and have received little or no support for institutional development.

Other Constraints to Expanding the Role of NGOs

Several external factors further constrain greater NGO involvement in developing and implementing forestry policies and programs. Although there is growing recognition of the important role of NGOs, collaboration among NGOs, governments, and aid agencies is generally poor. A fundamental cause is often a lack of information on NGOs -

who they are, what they do, and what their technical and administrative capabilities are. Few government and aid-agency staff have experience identifying, assessing, and working with NGOs, and there is no means for direct, systematic communication and interaction. When governments and aid agencies do try to work with NGOs, the former too often direct rather than collaborate - viewing NGOs only as implementing agents that can carry out programs designed by the government or aid agency.

Government relations with NGOs do differ from country to country. In some countries, cooperation is the norm. But in many, skepticism - sometimes even mutual suspicion and mistrust - colors relations with NGOs. Some governments may fear that as NGOs gain greater recognition by aid agencies, they will begin competing with government for outside funds.

In fact, most NGOs lack knowledge of government and aid-agency priorities and programs. NGOs often bypass national and local government either because they have been ignored in the past or because they guard their independence fiercely. In either case, the government is naturally suspicious, which jeopardizes future cooperation. Relations also grow strained when NGOs pursue, or seem to pursue, political objectives that clash with the government's.

A fundamental problem in relations between NGOs and government and aid agencies is the conflict between the participatory, flexible nature of NGO programs and the need to meet official bureaucracies' requirements and priorities. The complicated and time-consuming procedures required by government and aid agencies for project application, reporting, and monitoring can overwhelm NGOs. Also, governments, and particularly aid agencies, prefer supporting large-scale projects that show quick results - an approach that may be beyond the capabilities of many NGOs and incompatible with their priorities and operating style.

NGOs also face funding constraints. Although funding needs vary enormously among NGOs, there are a number of common problems. Often, funding is provided piecemeal and without regard to long-term planning needs. This can disrupt project activities and cause a loss of credibility among the people that the NGO serves. Problems also arise when the government steps in and dictates how NGOs should spend funds. The tendency of government and aid agencies to follow a narrow sectoral approach to funding may conflict with the more integrative approach that NGOs take to forestry problems.

In general, core funding isn't available to local NGOs for institution-building, particularly over the long-term. Most funding is for project activities, and it comes with no provision for NGOs' institutional development needs. Many aid agencies have no legal mandate to work with NGOs, and others have only a weak mandate that is subject to government clearance. Also, many aid agencies find it impractical to disperse funds to NGOs since it costs as much to administer a small grant as a large one.

Recommendations

The following recommendations reflect the consensus that emerged from the three workshops on actions to improve and expand collaboration among NGOs, governments, and aid agencies so as to make forestry policies and programs more effective.

First, mutual understanding of the complementary roles of NGOs, governments, and aid agencies is needed to estab-

lish a basis for constructive collaboration. To develop such understanding requires an open, ongoing dialogue and more and better information.

Second, governments and aid agencies need to adjust policies and procedures to facilitate and enhance NGO involvement in policy-making and the project cycle.

Third, greater attention must be given to NGO's institutional development if these organizations are to establish credibility, improve collaboration with government and aid agencies, and play an expanded role in overcoming forest land-use problems. In addition to strengthening their administrative capabilities, institution-building means developing the means to better assess local needs and increasing the capacity to help communities mobilize their inherent potential for solving their own problems.

Finally, given the prospect of significantly increased funding levels under the *Tropical Forestry Action Plan*, new mechanisms must be found to channel funds to NGOs. Funding relations between an NGO and government or aid agency must be based on mutual understanding, trust, and respect for the autonomy of the NGO, and should enable it to achieve its mission and to strengthen the participation of its members or of the program's target community.

A Commitment to Collaboration

1. Governments and aid agencies must recognize and collaborate with NGOs as full partners in the development and implementation of forestry policies and programs.

2. Aid agencies should seek to more actively involve NGOs in aid agency-funded projects, through policy dialogue with the government and by requiring NGO involvement in project agreements.

3. NGOs must acknowledge government's primary role in setting national policies and priorities and, without compromising their independence, establish a cooperative working relationship.

Improving Communication and Understanding

4. NGOs need to clearly define and widely communicate their policy and program objectives, as well as their technical and managerial capabilities, taking care not to create unfillable expectations.

5. The International Tree Project Clearinghouse (ITPC) should continue to produce up-to-date regional directories of NGOs involved in forestry as ITPC has done for Africa. These directories should describe NGO programs, achievements, and needs. A similar directory on development assistance agencies, their objectives, activities, and opportunities for public participation is needed.

6. National workshops or «consultations» should be convened to promote a dialogue among NGOs, government ministries, and aid agencies on forestry issues and the role of NGOs. The consultations could be linked to the national forestry sector reviews taking place within the framework of the *Tropical Forestry Action Plan*. The national consultation could lead to the formation of an NGO/government/aid agency «working group» on forestry that would :

- Promote better understanding;
- Clearly establish government priorities and reach agreement on national objectives in forestry;
- Offer an opportunity for NGOs to influence policy; and
- Provide a forum to discuss all aspects of project design, implementation, monitoring, and evaluation.

7. Governments should establish an «NGO Liaison Office» high enough in government to cut across relevant ministries. An NGO liaison office would provide a means for regular contact with NGOs and would keep NGOs informed of government plans, priorities, and programs.

Involving NGOs in Policy-Making and the Project Cycle

8. Both governments and aid agencies should disseminate information on planned investment projects to NGOs early enough to allow for public review and comment.

9. NGOs should have a larger, more structured role in government policy-making and in the policy dialogue process between governments and aid agencies. An NGO/government/aid agency working group offers one means to achieve this. In addition, implementation of the *Tropical Forestry Action Plan* provides a major opportunity to expand the role of NGOs in forestry and improve collaboration among NGOs, government and aid agencies. Because national forest sector reviews are the primary means for translating the global action plan into national policies and investment priorities, NGOs must be involved in all stages of the sector review process and be represented on field missions. The lead aid agency for each sector review mission should promote NGO involvement. The missions conducting the sector reviews should seek information beyond that in the data bases provided by governments. Especially needed are rural needs assessments and socio-economic surveys, in which NGOs can be invaluable.

Specifically, a «field assessment» of farm and community forestry practices and NGO programs should be undertaken. This assessment would (1) describe past and current NGO programs, (2) analyze their approaches, results, and successes, and (3) identify innovative practices with potential for wider application. It would also identify key factors perceived locally as major constraints to greater local involvement in reforestation and improved natural resources management. Finally, such an assessment would highlight the principal issues which, from a grassroots perspective, must be resolved if integrated, sustainable development is to take place in these communities.

10. Governments need to be more responsive to the need for policy reforms to promote local-level initiatives in farm and community forestry - such as giving farmers more secure access to land and resources by revising land and tree tenure codes, and providing other incentives for local participation in forest management and reforestation.

11. NGOs need to be fully involved in all stages of the project cycle (including project identification, design, implementation, monitoring, and evaluation). Doing so will require changes to accommodate NGO needs and approaches. The project cycle should be viewed as a learning process, with less emphasis given to achieving physical planning targets by specified dates. More attention must be given to project design, particularly the need for greater flexibility to allow for participation of local communities and consensus-building. From the earliest stages onward, project design and preparation should be based on locally generated information. More pilot projects are needed to test innovative approaches to determine the feasibility of working with different target groups under varying conditions.

12. Governments and aid agencies should consult with NGOs to identify more efficient and consistent monitoring and evaluation procedures that are appropriate to the partici-

patory approach of NGOs and that will improve their accountability.

Strengthening NGO Capabilities

13. Improved collaboration among NGOs is needed, within both countries and regions. A national NGO network would facilitate information sharing among NGOs through newsletters, workshops, in-country training seminars, and other means. As a clearinghouse for information on NGOs, a network would improve communication and collaboration with governments and aid agencies. Regional communication networks should be established to provide NGOs with access to an even wider range of information. Funding agencies and international NGOs should give such networks technical and financial assistance.

14. Aid agencies should help strengthen the administrative, project development, and financial management capabilities of NGOs. These agencies should include an NGO training component in all forestry and natural resource management projects that they fund, and support workshops, seminars, and other institution-building activities. In improving program effectiveness, these skills matter as much as technical skills.

15. NGOs need to strengthen their technical capabilities. They must establish stronger links with the technical branches of government forestry departments, other relevant government agencies, and research institutions (national, regional, and international). Important areas for technical assistance include:

- Collecting, organizing, and disseminating information locally;
- Strengthening technical capabilities in forestry and natural resource management;
- Expanding extension and public education capabilities, in part by developing appropriate written, oral, and visual educational materials to meet local information needs.

16. International NGOs should work more closely with local NGOs, especially to transfer institution-building skills.

Mobilizing Funding Resources

17. Aid agencies need funding mechanisms appropriate to the needs of NGOs. Creating a small grants facility is one important option. More generally, agencies should supply more longer-term funding to support NGO project and institution-building activities, making sure that the funds are in increments that NGOs can effectively use. Mechanisms for direct funding of NGOs need to be developed.

18. A national NGO network could help distribute funds from external agencies to NGOs, and help NGOs meet government and aid agency requirements for financial accountability and project administration. However, NGOs are concerned about losing their independence by participating in such a network, and many would prefer to obtain funds directly from international agencies.

19. In many cases, international NGOs can act as intermediaries between indigenous NGOs and government and aid-agency funding sources. International NGOs can increase local NGOs' access to international funding sources by providing information on such sources and by helping local groups interpret guidelines and prepare project proposals. International NGOs with field programs in developing countries can channel aid agency funds to local NGOs.

20. Local NGOs should help raise funds locally so as not to become dependent on external sources of funding. Local fund-raising might also increase aid agencies' confidence in NGOs.

21. Governments and aid agencies need to simplify and better coordinate the application procedures and reporting requirements that NGOs must follow to obtain funding.

Recommendations for Africa and Asia

22. A proposal for a conference on women and forestry in Africa was made at the Nairobi workshop. The proposed conference would examine case studies on different approaches to integrating women in social forestry programs, develop guidelines and strategies to enhance women's participation, and initiate a network of individuals and organizations working on women and forestry issues. A small working group was formed to develop a conference proposal.

23. National or regional workshops on extension methods and training were proposed at the Nairobi workshop. The workshops would approach extension as a learning process encompassing all phases of planning, implementing, and evaluating a project. The role of women in extension was proposed as a major theme. Participants would include NGOs, government and aid agencies, and research institutions. National or regional coordinating NGOs could initiate such workshops.

24. A proposal at the Bangkok workshop for a regional NGO consultative process to promote follow-up activities was endorsed by the participants. An informal « study group » of about 10 persons from the region would meet once or more a year but maintain frequent contact.

The primary purpose of the group would be to generate ideas that could be evaluated, adopted, and applied by action-oriented groups.

The Tropical Forestry Action Plan

The consensus of the workshop participants was that the Action Plan had contributed significantly to awareness of tropical deforestation issues and provided a useful starting point for identifying priority areas for investment and policy reform. However, NGOs expressed some important concerns about the Action Plan. Although time did not allow for a detailed review of these issues, the following major points emerged:

The role of NGOs. An overriding concern was that the *Tropical Forestry Action Plan* does not sufficiently recognize the unique nature of NGOs and their many important roles. NGOs should not be portrayed as a « homogeneous community » as is typically done. Indeed, their diversity and independence are among NGOs' most important strengths. The *Tropical Forestry Action Plan* should spell out priority areas for NGO involvement more explicitly.

The need for integrated approaches. The Action Plan should stress integrated approaches to forest land-use problems more. Successfully implementing the Action Plan will require addressing a range of rural development needs, not only those of forestry. Forestry programs cannot be conceived in isolation; they can only be an integral component of an overall program for socio-economic development that benefits the rural poor.

International economic factors. Related to the need for integrated approaches to forest problems is the need to recognize and address the impact of national and international

economic forces on forest land-use patterns in developing countries. For example, foreign debt and trade can greatly affect forest exploitation. Faced with mounting foreign debt obligations, many developing country governments turn to forests as a short-term, readily convertible source of foreign exchange.

Social forestry programs. The primary focus of « social » forestry programs should be to meet the basic needs of the rural poor. An NGO concern is that the current emphasis on « farm » forestry approaches in government and aid agency-supported social forestry programs, which involve subsidies or other public incentives to plant trees, primarily benefits private farmers or land-holders who plant trees to sell. As a result, the needs of those who depend most on forest resources - the rural poor and landless — go unmet. Social forestry concepts and practices should be reassessed in light of past experience, and a clearer distinction should be made in the Action Plan between the objectives of « farm » forestry and those of « social » forestry programs.

Conservation of tropical forests. Workshop participants stressed the importance of giving adequate attention to forest conservation in the Action Plan. National governments and the development assistance agencies should pay more attention and allocate more funds to the planning, designation, and management of protected areas specifically designed to conserve forest genetic resources.

A closely related issue is the urgent need to adopt forest management policies that promote the sustainable use of forest resources. For example, forest management plans should prohibit logging operations from depleting or degrading forest resources. This approach requires both forest planning and management at the national level and management of individual concessions or forestry projects.

NGOs can play a major role in promoting and implementing forest-conservation activities. They can be particularly effective by providing needed expertise in assessing the environmental and social impacts of forest-development projects.

Land tenure. Land tenure issues were identified as a fundamental constraint to the conservation and sustainable use of tropical forests. Gross inequities in land tenure and the common lack of effective landregistration systems encourage short-term over-exploitation of forests. NGOs can build a constituency for land-tenure policy changes and bring about improved land-titling and registration methods.

The Caribbean region. The special needs of the Caribbean island nations were highlighted in the Latin America workshop. The region is often treated as a homogeneous unit and is frequently neglected in international development assistance and global analyses. For example, only one Caribbean island nation, Haiti, is specifically mentioned in the investment recommendations of the Action Plan. Although the *Tropical Forestry Action Plan* process was never intended to exclude other Caribbean countries, participants expressed considerable concern that this could limit the prospects for increased forest conservation and development efforts in the region.

A special effort should be made to initiate national forest sector reviews in the region. In the Caribbean, there are several qualified national and regional NGOs that could participate in national forest sector reviews, project identification, and other activities specified in the Action Plan. Some Caribbean NGOs are already involved in social forestry projects. Yet, unless a concerted effort is made to channel international development assistance into the Caribbean region, many of these nations simply cannot take part in the Action Plan.

Looking ahead

Halting tropical deforestation and establishing sustainable patterns of forest land use will require long-term, broad-based efforts by local communities, NGOs, national governments, development assistance agencies, and the private sector. The *Tropical Forestry Action Plan* provides a framework for launching such an effort. Considerable progress has been made in raising political awareness of the magnitude of the deforestation crisis and the urgent need for action. The focus of the action plan process must now shift to ensuring that the plan is implemented properly and effectively at the national level. Specific policies and investment priorities must be determined in light of national priorities and local conditions and needs. Local participation will be critical to ensure the relevance and effectiveness of national forestry policies and programs. NGOs, with their knowledge of local needs and ability to work at the grassroots, have a vital role to play in facilitating local participation and provid-

ing a link between local communities and government and aid agencies.

The regional NGO workshops provided a forum for a constructive dialogue among NGOs, governments, and development assistance agencies on how to expand the role of NGOs in efforts to combat tropical deforestation. Many recommendations have been proposed on what NGOs, governments, and aid agencies can do to increase the effectiveness of NGOs and to improve collaboration. The challenge ahead is to continue to expand this dialogue and to translate these recommendations into concrete action.

- (1) This report presents areas of general agreement reached at the three regional workshops, but does not imply that each participant endorses every point.
- (2) A committee comprising the forestry leaders of developing and developed countries that convenes every two years to review global forestry issues and to help FAO define its work program on tropical forests.

Tropical Forestry Action Plan : Opportunities and Challenges*

The Tropical Forestry Action Plan (TFAP) has focused international attention and debate on how local communities, NGOs, industry, governments, and development assistance agencies can resolve the complex issues surrounding forest resource use in developing countries. A diverse and often conflicting array of perspectives has emerged.

The formulation of «National TFAPs» provides a major opportunity within countries to establish a dialogue on how to reconcile these diverse interests and achieve a broad consensus on strategies to address the root causes of deforestation and to promote the conservation and sustainable development of tropical forests.

It can also provide a means for fundamentally reorienting development assistance strategies so that they contribute to, rather than work against, sustainable forest resource use. This is the opportunity, and the challenge, that the TFAP represents.

The World Resources Institute (WRI) has distributed a questionnaire on the TFAP to over 400 NGOs to develop a clearer picture of NGO perspectives and to help guide WRI's efforts to increase the attention given to policy issues and to improve the participation of NGOs in the TFAP process at the national level. It is evident from responses to the questionnaire that a number of critical issues are not being adequately addressed in the development of national TFAPs and that there are unused opportunities to strengthen and improve the TFAP planning process. Three major issues are highlighted here - grassroots participation, multi-sectoral approach and policy reform.

Grassroots Participation

Although the situation has improved in some cases, participation in TFAP country-level exercises is often largely

restricted to government and external aid agencies. Grassroots participation in the process remains inadequate. Of particular importance is the need to ensure that indigenous forest dwelling peoples and other disenfranchised rural groups have a voice in government policies and programmes which affect their access to and control over forest resources.

NGOs and other grassroots organisations can play an important role in bridging this gap by articulating local needs, perspectives and experiences. Involvement does not mean simply carrying out surveys of NGOs and evaluating their capabilities. There must be a commitment to engaging a broad spectrum of NGOs from the beginning of every TFAP country-level exercise, and they should be involved in all subsequent phases of the process.

For genuine involvement to occur, NGOs within a country must be able to define their own terms for contributing to the TFAP process. Because most NGOs do not have the resources to come together and effectively participate in national TFAP exercises, resources for this purpose must be made available.

This can be accomplished with a very modest allocation of resources from the budgets for national TFAP exercises. Broad participation in the TFAP process also requires free and timely access to information and reports related to the development of a national TFAP. This, too, appears to be a major problem.

Multi-sectoral Approach

There is a tendency in TFAP country-level exercises to focus too narrowly on the traditional scope of activities and responsibilities of Forestry Departments. One of the central themes of the TFAP is that many of the solutions to deforestation must come from outside the forestry sector. Key government personnel from planning, finance, agriculture, and other relevant sectors must play a leadership role in all phases of developing and implementing a national TFAP.

* Reproduced from *Ecoforum*, ELC, November 1988.

Policy Reform

Closely related to the above is the need to place a greater emphasis on policy reform issues, including policies outside the forestry sector. Government policies in many countries, often with the support of development assistance agencies, provide strong incentives that encourage deforestation. Policy reform to control deforestation and to promote the conservation and sustainable development of tropical forests is essential if expanded investment and technical assistance programmes are to be effective.

These issues, and others, must be addressed if the TFAP is to fulfill its potential for promoting positive change rather than «business as usual». The TFAP should not be rigidly implemented at the national level, but rather should serve as a framework for a more comprehensive review of forest resource problems and solutions within an overall land use perspective.

The preparation of national TFAPs should provide an effective means for raising political awareness of the importance of forest resources in national development and should

lead to policy reforms and increased investment in ecosystem conservation, natural forest management, agroforestry, and other neglected areas to meet rural peoples' needs and other national objectives.

The preparation of national TFAPs should provide an effective means for raising political awareness of the importance of forest resources in national development and should lead to policy reforms and increased investment in ecosystem conservation, natural forest management, agroforestry, and other neglected areas to meet rural peoples' needs and other national objectives.

Helping to meet these challenges is the focus of WRI's tropical forests programme. Emphasis is being given to promoting policy reform and improving policy formulation, supporting NGO and indigenous peoples' involvement in forest resources planning and management, and improving the monitoring of tropical forest conservation and development programmes.

Peter Hazlewood

An End to Arrogance - Time for NGO Involvement

The Tropical Forestry Action Plan (TFAP) was written in Washington and Rome without adequate consultation with NGOs in either developed or tropical forest countries. This resulted in criticism of the plan by some NGOs. The criticism led FAO, UNDP and the World Resources Institute to reconsider their approach to TFAP and to view it as a « process » rather than a fixed plan.

Country plans are now being developed in more than fifty tropical forest nations. In principle, consultations with local NGOs and affected indigenous people are supposed to be a key part of the process.

All parties involved have agreed that the true test of TFAP will be the development and implementation of these country plans. NGO involvement so far has varied widely, partly depending on the attitude of the host government. No country plan has yet been finalised, but drafts of some plans which are available give cause for concern.

The recommended target for conservation investment is eight per cent under TFAP. This is hardly an impossible objective but is it being achieved? The Regional Action Plan for Latin America incorporates conservation investments of only 1.6 per cent of the total.

It has also been criticised for making no reference to indigenous people and it does not mention the necessity of a sustainable basis for extraction. Further, no reference is made to the damaging effects of projects in the past.

Perhaps this is not surprising in view of the small number of forestry ecologists and anthropologists employed by FAO in the field and its top-heavy bureaucratic headquarters emphasis. In the past, FAO has emphasised plantations of non-native species, based on an export model, instead of natural forest management. This appears to be changing.

TFAP is beginning to respond to NGO criticism and has recently accepted guidelines on ecosystem conservation and indigenous peoples issues, to be applied in forestry sector review missions. NGOs locally, nationally and internationally wait to see these guidelines effectively implemented.

* Reprinted from *ECO*, an NGO newsletter produced for the International Tropical Timber Organisation.

Status Report on NGO Involvement in Selected Country-Level TFAP Activities

from World Resources Institute

LATIN AMERICA

Ecuador Of the eight NGOs invited to the national seminar on the Forestry Action Plan for Ecuador (FAPE), five attended. However, the process coordinated by the D1NAF (Forestry Department) was not developed in a way conducive to the involvement of more than a few prominent NGOs based in Quito. Also, NGOs have participated in DINAF-sponsored conferences, forums, debates, etc. on forest resources in the past and were not enthusiastic about spending time and energy on the FAPE for Ecuador solely for the purpose of dialogue without much indication that real policy change or increased financial support to NGOs would result.

DINAF has completed diagnostic and project profiles from the governmental sector and will submit these documents to FAO. NGOs are also developing project profiles which they would like to submit to FAO and to the international donors' roundtable scheduled for February. NGOs would like technical assistance in developing project profiles. The roles of NGOs in the further development of the FAPE remains unclear.

Belize Only a small number of NGOs exist in Belize. The ODA has made efforts to include NGOs and local leaders in project planning and implementation.

Bolivia According to Conservation International, participation of local NGOs is coordinated through Instituto de Ecología. Conservation International, a US-based NGO, provided an ecologist for a TFAP mission team. Carlos Arze, Executive Director of LIDEMA, a regional environmental NGO consortium, indicated that NGO participation in the TFAP for Bolivia had been very limited. NGOs were not invited to the national workshop held in November 1987.

Colombia NGOs were represented during the planning and organisation of the TFAP for Colombia. More information is needed about the full extent of NGO participation.

Dominican Republic A few of the larger NGOs were involved in the preparation of the TFAP mission reports,

through the participation of a representative from Progressio. Several NGOs attended the national seminar organised last April, but smaller NGOs have not been directly involved.

Mexico Preliminary information indicated that selected local community organisations (ejidos) were consulted in preparing the draft national TFAP.

AFRICA

Burkina Faso To date, NGOs have not been consulted in the preparation or review of background documentation for the proposed TFAP seminar. NGO involvement in the national TFAP planning seminar has been proposed, but it is unclear if FAO and the government will be supportive.

Zaire The World Bank has supported a broad-based review of forest policies in Zaire, including consultations with the NGO community. Questionnaires were sent to some 130 NGOs in Zaire active in rural development. An assessment was made of their experiences in areas related to TFAP, and their perceptions of priority actions for a national TFAP.

Twenty-five NGO representatives attended a two-day roundtable meeting to discuss the results of the questionnaire responses and the case studies of NGO programmes and to promote dialogue between the NGOs interested in the TFAP and the government agencies taking the lead with planning and implementation of the TFAP in Zaire. NGOs are anxious to do more related to soil conservation, reforestation and conservation education/extension, but are constrained by problems related to land tenure and government policies, as well as a lack of resources and technical skills. Several proposals were developed to expand the role and contribution of the NGO community in Zaire to the TFAP.

Cameroun The NGO community here is not currently active to a great extent in the forestry sector, although several international NGO/PVOs have programmes in integrated rural development with a forestry/agroforestry component. Representative NGOs participated in a national forest policy seminar, and the government has

expressed interest in working with NGOs to carry out community forestry activities.

Mali Comité de Coordination des Actions des Organisations Nongouvernementales (CCA-ONG) and IIED/Europe conducted a national NGO seminar in conjunction with the TFAP for Mali. Both national and regional NGOs attended the seminar.

Tanzania The Village Forestry Unit (a government agency) will host a seminar for NGOs in conjunction with the national TFAP in November. Mr. Jyrki Salmi of FAO/FINNIDA has sent a questionnaire to NGOs; response rate has been low.

ASIA

Sri Lanka NGOs were not consulted during the preparation of the Forestry Master Plan. The Forestry Department conducted a one-day seminar to discuss the Master Plan after it was completed. In the opinion of a national NGO representative, however, «Local consultation was minimal if not absent, people's participation absolutely none, NGO participation cosmetic on pressure from international organisations ». IUCN has been invited by the World Bank to assist with the implementation of the Forestry Master Plan.

Indonesia There is no indication of NGO involvement in the national TFAP process.

Malaysia The national task force which has been formed to prepare a national TFAP includes NGO and university as well as government representatives. SAM and the World Rainforest Movement attended a national seminar organised last July.

Pakistan No indication of NGO involvement in the forestry master plan process.

Papua New Guinea No indication of NGO involvement.

Thailand A number of local NGOs have expressed interest in participation in the preparation of a Forestry Master Plan for Thailand. They are particularly concerned about a number of emerging land use and forest policy issues, such as; clearance of

coastal mangroves to make way for shrimp farming; displacement of hill tribes and watershed degradation in the northern regions; disruption of traditional land use patterns and loss of local control over resources in the wake of investment in large-scale eucalyptus plantations; loss of forest resources from over exploitation, intensification of agriculture and industrialisation.

National and International NGOs Working On TFAP

African NGOs' Environment Network (ANEN)

P.O. Box 53844
Nairobi, KENYA
Tel: 748281/749747
Telex: 25222 kengo ke
Contact Person: Simon Muchiru

Centre for Environment, Technology and Development, Malaysia (CETDEM)

P.O. Box 382
46740 Petaling Jaya
MALAYSIA

Contact Person: Gurmit Singh, K.S.
The Ecologist
Contact Person: Peter Bunyard

Friends of the Earth UK
26-28 Underwood Street
London N1 7JQ
UK

Tel: 490-1555
Contact Person: Jonathan Porritt

International Institute for Environment and Development
3 Endsleigh Street
London WC1H 0DD
UK

Tel.: 388-2117
Telex: 261681

International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources (IUCN)

World Conservation Centre
Avenue du Mont Blanc
CH-1196 Gland
SWITZERLAND

Tel: (022) 64-71-81
Telex: 419605 IUCN CH
Contact Person: Jeffrey Sayer

International Union of Forest Research Organisations
Schonbrunn

A-1131 Vienna
AUSTRIA
Tel: (043) 222-82-0151
Telex: 132981

Contact Person: Oscar Fugalli
Rainforest Action Network

300 Broadway
San Francisco, CA 94133
USA

Tel: (415) 398-4404
Contact Person: Randy Hayes

Rainforest Information Centre

P.O. Box 368

Lismore 2480

AUSTRALIA

Tel: (066) 218505

Contact Person: Ian Peter

Sierra Leone Environment and Nature Conservation Association (SLENCA)

P.M.B. 376

Freetown

SIERRA LEONE

Contact Person: Daphne Tuboku-

Metzger

SKEPHI (NGO Network for Forest Conservation)

Jl. Suryopranoto no. 8

Lt. IV

Jakarta 10130

INDONESIA

Contact Person: Hira Jhamtani

TESO

P.O. Box 1309

Dares Salaam

TANZANIA

TSC

Apdo. 8-3870

San Jose

CAOST RICA

World Resources Institute

1735 New York Avenue N.W.

Washington, DC 20006

USA

Tel: (202) 638-6300

Contact Person: Peter T. Hazlewood

The Ecologist

1st floor, Corner House

Station Road

Sturminster Newton

Dorset DT10 1BB

England

Tel: (0258) 73476

Contact Person: Nicholas Hilyard

Intergovernmental Organisations

Working on TFAP

Food and Agriculture Organisation of the United Nations (FAO)

via délie Terme di Caracalla

I-00100 Rome

ITALY

Tel: 5797

Telex: 610181 FAO I

Contact Person: Marcos Flores Rodas

International Tree Project Clearing-

house (ITPC)

UN-NGLS

DC2-1103

United Nations

New York, NY 10017

USA

Tel: (212) 963-4114

Contact Persons: Marcelle Cattouse-

Watler, Rona Melamed-Gonzalez

International Tropical Timber Organi-

sation (ITTO)

Sangyo Boeki Centre

2 Yamashita-Cho

Naja-Ku

Yokohama-Shi

JAPAN

Tel: 045-671-7045

Telex: 3822 480 ITTO J

United Nations Development

Programme (UNDP)

One United Nations Plaza

New York, NY 10017

USA

Contact Persons: Charles Lankester,

Mary Lynn Hanley

United Nations Environment Pro-

gramme (UNEP)

P.O. Box 30552

Nairobi

KENYA

Tel: 333930

Telex: 22068 UNEP KE

Contact Person: B. Zentilli

World Bank

1818 H Street, N.W.

Washington, DC 20433

USA

Tel: (202) 477-4351

Contact Persons: John Spears, Ken-

neth Peddington

USEFUL RESOURCES

ON TFAP AND FORESTRY

Expanding the Role of Non Govern-
mental Organisations in national
Forestry Programmes

*By Peter Hazlewood. Published by
World Resources Institute and Envi-
ronment Liaison Centre International.*

This report summarizes the main
conclusions and recommendations of
three regional workshops in Africa,
Asia and Latin America on « Expan-
ding the Role of NGOs in National
Forestry Programmes». The work-
shops were jointly sponsored by the
WRI and ELCI.

In 44 pages, the report provides
information on the Tropical Forestry
Action Plan and the need for local par-
ticipation. It looks at strengths, weak-
nesses and constraints of NGOs as

they relate to promoting this level of participation.

Recommendations which are addressed in this report cover areas of collaboration, improved communication, NGO involvement in policy making, the strengthening of their capabilities and mobilizing funding resources.

Copies of the report are available for US\$6 from : World Resource Institute, 1735 New York Avenue, NW, Washington, DC 20006, USA; or ELCI, P.O. Box 72461, Nairobi,

KENYA

Saving the Tropical Forests

By Judith Gradwohl and Russell Greenberg. Published by Earthscan Publications.

In this book, the destruction of the tropical forest is referred to as one of the major problems of our time. The book describes vast areas of land that are rapidly becoming wastelands which support only a few tough weeds, perhaps some cattle, and the farms allowed to the poor.

However, *Saving the Tropical Forests* provides a vision of hope : in Latin America, Africa and South East Asia, growing numbers of people are developing techniques specifically designed to promote the wise use and preservation of remaining forest lands.

Despite their potential, these grass-

roots strategies are often ignored in favour of grandiose schemes which inevitably fail. The book notes that the pattern must be broken now or the tropical forest will be lost forever.

Available for £6.95 from : Earthscan Publications Limited, 3 Endsleigh Street, London WC1H0DD, England.

TFAP Update

This newsletter, published by the TFAP Coordinator of FAO, is designed to provide timely information on Tropical Forestry Action Plan missions, meetings, publications and related activities. It also contains information on the status of TFAP field activities in several countries.

It is published as an information document and is only available in English.

Copies of the newsletter can be obtained from : The TFAP Coordinator, FAO Forestry Department, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italy.

Tropical Forests Working Group Newsletter

The newsletter provides updates on recent activities which have been reported to the Tropical Forests Working Group, a group of NGO and international organisation representation which meets in Washington DC.

Copies of the newsletter can be obtained from : Tropical Forests Work-

ing Group, c/o NRDC, 1350 New York Avenue, NW, Washington DC 20005, USA.

The Tropical Forestry Action Plan

Published by FAO.

This booklet was prepared by FAO in cooperation with the World Resources Institute, The World Bank and the United Nations Development Programme.

It describes the basic elements of TFAP and presents arguments meant to show how the Plan can work to conserve and develop tropical forest resources on a long term, sustainable basis for the benefit of not only tropical countries but all the people of the world.

For a copy of the publication, contact: TFAP Coordinator, FAO, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, ITALY.

The Tropical Rain Forest

By Marius Jacobs. Published by Springer-Verlag.

This well-illustrated and well-diagrammed book provides useful information on both the biological and the human aspects of the tropical rain forest. For people working to save the tropical rain forests, it offers valuable scientific facts on the dynamics at work in this ecosystem and on its importance in the world environment. The recently published English version is a translation of a book published in 1982 in Dutch.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec émotion et grande tristesse le décès accidentel de M. Vladimir Hercik, membre du Conseil de l'UAI, et la disparition de M. Eyvind Tew, membre du secrétariat pendant les années 1955-1975. La place qui nous manque ici, sera faite dans notre prochain numéro pour dire tout ce que l'UAI doit à ces deux personnalités.

The Challenge to Recover «El Dorado»

by Eduardo Gudynas *

Introduction

At the beginning of the Spanish conquest of Latin America, in the 16th century, the legend of El Dorado was widespread. The story referred to an extremely rich region, full of gold and silver, and many other treasures, which ultimately fed the imagination of the Spaniards and moved them to explore the continent.

But the true riches of Latin America were the minerals, natural resources and diversified cultures, which have supported the expansion of not only its own culture but also that of Europe. The extraction of natural resources in Latin America has always been very intense. Many of the present environmental problems are the heritage of that history. In this paper, I will briefly present some recent examples of the current situation, and will discuss how it fits into the context of development.

Present Environmental Situation: Some Examples

From Mexico to the tip of Tierra del Fuego, Latin America includes the most diverse set of ecosystems, ranging from desert and semidesert scrub to the largest tropical rainforests in the world. Latin America contains 23% of the world's forests 5,007 million hectares, and 56.9% of the world's dense tropical forest. The destruction of these forests is intensive: the deforestation average for 1981-5 reached 3,911,00 hectares each year. Currently, about 20% of the Brazilian rainforest has already been destroyed, particularly in the Atlantic coastal areas, of which only 2% remains. In the Amazon forest, over 15 million hectares had been destroyed by 1987. Similar rates are found in the temperate southern forests, particularly the Andean slopes.

In these diversified landscapes live about 20% of the world's animal species.

Furthermore, the tropical areas contain megadiversity regions of very high numbers of plants and animals. In this context species face several threats : habitat loss, ecosystem disruption or destruction, commercial hunting, etc. Cur-

rently, species extinction in Latin America reaches 9 birds, 1 mammal and 128 vertebrates which are considered by IUCN to be threatened. Furthermore, only a small fraction of species are known to science, and only a few are detected as extinct. Each time an area of tropical forest is destroyed many endemic and rare species are gone. Estimates for species extinction between 1980 and 2000 range from 30,000 to 500,000 species.

Utilization of natural resources is high. Logging and timber accounts for a large fraction of forest clearance, but so also does cattle ranching. Agriculture is expanding its frontiers in Latin America, reaching new wilderness areas in a complex situation (see report by Gutman, 1988). Furthermore the use of agrochemicals is increasing (in 1964 use was 11.6 kg of fertilizer per hectare; this reached 32.4 in 1984; WCED, 1987). Hunting is still a major problem : furs of the cat families, otters and several other mammals; skins of crocodiles and tegus; and animals pets like parrots and tropical birds. Many officials have stated that the profits of illegal trade in flora and fauna is second only to that of drug traffic.

Other new problems are emerging. One is related to the nuclear programmes now underway in several countries: reactors operate in Brazil and Argentina. A very serious accident took place in Brazil, and there are plans for dumping international nuclear waste in southern Argentina near the Chilean border. Another is war, which not only brings human casualties and terrible social cost, but also destroys wildlife. As recently stated by Latin American government officials for environmental issues, peace is a prerequisite for any sustained environmental activity. Lastly, it must be mentioned that city growth is emerging as a serious problem. Slums and squatters extend in the large cities, with many people crowded there (Hardoy & Satterthwaite, 1985). In 1980, 60% of the 400 million total population lived in cities, but this will reach 75% of the 625 million total population in the year 2000.

Concern for these and other environmental problems is now widespread in Latin America. Although this first focussed on the conservation of the abundant wildlife, since the middle 70s new issues have been raised, such as the exhaustion of natural resources; the need to reduce population increase; and the handling of waste (Villamil, 1981); and the relationship between conservation and social and

Environment and Development Group, Centro de investigación y promoción franciscano y ecológica (CIPFE), Canelones 1164, T. 90 76 48, Montevideo, Uruguay.

development fields became clear. Environmental problems are no longer seen as a matter only for ecologists, but for a multidisciplinary set of academic and social representatives. Considering the articulation of environment-development, Latin American development styles (sensu Pinto, 1976) have an imported origin, and have fed on successive technological innovations, also imported. A social structure marked by urban predominance, concentration of riches, marginalization of a large segment of the population, supported by intensive exploitation of natural resources (Sunkel, 1981; Villamil, 1981). The general style is an unsustainable one, and also precarious as it is based on few resources and increasingly dependent on a unique source of energy, petroleum. Appropriation of natural resources has been mainly through the private sector. Many Latin American resources (raw materials, foods etc.) are channelled to the needs of the industrialized countries, which results in wide environmental disruption (forest clearance, loss of land, etc.). New methods, technologies, machinery, etc., have displaced the preceding ones. This has supported the process of population redistribution and the continuous increase in urban figures, industrial concentration, pollution, problems that in many Latin American large cities are acutely affecting the quality of human life, particularly among the poorest. In the meantime, as aboriginal knowledge vanishes, local styles also tend to disappear (e.g. local craftsmanship), although these would promote intensive employment and the use of local energy sources. It is a well known feature of Latin America agriculture that productivity has increased at the expense of serious deterioration of ecosystems, mainly due to expansion of the agricultural frontiers, exploitation of natural fertility, and utilization of machinery, with the result that wide sectors of peasants are without land or jobs and migrate to the cities.

The Latin American multidimensional crisis

These environmental problems are part of the wider Latin American crisis which reaches political, economic and social dimensions. As stated many times by Latin Americans, poverty appears as a primary cause of environmental problems. Just to demonstrate the complex relationships of problems, as stated by the WCED and others, the Latin American debt is imposing constraints on environmental management procedures. The covering of the debt requires financial and product transfers each year, and many natural resources are devoted to this, while limited funds are available for conservation and management.

This has led to a general controversy on the environment-development relationship, resulting in a series of conclusions: the demise of the belief in unlimited exponential economic growth; the realization that no sustainable development could be supported while there is massive exportation of local natural resources; the knowledge that the present rate of environmental deterioration must not be maintained; preoccupation with the quality of life; the human cost of the present growth has been very high; (Wolfe, 1973, 1976; Pinto, 1976; Sunkel, 1981).

The consequences of this controversy are not clear. Although many groups have been very active on these issues, and governments have set up environmental ministries or secretariats, the discussion still remains that of a minority. The need for a new ethical posture that denounces the position of human domination over Nature is only now emerging.

All the different development styles in the region, whether on the left or the right, have in common this anthropocentric stance of dominance. The present development paradigm widespread in the region has the following points in common, differing only in the proposed paths: (a) a technocratic posture, exalting efficiency, success and production; (b) nature is at the service of humanity, without any intrinsic rights of its own; (c) growth should be maintained at any price; (d) technological progress is a universal process; (e) there is a close correlation and an unending cause and effect relationship between economic and technological progress on the one hand and social, political and cultural progress on the other; (f) there is no material obstacle to development, partly because Latin America is imagined as an enormous region with unlimited resources and large capacity to buffer disruptions; and (g) all factors and data revealing the potentially dangerous consequences of these postures are minimized or ignored (Graciarena, 1976; Pinto, 1976; Mansilla, 1981; Gudynas, 1989).

Under this paradigm, underdevelopment has been conceived as defamatory, and all efforts are directed to achieving the development levels of the highly industrialized and urbanized countries.

The environmental debate, as in other parts of the world, reaches the roots of this paradigm, showing the need to think again on development, and to link it to both the human and the social dimension. In this way, the recent report «Our common future» by the commission chaired by G. Harlem Brundtland (WCED, 1987) clearly presents some of the points discussed above.

Sustainable development in Latin America

Latin America has started on the path of its own sustainable development, considering its cultural and ecological diversity. The task seems difficult but necessary. From this standpoint there is an underlying problem with the concept of sustainable development (SD) because different positions and implications are involved.

The World Conservation Strategy (WCS, 1981) early defined SD as «the modification of the biosphere and the application of human, financial, living and non-living resources to satisfy human needs and improve the quality of human life.» Although ecologically sound, the WCS was considered only as an adjunct to the International Development Strategy, which looked for changes in the economic order, including economic and social growth; and is still anthropocentric because it conceives of Nature only in service to humanity.

The WCED (1987) conceived of SD as ensuring that the needs of the present were met without compromising the ability of future generations to meet their own needs.

This, then, requires a new approach by all disciplines to integrate the environmental dimension. There are encouraging examples as ecologists and conservationists become interested in social and developmental issues, such as the Plan Sierra of the Dominican Republic, the Kuna Comarca in Panama, the Sian Ka'an reserve in Mexico or Brazil's reserve areas for extraction of rubber by tappers and indigenous people (Reid et al., 1988). E.J.

Governments have started to follow this path, although from the environmental movement perspective, their work is still timid. Currently 33 countries (all Latin American countries except for 3) have environmental agencies, secretariats or ministers.

As a concluding comment, it seems that the search for alternative development has had some results. Some new features of the new Latin American development on the human and environmental scale include the fact that : development now refers to people and not objects; the best development process is that which permits an increase in the quality of life of people; quality of life depends on the possibility of adequately satisfying human needs; human needs are a finite, non-hierarchical system and are satisfied through satisfiers (Max-Neef, 1986).

The role of NGOs

Non-governmental organizations are rapidly increasing their presence in the continent. The role of NGOs should be conceived as not only being non-governmental bodies, but as providing a voice for grass roots movements. In fact, many NGOs have emerged from basic groups that have acquired some organization.

Latin America presents the most diverse groups, ranging from strict conservatism, with little involvement in development and social issues, to ecologists and green movements, some even with political expression (see Padua, 1987 for Brazil; and Ovalles for Venezuela). There has even been an alternative labour union with strong environmentalist roots, and searching for a new paradigm of a better quality of life (The «R-cause» movement, Venezuela).

The need to network is also maturing. After a number of attempts, there are several networks in the area. These include, for example, two on tropical forests, one on pesticides (coordinated by Fundacion Natura, Ecuador), on rivers (coordinated by UPAN, Brazil), on nuclear problems (coordinated by Promundo, Argentina), the Central American Network for Sustainable Development (REDES, 1987) and the Latin American network of Environmental NGOs (coordinated by CIPFE, Uruguay).

CIPFE's own point of view focusses on a global imperative: to come to terms with Nature, after having abolished the logic of domination. A change to sustainable development should change this anthropocentric posture to a biocentric one. Humanity should avoid all hierarchical postures, recovering a holistic perspective of the world which acknowledges the close ecological relationship between all living and non-living elements. All things, living or not, have intrinsic value, and humanity should interfere only to a minimal extent with their rights, and that only to cover human needs. Furthermore, not only animals and plants, minerals and energy, but also ecosystems have holistic and synergic properties, and thus a right to survive. Such a deep change in human attitudes also means a change in social relationships.

This new social order, on a ecological scale, does not mean a return to hunter-gatherer societies. We still have room to manoeuvre in recovering our solidarity with the environment. During this return we will recover Latin America's true « El Dorado » richness : the luxuriant tropical forests, the high mountains, the blue waters, all harbouring the richest

flora and fauna of the planet. The challenge to us, humans, is to maintain that richness wisely.

References

- Graciarena, J. 1976. *Poder y estilos de desarrollo. Una perspectiva heterodoxa*. Revista CEPAL 1 : 173-193.
- Gudynas, E. 1989. «Ethics, environment and development in Latin America », in *Ethics, culture and sustainable development*. J.R. Engel, ed., IUCN Sustainable Development series.
- Gutman, P. 1988. *Desarrollo rural y medio ambiente en America Latina*, Centra Editor America Latina, Buenos Aires.
- Hardoy, J.E. & D.E. Satterthwaite. 1985. «Third World cities and the environment of poverty», pp 171-210 in *The Global Possible*, R. Repetto ed., Yale Univ. Presse New Haven.
- Mansilla, M.C.F. 1981. *Metas de desarrollo y problemas ecológicos en America Latina*, Cuadernos Sociedad Venezolana Planificación 150-152 : 1-183.
- Max-Neef, M. 1986. *Economía descalza. Señales desde el mundo invisible*, Nordan, Estocolmo. (From «The outside looking» in: *Experiences in «Barefoot Economics»*, Dag Hammarskjöld Foundation, 1982).
- Ovalles, O. 1983. *La fuerza de la ecología en Venezuela*, S.P.c.a., Caracas.
- Padua, J.A. 1987. « Ecología e política no Brasil », in *Espaço e Tempo* - IUPERJ, Rio de Janeiro.
- Pinto, A. 1976. «Notas sobre estilos de desarrollo en America Latina», in *Revista CEPAL* 1 : 97-128.
- REDES (Red Regional de Organizaciones Conservacionistas no Gubernamentales para el desarrollo sostenido de Centro America). 1987. *Declaration de los participantes a la primera Conferencia Centroamericana de Action Ambiental*, Managua, Nicaragua.
- Reid, W.V., J.N. Barnes & B. Blackwelder. 1988. *Bankrolling success : a portfolio of sustainable development projects*, Environment Policy Institute & Natl. Wildlife Federation, Washington.
- Sunkel, O. 1981. «Introducción. La interacción entre los estilos de desarrollo y el medio ambiente en America Latina », pp 9-64, in *Estilos de desarrollo y medio ambiente en la America Latina*, Fondo Cultura Económica. Mexico, Lecturas 36, Vol. 1.
- Villamil, J.J. 1980. «Conceptos de estilos de desarrollo. Una aproximación », pp 91 -103. In *Estilos de desarrollo y medio ambiente en la America Latina*, Fondo Cultura Económica, México, Lecturas 36, Vol. 1.
- WCS. 1980. *World Conservation Strategy*. IUCN, UNEP, WWF, 49pp, 5 maps.
- Wolfe, M. 1973. «Desarrollo: imagenes, concepciones, criterios, agentes, opciones, *Bol. Econ. America Latina* 18 (1-2): 1-12.
- Wolfe, M. 1976. « Enfoques del desarrollo: de quién y hacia que? », *Revista CEPAL* 1: 129-172.



Strategies for Environmental Protection in Asia*

by Vaudana Shiva

NGOs, Government and Intergovernmental Organisations

Countries all over Asia and the Pacific are today locked in a dilemma. This is a dilemma between the pursuit of development patterned after the industrial world, and the growing concern for the depletion of natural resources and the degradation of the environment and human dignity.

The industrial world needs natural resources. Its societies demand goods for which natural resources of Third World countries are vital. It has production lines to feed, heavy fuel-consuming sectors to satisfy, obsolete equipment and hazardous goods to dump, and polluting industries to export. For these, the Third World is its target.

The message, however, received by governments of the Third World is that industrialisation and urbanisation will « modernise » the local society. To do so, investment of capital and expertise from the industrial world is necessary. This is the rationale for the construction of huge airports, highways, massive hydro-electric power stations, industrial zones and the like.

In the Asian-Pacific region, such rationale has given birth to national policies in the belief that these will bring the greatest number of the population up to higher standards of living. However, beneath the facade of progress is the specific purpose of industrialised countries to reap the advantages of cheap energy, cheap and docile labour, vast natural resources and tax exemptions available in the region. Vested interests among those in government and the private sector of the Asian-Pacific countries have also eased the adoption of the industrial world style of development. Furthermore, the dominant role of the industrialised world in global trading and all other aspects of international relations strengthens the structural inequalities between the latter and the Third World.

* The present article is an excerpt from a study drawn up in the framework of the regional programme in Asia and the Pacific and carried out in cooperation with the Regional Adviser for Social and Human Sciences (RUSHSAP, Bangkok). The programme is centred on the drawing-up of systematic annotated bibliographies of the future-oriented studies undertaken by the different Member States in the region, of future-oriented thematic studies and of regional or sub-regional synopses covering Unesco's fields of competence.

The full version of this study has been published in the series «Studies and Documents, Major Programme I, *Reflection on World Problems and Future-Oriented Studies*, Bureau of Studies and programming (BEP), Unesco, Paris.

Opinions and views expressed in this study are those of the author and do not necessarily represent the official views of Unesco.

The dilemma for Asia-Pacific is the search for genuine development without the consequence of social disruption, cultural pollution, environmental degradation and rapid depletion of natural resources.

Already, the negative impact of present development trends is surfacing. Waterways which are habitat of aquatic life and the source of water for the rural population are becoming heavily polluted. Forests millions of years old are disappearing to appease timber demands. In the process, water catchment areas are destroyed, tons of valuable soil washed away and landslides and flash floods increasingly common.

The mushrooming of polluting and hazardous industries in the absence of government regulation and control has wreaked hardship to the local population and the environment. From Muamater to Bhopal, and in addition, the wide range of small and medium range polluting industries, there is an accumulation of danger beyond measure.

At the same time, large communities of indigenous peoples have been displaced from their homelands—from India to South East Asia to Papua New Guinea. Often, they are deprived of their land and source of livelihood. Where compensation is given, this is usually inadequate. More fundamentally, the onslaught of modern progress has inevitably marked the death of indigenous lifestyles and cultures.

People's Action

People's movements and organisations in Asia have been the primary actors in making visible the threats of environmental destruction and the possibility of environmental rehabilitation. People's direct action at the grass roots has stopped destruction and changed national and international policy related to the use of natural resources. Two cases of such people's environmental action are the Chipko movement in India and the Sarawak blockade in Malaysia.

INDIA: The Chipko movement

The Chipko Movement is the contemporary expression of a continuing heritage of peaceful resistance by the people of Uttarakhand. For their rights to forest resources the Gandhians in the post-Independence period had organised themselves in 1961 under the coordination of Sarala Behn, into and Uttarakhand Sarvodaya Mandai. The Sarvodaya movement in the 1960s was organised around four major issues :

- (i) organisation of women
- (ii) fight against alcohol consumption
- (iii) fight for forest rights
- (iv) establishment of local, forest-based small industries

While the fight against alcohol consumption provided the platform for the organisation of the women, the increasing conflict over forest products between the local and nonlocal industries provided the rallying point for popular protest during the 1960s. In 1968 the people in Garhwal renewed their resolve to fight for the forest, in a memorial meeting at Tilari.

The organisational platform of women was thus ready by the 1970's, and this decade saw the beginning of more frequent and vocal popular protest on the rights of the people to protect and utilise local forest. 1972 saw the most widespread organised protest against commercial exploration of Himalayan forests by outside contractors, in Purola, on December 11, Uttarkashi on December 12 and in Gopeshwar on December 15. It was during these protest meetings that Raturi composed his famous poem describing the method of embracing the trees to save them from felling:

*Embrace the trees
Save them from being felled;
The property of our hills,
Save them from being footed.*

While the concept of saving trees from felling by embracing them is old in Indian culture, in the context of the current phase of the movement for forest rights in Uttarakhand, this popular poem written in 1972 is the earliest documentary source of the now famous term, «Chipko». In the year 1973

the tempo of the movement in the two centres, in Uttarkashi and in Gopeshwar became very high. During a meeting of the villagers and the Sarvodaya Mandai in Gopeshwar in April 1973, the first popular action to chase away contractors took place spontaneously in the region, when villagers demonstrated against the felling of ash trees in Mandal forest. After this success Chipko activists immediately started a march in Chamoli district, following the axe-men and encouraging people to oppose them wherever they went. Later in the year, December 1973, there was a militant non-violent demonstration in Uttarkashi participated in by thousands of people. In March 1974, 27 women under the leadership of Goura Devi saved a large number of trees from a contractor's axe in Reni. After this, the government was forced to stop the private contract system of felling and in 1975 formed the Uttar Forest Corporation to do the job. This was the first major success of the movement and marks the end of a phase in itself.

Bureaucratisation, however, could not replace a civilisational response to the forest crisis. The ecological limits to forest extraction were hardly estimated and recognised even by the Corporation. The problems associated with ecological destruction were accentuated leading to increased hardship for the women who were responsible for the collection of fodder and water. During the next five years Chipko resistance occurred in various parts of the Garhwal Himalaya. It is very important to note that it was no more the old demand but the new demand for ecological control on forest resources extraction to ensure supply of water and fodder, that was being aired. In May 1977 Chipko activists in Henwal Valley organized themselves for future action. In June 1977 a meet-

ing of all the activists in the hills and intellectuals like Sri D.D. Pant, held in the Ashram of Sarala Behn, further strengthened the movement and consolidated the resistance to commercial feelings as well as excessive tapping of resin from the chir pine. In the Gotars forests in the Tehri range the forest ranger was transferred because of his inability to control the illegal over-tapping of resin. Consciousness was so high that, in the Jogidanda area of Saklana range, the public sector corporation Garhwal Mandai Vikas Nigam was asked to regulate its resin-tapping activity.

Among the numerous instances of Chipko successes throughout the Garhwal Himalaya in the years to follow, are the instances Adwani, Amarsar, Chanchnidhar, Dungari, Paintoli and Badiyargarh. The auction of Adwani forest took place in October 1977 in Narendranagar, the district headquarters. The auction was undertaken despite the expression of popular discontent. In the first week of December 1977, the Adwani forests were scheduled to be felled: large groups of women led by Bachhni Devi came forward to save the forests. Interestingly, Bachhni Devi was the wife of the local village head, who was himself a contractor. Chipko activists Dhoom Singh Negi supported the women's struggle by undertaking a fast in the forest itself. The women tied sacred threads to the trees as a token of their vow to protect them. Between December 13 and 20 large numbers of women from 15 villages guarded the forests, while discourses on the role of forests in Indian life based on ancient texts went on non-stop. It was here in Adwani that the ecological slogan, « *What do the forest bear, soil, water and pure air* » was born.

The axe-man withdrew only to return on February 1, 1978 with two truckloads of armed police. The plan was to encircle the forest with the help of the police in order to keep the people away during the felling operation. Even before the police reached the area the volunteers of the movement entered the forest and explained their case to the forest labourers who had arrived with policemen. Each tree was being defeated by three embracing volunteers. The police, having been defeated in their own plan and seeing the awareness among the people, hastily withdrew before nightfall.

In March 1978 a new auction was planned in Narendranagar. A large popular demonstration took place against it and the police arrested 23 Chipko volunteers, including women. In December 1978 a large felling was planned by the public sector U.P. Forest Development Corporation in the Badiyargarh area. The local people instantly informed Chipko activists Bahuguna who started a fast unto death at the felling site on January 9, 1979. On the eleventh day of his fast Bahuguna was arrested in the middle of the night and taken to jail. This act only served to further fire the commitment of the people. Folk poet Ghanshyam Raturi and priest Khima Shastri led the movement, as thousands of men and women from all the villages around joined them in the Badiyargarh forests. The people remained in the forests and guarded the trees for eleven days, when the contractors withdrew. Bahuguna was released from jail on January 31, 1979.

The cumulative impact of the sustained grass-roots struggle to protect the forests was a re-thinking of the forest management strategy in the hill areas. The Chipko demand for the declaration of Himalayan forest as protection forests, not production forests, was recognised at the highest policy-making level. The late Prime Minister Mrs. Indira Gandhi, after a meeting with Bahuguna, recommended a 15-year ban

on commercial green felling in the Himalayan forests of Uttar Pradesh.

The moratorium on green felling gave the Chipko Movement breathing time to expand the base of the movement; Bahuguna took up his 4780 Km arduous Chipko Foot March from Kashmir to Kohima to contact the village people in this long Himalayan range and to spread the message of Chipko. At the same time the activists found it opportune to spread the movement to the other mountain areas of the country. During the 1980s Chipko has spread to many other parts of India.

MALAYSIA: The Sarawak Blockade

Deep in the interior of Sarawak's tropical forest, a unique people and their way of life are threatened with extinction.

These are the Penan - Sarawak's forest dwellers, the last of the true hunters and gatherers still existing anywhere in the world's tropical forest.

For hundreds, perhaps thousands of years, ever since the dawn of Man, the Penan have wandered and lived in the forests of Borneo. Now they are fighting perhaps their last battle to remain there.

The forest has provided them with all their needs. Using their blow pipes and hunting dogs they have roamed the forests in search of wild sago (u'ud), their staple food, while hunting animals and fish and gathering products for their daily subsistence. It is also the dwelling place of their forest spirits and the resting place for their departed relatives.

Today these peace-loving people who have lived in complete communion with their forests are locked in a life and death conflict against logging.

Hundreds of thousands of acres of Sarawak's primary forest are falling to the chainsaws. This uncontrolled felling has brought on a host of problems : severe erosion of topsoil, flooding, disappearance of wildlife, contamination of water resources and the loss of the forest itself.

This destruction has threatened the habitat and very survival of the Penan. It is now extremely difficult to find wild sago. The animals are gone, the water is not fit for drinking and there are few fish left in the muddy streams.

Living so remote from the mainstream of modern life, the Penan have little means to voice out their plight to the outside world. They have thus suffered in bitter silence for many years.

However the Penan are now organised themselves to defend their right to remain in the forest. They are negotiating with the loggers not to further destroy their forest habitat.

They are now also supported by other communities like the Kayan, Kenyah, Kelabit and Berawan who have also suffered the same fate at the hands of the logging companies.

In December 1968, the Borneo Bulletin reported that a group of Penan chiefs have informed the State Government that unless it acts to stop logging operations in the Ulu Barman they will «take appropriate action to defend ourselves».

At a meeting in Marudi, the Penan chiefs expressed disappointment at the Government's failure to act, despite numerous promises it would protect the Penan and their chosen lifestyle.

The Penan leaders said that they were not looking for pity from anyone, and they did not want material or monetary compensation. Only land, not money could guarantee their survival.

Said a Penan leader Along Segai' from the Long Adang community in the Ulu Limbang : « For generations the Penan have lived without money but survived because the land is

always there to give us what we need».

Relating the story of how the manager of the Limbang Trading Ltd Company tried to give him a \$100 note in « compensation » for the destruction of the graves of his parents and five other relatives he said : « I told him that our bodies, dead or alive, were not for sale and I pleaded with him that if they had so much money already to please leave our land alone. But he just laughed and said the company had a licence to work on Penan land».

The man told him : « There is no such thing as the Penan owning of land. Take this money or you will get nothing ! » Said Along : « I still rejected the money».

The Penan chiefs said they wanted the Government to understand that they would change at their own pace, « making our own choices and choosing development based on our own needs ». « We want the Government to respect our decision and stop the logging operations which are committed only to destruction of life». To assert their rights to survival in their homelands, thousands of natives from three ethnic groups-the Penan, Kelabit and Kayan - are involved in at least 12 blockade sites in Sarawak's northern districts of Limbang and Baram since 1987.

Most of them come from 24 settlements of Penan, but the blockade action has also spread to the Kayan from Uma Bawang and the Kelabit of Long Napir and Kampong Pundut. The barricades are set up on logging roads located within their own land. The natives claim the timber companies have no right to build these roads on their land.

Millions of logs are held up at the timber camps because lorries are unable to pass through the barricades. At least 9 timber companies are affected by the action, including Limbang Trading, Wong Tong Kwong, Samling Timber, Marabong and Baya Lumber.

Army troops and police have been sent to the affected areas to help negotiate for a settlement. In some blockade sites, the natives agreed to temporarily lift the barricade to allow logs already felled to pass. But two months after the start of the action, the natives are determined to continue the blockade until their demands are heard.

Braving the presence of heavily-armed soldiers and policemen, they guard their blockades in the blazing sun and cold nights. Hundreds of men, women, breast-feeding mothers, the old and young including children are forming human barricades backed up by flimsy wooden structures built across the logging roads.

The natives take turns to rest in temporary wooden shelters built near the blockades. To maintain their action, the natives, especially the Penan, have had to make sacrifices.

Since the blockade began, they had to stop looking for food. Some left their families and their sick to fend for themselves, and had to walk many days from their homes to the blockade areas.

Many of the communities keeping a vigil at the blockade sites are only eating one or two meals a day, comprising plain rice with tapioca leaves. The old and the children are also surviving on this diet.

But the people are determined to continue their action because they feel they have nothing more to lose.

« Before the timber company came, we were already on this land», one of the men told me. « This is the land of our fore fathers, and their forefathers before them ».

«The forests are almost finished, completely logged», another native told me. «If we don't do something now to protect the little that is left, there will be nothing for our children».

« Our forests are mowed down, the hills are levelled, the sacred graves of our ancestors have been desecrated, our waters and streams are contaminated, our plant life is destroyed, and the forest animals are killed or have run away. What else can we do now but to make our protests heard, so that something can be done to help us ? »

«AVEK MATA I AME» MANEAU MAPAT (UNTIL WE DIE. WE WILL BLOCK THIS ROAD).

Environment NGOs

Besides the people's movement, there exist new non governmental organisations in each region which focus on environmental issues and have been instrumental in maintaining public pressures on governments. The largest network organisation is APPEN, the Asia-Pacific People's Environment Network.

With the realisation of this crisis, surfacing during various stages of the Asian-Pacific region's path to development, a new consciousness is emerging. This takes the form of activists groups dedicated to protect environment and educate their people on the various issues in the development crisis. These non-governmental groups are also working with similar organisations in the industrial world. The struggle of all these groups is the same: to save the earth from greedy plunder.

In the Asian-Pacific region, the need for action brought certain concerned groups together at a seminar on «Problems of Development, Environment and the Natural Resource Crisis in Asia-Pacific». This meeting was organised by Sahabat Alam Malaysia (SAM - Friends of the Earth Malaysia).

From 22nd to 25th October, 1983, seventy participants from various countries deliberated on some of the pressing issues in the region. These participants came from India, Sri Lanka, Indonesia, Bangladesh, Thailand, Malaysia, the Philippines, Hong Kong, Japan, Australia and the Pacific. The seminar was the first of its kind organised in the region, bringing together the most active non-governmental organisations (NGOs).

Following discussions and exchanges of experience, the seminar resolved to set up the Asia-Pacific People's Environment Network (APPEN), SAM was appointed the coordinator.

Among the objectives of APPEN are:

- (a) To collect and disseminate information, pertaining to environmental issues, among NGOs in various countries in the region. Information is recognised as one of the main weapons in environmental campaigns.
- (b) To liaise with groups outside the region (e.g. Latin America and Africa). APPEN intends to make demands in the name of Asian and Pacific environmental groups and peoples with regard to environment. Such demands could be made to governments, UN agencies, research and educational institutions, media.
- (c) To set up specialised task forces to investigate and report on environmental issues in the region. Joint action could then be taken by members of APPEN to pursue governmental action.
- (d) To print publications (newsletters, books, etc.) which can be disseminated at grassroots, national and regional levels in order to educate and create greater awareness among peoples in the region.

The major issues which will form the focus for APPEN includes food and agriculture (seeds and pesticides); fisheries and depletion of marine resources; forest resources,

wildlife and national parks; minerals and energy resources; human settlements and health; industry and toxic wastes; water and sea pollution; effects of tourism; industrial health and working environment; and the development of people's movements in the region.

It must be stressed that APPEN is not a substitute for real work at grassroot level with the people. The network aims to facilitate the development of initiatives, commitments and roles by individuals and NGOs who already have the potential to do so in the region. Thus, APPEN has the objective to serve the environmental movement in the region.

Governmental and Intergovernmental Agencies

At the Government level, most countries now have an Environmental Ministry. At the intergovernmental level, the United Nations Environment Programme has an office of the Asia-Pacific region in Bangkok. Developmental agencies such as the Asian Development Bank are also beginning to attempt to promote environmentally-sound economic development. In 1979, the Board of Asian Development Bank discussed a paper on Environmental Considerations in Bank Operations, and the President signed the «Declaration of Environmental Policies and Procedures Relating to Economic Development» on behalf of the Bank. This efficiency committed the Bank to attempt to promote environmentally-sound economic development by pursuing five broad policies :

- (i) Instituting procedures for systematic examination of all the Bank's development activities - including policies, programme and projects - to ensure that appropriate measures are proposed to minimize environmental problems.
- (ii) Cooperating with governments and other organizations to ensure that appropriate environmental measures are incorporated in the design and implementation of economic development activities (in this connection, to provide technical assistance to develop the indigenous capacity of member countries);
- (iii) Giving consideration to project proposals that are especially designed to protect, rehabilitate, manage or otherwise enhance the human environment and the quality of life; and
- (iv) Initiating and cooperating in studies leading to improvement of project appraisal methodologies and preparing and disseminating documentation and other material to provide guidance on the environmental aspects of economic development.

The strategies of the future will be fruitful only to the extent that they can genuinely internationalise ecological aspects into governmental planning and to achieve this, governments need to follow the voice of the citizens who are struggling on behalf of the future generations of citizens of Asia to conserve Asia's natural wealth.

References

1. « The Chipko Movement », by J. Bandyopadhyay and Vandana Shiva.
2. «The Sarawak Blockade », Special issue of *Utusan Consumer from CAP*, 1987.
3. APPEN REPORTS.

Lomé IV et l'environnement: les propositions des associations européennes

*Propositions pour la Convention Lomé IV présentées à l'initiative du Bureau européen de l'environnement par le Réseau d'information sur l'environnement et le développement (RISED) *, réseau d'ONG d'environnement et d'ONG de développement des pays membres de la Communauté européenne.*

Ces propositions ont été élaborées par le Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative (GRESEA) sur la base de travaux d'experts:

Willem Oosterberg et Ben Buytendorp (Both Ends);

Bernard Declève (Habitat et développement, Université catholique de Louvain, UCL);

Paul Mathieu (Institut d'étude des pays en développement, UCL);

Kevin Watkins (Catholic Institute for International Relations);

Jean Paul Ledant (RISED - Bureau européen de l'environnement);

Bruno Carton et René De Schutter (GRESEA).

Ces travaux ont été présentés lors des journées d'études des 5 et 6 octobre 1988 organisées par le RISED avec le soutien financier de la Commission des Communautés européennes, du secrétariat d'Etat français à l'environnement et du Deutsche Bundesregierung.

Les propositions qui suivent ont été rédigées par R. De Schutter avec la collaboration de Bruno Carton et Bernard Declève. Elles ont été discutées, amendées et approuvées par le BEE et le Réseau RISED, pour être enfin présentées à la session de l'Assemblée paritaire ACP-CEE aux Barbades (24-28 janvier 1989) par les parlementaires Hemmo Muntingh (Pays-Bas) et Mamadiou Diop (Sénégal). La résolution adoptée par l'Assemblée paritaire, relative à l'intégration de la dimension écologique dans la Convention de Lomé IV, se fonde en grande partie sur le rapport du BEE.

La dégradation de l'environnement est un problème planétaire. Ses effets constituent une menace pour la santé et même la vie de milliers d'êtres humains ainsi que pour le développement économique et social. Les chefs d'Etat et de gouvernement, les ministres, les parlementaires tant des pays ACP que de la Communauté européenne ont exprimé leur volonté de réagir.

Place maintenant aux actes. Le renouvellement de la Convention de Lomé constitue un cadre idéal pour que nos gouvernants concrétisent leurs intentions.

Les ONG d'aide au développement et les ONG actives dans le domaine de l'environnement de la Communauté européenne ont décidé d'agir ensemble pour obtenir que la Convention de Lomé IV soit une étape significative vers la réalisation d'un développement durable.

* Association bois de feu, Bureau européen de l'environnement, CEAT, CISCENE, CNCD, COTA, EECOD, Frères des hommes, Green Deserts, Iles de paix, OXFAM, RITIMO, RONGEAD.

Ce fut le sens de la conférence « Lomé IV et l'environnement » qui rassembla à Bruxelles, en octobre 1988, 170 participants venus d'ONG tant des pays ACP que des Etats membres de la Communauté. Les résultats de ces travaux ont permis l'élaboration d'un ensemble de propositions pour Lomé IV.

Ainsi les ONG demandent-elles que la Convention de Lomé IV comporte un chapitre supplémentaire relatif au développement urbain. Elles insistent également sur la nécessité de renforcer les modalités d'information des citoyens et de consultation des ONG tant des pays ACP que CEE dans la conception des programmes et projets d'aide. Un Haut comité de l'environnement et des modalités d'élaboration d'études d'impact sur l'environnement sont proposés. Les ONG proposent de nouveaux articles pour le Titre relatif à la santé, le commerce des produits dangereux et des déchets toxiques - ces derniers à destination du Tiers Monde devant être banni - la protection des écosystèmes, la production forestière. Les associations font des propositions dans le domaine agricole, qui supposent que la Communauté prenne des engagements de révision de la politique agricole commune (PAC). Enfin, elles insistent sur la nécessité de prévoir des aides d'urgence en cas de catastrophe écologique.

Synthèse des positions et propositions du réseau RISED et du Bureau européen de l'environnement (BEE) pour la Convention de Lomé IV

Préambule

1. Le processus de négociation pour une nouvelle Convention de Lomé est ouvert depuis octobre 1988. Ce processus est entamé sans qu'on puisse se baser, vu l'état de la programmation et des engagements, sur une évaluation de l'apport des différents instruments de Lomé III aux différents domaines de coopération. Pareille évaluation pose par ailleurs des problèmes méthodologiques si l'on veut répondre à deux séries de questions :
 - quels avantages, quels coûts, et pour qui, ont résulté des relations de coopération?
 - Du côté des pays de la CEE, la politique de coopération avec l'ensemble ACP a-t-elle permis une plus grande cohérence des politiques internes?
 - Du côté des pays ACP, quelle a été la contribution de la coopération au développement en fonction — non pas des grands indicateurs définis par les organisations financières internationales mais bien des objectifs et stratégies définis par les pays eux-mêmes?
 - quelle est la probabilité pour les relations créées entre ACP et CEE de revêtir un caractère durable, soutenable et à long terme?
2. Si on ne peut se baser sur une évaluation des contributions de Lomé III, on peut et doit néanmoins partir d'un diagnostic de la situation présente tenant compte :
 - *du contexte de l'économie mondiale* caractérisé par une croissance globale lente et des profonds déséquilibres des paiements internationaux avec les multiples exigences d'ajustements qui en découlent. La poursuite du resserrement de l'interdépendance entre les économies nationales se traduit non seulement par l'intensification des échanges, par les impacts que peuvent avoir sur une économie des mesures internes adoptées par d'autres, mais aussi par la mondialisation des problèmes touchant aux ressources communes de la planète, des impacts des choix technologiques (nous songeons ici aux choix dans la filière énergétique mais aussi aux substitutions rendues possibles par la biotechnologie par rapport aux matières premières traditionnellement importées des pays ACP).
 - *du contexte européen* marqué par le poids toujours croissant de sa politique agricole sur les marchés mondiaux et par la volonté politique de construire le marché unique dont les incidences sur les pays et ensembles tiers sont peu étudiées.
 - *du contexte des pays ACP* marqué par une détérioration de leur situation interne et externe, qu'il s'agisse du recul et de la perte de pouvoir d'achat de leurs exportations, de l'aggravation interne des disparités de revenus, de l'endettement et des mesures d'ajustement dont les pays ACP ne sont plus maîtres.
3. Sur la base du sommaire de ce triple diagnostic, il importe de clarifier ce que sont les objectifs de développement et dans ce cadre, les rôles et apports des relations internationales.

Lors du colloque international qu'il a organisé en octobre 1988 «Lomé IV et l'Environnement», le B.E.E. a proposé un raisonnement en trois scénarios:

3. 1. Le rapport de la Commission Brundtland «Our Common Future» appelle à un scénario d'éco-développement durable entre les grands espaces mondiaux. Dans le contexte de Lomé, il pourrait s'agir de s'entendre sur une zone CEE-ACP décidant en commun des choix technologiques, de l'harmonie entre les différentes politiques internes, des normes relatives à la compétitivité en vigueur dans cette zone. Ce modèle à long terme des relations internationales peut déjà être utilisé pour introduire dès Lomé IV des dispositions à court terme.

En ce sens, les ONG membres du RISED proposent des premières étapes pour une cogestion:

 - des rapports entre la PAC et les stratégies alimentaires ACP (Article 34);
 - de la diversification des économies européennes et ACP par rapport au sucre (Article 175);
 - de la prévision de l'usage des produits forestiers (Article 40);
 - du patrimoine commun, du maintien de la diversité génétique (Articles 2 et 11).

La nature même de l'association politique entre CEE et ACP à la base des accords de Yaounde et Lomé implique que puissent être discutés les choix de développement de deux partenaires.

Ce premier scénario supposerait à long terme un nouveau type de rapports entre les différentes parties allant bien au-delà du contrat qu'est Lomé III et que renégocient CEE et ACP pour Lomé IV.
3. 2. Nous avons tenu pour acquis la volonté des deux parties de valoriser le dialogue sur les politiques, sur les secteurs de concentration des efforts. Le deuxième scénario est donc un scénario de rapports contractuels. Les modifications proposées s'inscrivent dans la reconnaissance de l'environnement comme politique trans-sectorielle, comme donné de base de diverses politiques.

La majorité des propositions que les ONG présentent à la CEE et aux pays ACP s'inscrit de manière réaliste dans le *cadre méthodologique* de Lomé III. Nous n'avons proposé aucune modification à la structure de la Convention (objectifs, domaines, instruments). La seule instance nouvelle proposée est celle d'un *observatoire paritaire* permettant d'assurer le caractère plurisectoriel de la politique écologique (Article 186 bis). Par ailleurs, conscientes du fait que les décisions et comportements des grands opérateurs commerciaux et financiers échapperaient au cadre de Lomé III, les ONG proposent l'introduction dans différents domaines de *codes de conduite* et demande à la CEE de veiller à ce que le secteur privé CEE applique pour ses investissements dans les pays ACP, les normes (travail, santé, environnement) en vigueur dans la CEE.

3, 3. Les ONG ont exclu un troisième scénario possible qui pourrait s'intituler scénario d'ajustement écologique. Il s'agirait d'un système de rapport entre la CEE et les pays ACP où la contractualité est réduite au minimum et où les politiques communes n'existent pratiquement pas, les deux parties s'efforçant simplement de convenir d'un certain nombre de mesures comprenant les conséquences dommageables pour l'environnement. Les financements seraient en quelque sorte liés à des *conditionnalités écologiques* pour des actions verticales de lutte pour l'environnement. Les ONG réaffirment leur *attachement à la nature contractuelle* des rapports instaurés depuis Yaounde et Lomé entre les pays ACP et la CEE. Elles s'inquiètent de ce que, pour répondre à des besoins conjoncturels liés à l'endettement de nombreux pays ACP, la CEE recourt à une aide déprogrammée dont l'octroi serait lié à des changements politiques et sociaux touchant au cœur même de l'Etat, de la conception de politiques, ces changements étant fondés sur les théories de régulation macro-économique du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale et sur les remèdes que proposent ces deux institutions.

4. Les propositions déposées par les ONG pour Lomé IV sont à lire à trois niveaux :
- les *termes de référence* des politiques : développement durable, gestion commune des ressources, association des populations au développement;
 - les *domaines de coopération* pour ce qui concerne le développement ACP; stratégie alimentaire, pêche, santé, développement urbain, etc.;
 - la *nature des échanges commerciaux* souhaitables pour un développement durable, équilibré et équitable.

Les dispositions générales de la coopération ACP-CEE

Depuis la signature de la Convention de Lomé III, l'Acte unique européen d'une part, le rapport de la Commission Brundtland d'autre part, ont apporté de nouveaux éclairages sur le concept d'environnement et sa prise en compte dans les politiques.

Ainsi, le nouveau texte de l'Article 4 reprend-t-il la définition de l'environnement avancée dans l'Acte unique européen en y incluant la protection de la santé et en soulignant que les exigences en matière d'environnement sont une *composante des autres politiques* de la coopération ACP-CEE.

L'analyse de phénomènes comme les famines africaines, l'exode rural montre qu'il ne s'agit pas essentiellement de crise de l'environnement, mais d'une crise des politiques.

La philosophie politique du rapport Brundtland, posant comme concept de référence le *développement durable*, montre que le développement économique ainsi que toute entreprise humaine doivent se fonder sur une utilisation durable des ressources, y compris celles de l'environnement.

L'Article 2 introduit comme principe de la coopération la *gestion intégrée et commune* des ressources naturelles considérées comme patrimoine commun.

L'Article 4 rappelle que si la Convention de Lomé est une association politique entre les ensembles « pays de la CEE » - « pays ACP », cette association politique doit se traduire dans la promotion en commun, d'accords internationaux sur le patrimoine commun et les risques qui l'affectent.

Les Articles 5 et 11 stipulent que le *développement* inclut la *gestion durable* des ressources pour la *satisfaction des besoins* essentiels des populations.

L'article 12 annonce la nécessité d'une politique de gestion des territoires articulant développement des zones *rurales* et développement *urbain* (développement au Titre I Bis).

Les Articles 23 et 25 prévoient *explicitement* les modalités d'association, aux Institutions de la Convention, des associations non gouvernementales travaillant dans un cadre large à l'amélioration de la qualité de vie des populations.

Les domaines de la coopération ACP-CEE

TITRE I Développement agricole et rural, conservation des ressources naturelles

1. Un *changement de logique* de pensée et d'action est tout d'abord proposé.

Le texte de Lomé III retenait, dans les objectifs de la coopération agricole et sécurité alimentaire, une politique secondaire de «*préservation* du milieu *naturel* (Article 26).

A la suite de l'approche de la Commission Brundtland, la nouvelle formulation de l'article 26 introduit le *principe* de la « *maîtrise d'une gestion équilibrée et équitable des ressources naturelles et foncières* ». Pour ce faire, la coopération s'attachera « à valoriser les savoirs et techniques de gestion agricoles des populations » (Article 26 et texte de l'Article 31) C'est le rappel que l'environnement forme la base même de l'économie des pays ACP; que la recherche participative avec les producteurs est un levier de la maîtrise des ressources naturelles et foncières.

2. Lomé III a introduit un nouveau cadre de référence : l'appui à des politiques nationales et régionales de *stratégie alimentaire*.

L'article 28 introduit deux principes tirés des évaluations des stratégies alimentaires esquissées depuis les années 1980.

Le développement de la production implique entre autres :

- une «*rationalisation des prélèvements* sur les ressources cynégétiques, piscicoles, forestières et pastorales en vue de garantir leur *pérennité*»;
- une *politique des prix* incitative pour les productions agricoles afin que les producteurs puissent être motivés pour satisfaire les besoins du marché intérieur,

3. Les analyses qui ont conduit le Conseil des ministres de la CEE à adopter un nouveau règlement pour les politiques d'aide alimentaire sont rappelées: les exportations *subventionnées* à titre commercial ou de l'aide de produits alimentaires CEE peuvent avoir des *effets de dépression* sur les marchés et prix ACP.

A l'article 34, il est précisé que la C.E.E. s'engage à ce que le *subventionnement* de ses exportations ne perturbe pas les marchés ACP.

Le commerce intra ACP de produits vivriers sera appuyé dans le cadre des politiques d'aide alimentaire.

La CEE s'engage à continuer les efforts visant à réformer la politique agricole commune afin d'éliminer la production d'excédents déséquilibrant les marchés mondiaux et freinant les stratégies d'autosuffisance alimentaire des Etats ACP.

4. Les processus de désertification, de dégradation du capital foncier, de déboisement n'ont pas que des causes internes aux économies A.C.P.

L'Article 40 propose un *corps de doctrine* commun à la C.E.E. et aux A.C.P. concernant l'exploitation et le commerce A.C.P. - C.E.E. des *produits forestiers*. Il y est proposé que les deux parties établissent une *gestion à long terme de l'utilisation* de leurs ressources forestières et de leur renouvellement, ceci pour permettre aux acteurs économiques des comportements prévisionnels. Un *code de bonne conduite* en matière de gestion des ressources forestières est avancé.

Les modes d'exploitation *écologique* du stock forestier devraient être encouragés par des politiques de revenu et de formation.

5. Les réalités de l'expansion du phénomène urbain, les *crises de la gestion urbaine*, la notion d'*écosystème urbain* sont peu prises en compte, tant dans le texte de la Convention de Lomé III que dans la mise en œuvre des programmes et projets.

Ce constat a conduit à proposer un

TITRE I BIS - DEVELOPPEMENT URBAIN, EMPLOI, ENERGIE, HABITAT

(Articles 49 Bis à 49 Octoter).

La philosophie de ce chapitre est aux antipodes des programmes traditionnels de « réhabilitation de la gestion urbaine » qui ont pour paramètres de répondre au sous-équipement, à la sous-administration. Elle vise à articuler les dynamiques urbaines à la problématique générale de l'aménagement du territoire.

Dans ce titre I Bis, il est proposé de considérer les réalités urbaines en tant qu' *écosystèmes*. Y permettre le développement d'activités économiques et d'*emploi*, proposer de nouvelles solutions *énergétiques* réduisant la pression sur le monde rural, le développement d'une *agriculture* péri-urbaine.

La formation, l'expérimentation, la diffusion de solutions technologiques alternatives sont autant de leviers à faire jouer pour cette prise en compte de la ville comme *écosystème* pouvant répondre aux défis de la production de l'habitat, de l'emploi et de l'approvisionnement énergétique.

TITRE II. DEVELOPPEMENT DE LA PECHE

6. Lomé III établissait les bases d'une politique de développement du secteur de la pêche ACP et d'une politique d'accords mutuels garantissant les conditions pour les activités de pêche des bateaux d'Etats membres de la Communauté.

Les modifications apportées reconnaissent la *priorité* à accorder au secteur de la *pêche artisanale* (par la formation, la recherche, le crédit) pour sa contribution au développement et à la sécurité alimentaire.
(Articles 51 à 59.)

TITRE III. DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

7. Lorsque la Communauté contribue à l'établissement d'entreprises industrielles dans les Etats ACP, il est proposé que la Communauté veille à ce que ces entreprises appliquent *les mêmes critères écologiques* que ceux existant dans les règlements communautaires et/ou celui du pays d'origine.

L'Article 61 précise que les produits ou technologies prohibés dans la Communauté sont interdits à l'exportation dans les Etats ACP.

Une *procédure de communication d'informations* des dispositions réglementaires ayant trait à la santé des travailleurs, des consommateurs et à la protection de l'environnement est mise en place.

Il est également avancé un *code de conduite* pour les opérateurs industriels.

TITRE VI. DEVELOPPEMENT

DU COMMERCE DES SERVICES

Deux dispositions nouvelles réglementent le commerce des *produits dangereux* et celui des *déchets toxiques*.

8. Concernant le commerce des *produits dangereux* (97 Bis), le cadre réglementaire affirme:

— la nécessité d'une autorisation ou d'une demande sur base d'une *procédure d'information préalable*;

- la mise au point d'un *code de bonne conduite*.

L'aide technique et la recherche seront mobilisées pour la formation des utilisateurs tant sur les dangers des produits chimiques dangereux que sur les alternatives non chimiques.

9. Concernant les *déchets dangereux*, l'Article «97 Ter» interdit tous les mouvements de déchets toxiques et nucléaires en provenance de la C.E.E. à destination des régions ACP.

La recherche est mobilisée tant pour une *gestion* efficace et écologiquement applicable des déchets qu'en vue de permettre une *substitution* aux produits et procédés à l'origine de déchets dangereux.

TITRE VII. COOPERATION REGIONALE

10. Les modifications proposées pour ce titre à l'Art. 103 étendent le champ d'action de la coopération régionale à la gestion des problèmes se posant dans *différents écosystèmes* (Sahel, littoral côtier, forêt tropicale, bassins fluviaux, prioritairement) dépassant les frontières nationales.

En outre, CEE et ACP s'engagent à mettre leurs efforts en commun pour la mise en œuvre de *conventions internationales relatives à la gestion du patrimoine commun*, entre autres les *conventions relatives à la protection de la couche d'ozone, aux pluies acides...*

TITRE IX. COOPERATION DANS LE DOMAINE

DE LA SANTE ET DES

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

12. Dans ce domaine, de nombreuses avancées ont été réalisées au plan international, via l'O.M.S. entre autres, pour définir une politique de soins de santé primaires, la notion de médicaments essentiels. Dans ce titre entièrement nouveau, les deux parties s'engagent à coopérer sur ces bases (Article 127 Bis). La *coopération* portera sur la création de services nationaux de contrôle des médicaments, la formation des cadres et la recherche dans le domaine des soins de santé primaire.

Pour le commerce de produits pharmaceutiques reconnus par l'une des parties comme dangereux pour la santé publique, les mêmes principes - autorisation ou demande sur base d'une information préalable - que ceux en vigueur pour le commerce des produits dangereux sont appliqués.

Les Instruments de la coopération ACP-CEE

TITRE I. COOPERATION COMMERCIALE

13. Les Articles 129 et 135 introduisent deux principes importants dans l'organisation du régime général des échanges:

- la promotion du commerce doit se faire en fonction de l'état des ressources naturelles;
- les ACP peuvent demander l'organisation d'une consultation pour les atteintes à leurs intérêts ou à leur environnement portées par des réglementations issues de l'élaboration du marché unique de 1992.

TITRE II. COOPERATION DANS LE DOMAINE DES PRODUITS DE BASE

14. Article 175 Sucre

Trois facteurs — contexte de surproduction mondiale, mise en œuvre industrielle de produits de substitution, vulnérabilité de certaines économies ACP par leur degré de dépendance par rapport aux recettes du sucre - plaident pour que CEE et ACP s'engagent à programmer une diversification et pour que le Protocole Sucre puisse être utilisé pour affecter des moyens à cette diversification.

TITRE III. COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE

15. Sous Lomé III, la philosophie d'action qui s'est élaborée concernant l'environnement est de considérer l'environnement comme une donnée trans-sectorielle à toutes les politiques et tous les domaines. Il apparaît donc cohérent de proposer une instance - appelée *Haut comité de l'environnement* (Article 186 Bis) - qui puisse garantir, piloter, capitaliser les acquis de cette approche transsectorielle. Instance paritaire, associant les ONG et le milieu de la recherche, le Haut comité serait essentiellement une instance d'avis sur les études d'impact. Cette mission d'observation de la prise en compte de l'environnement dans la mise en œuvre de la programmation de l'aide permettrait à ce Haut comité d'être à même de publier annuellement un rapport sur l'état de l'environnement des pays signataires.

16. Les amendements proposés aux Articles 193, 203, 215, 218, 219, 226, 227 instrumentalisent la prise en compte de l'environnement comme politique trans-sectorielle dans les procédures.

Soulignons que :

- l'Article 203 prévoit la possibilité d'aide d'urgence en cas de «catastrophe écologique»;
- l'Article 215 prévoit que les programmes indicatifs présenteront comme cadre de référence la stratégie nationale de l'environnement et gestion des ressources.

ANNEXE I

Exemples de propositions de modifications textuelles à LOME III *

Texte actuel

Proposition de modification

CHAPITRE I

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE LA COOPERATION

ARTICLE 1

La Communauté et ses Etats membres, d'une part, et les Etats ACP, d'autre part, ci-après dénommés «Parties contractantes», concluent la présente Convention de coopération en vue de promouvoir et d'accélérer le développement économique, culturel et social des Etats ACP et d'approfondir et de diversifier leurs relations dans un esprit de solidarité et d'intérêt mutuel.

(*) Le texte intégral des propositions peut être obtenu auprès du BEE.

La Communauté et ses Etats membres, d'une part, et les Etats ACP, d'autre part, ci-après dénommés «Parties contractantes», concluent la présente Convention de coopération en vue de promouvoir et d'accélérer le développement économique, *environnemental*, culturel et social des Etats ACP et d'approfondir et de diversifier leurs relations dans un esprit de solidarité et d'intérêt mutuel *et de contribuer à rendre la Planète durablement viable.*

ARTICLE 2

La coopération ACP-CEE, fondée sur un régime de droit et l'existence d'institutions conjointes, s'exerce sur la base des principes fondamentaux suivants:

- l'égalité des partenaires, le respect de leur souveraineté, l'intérêt mutuel et l'interdépendance;
- le droit de chaque Etat à déterminer ses choix politiques, sociaux, culturels et économiques;
- la sécurité de leur relation fondée sur l'acquis de leur système de coopération.

La coopération ACP-CEE, fondée sur un régime de droit et l'existence d'institutions conjointes, s'exerce sur la base des principes fondamentaux suivants:

- l'égalité des partenaires, le respect de leur souveraineté, l'intérêt mutuel et l'interdépendance;
- le droit de chaque Etat à déterminer ses choix politiques, sociaux, culturels et économiques;
- la sécurité de leur relation fondée sur l'acquis de leur système de coopération.
- *la gestion intégrée et commune des ressources naturelles et de la biosphère considérées comme patrimoine commun.*

ARTICLE 4

La coopération ACP-CEE appuie les efforts des Etats ACP en vue d'un développement plus autonome et auto-entretenu fondé sur les valeurs sociales et culturelles, leurs capacités humaines, leurs ressources naturelles, leurs potentialités économiques afin de promouvoir le progrès social et économique des Etats ACP et le bien-être de leurs populations, par la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, la reconnaissance du rôle de la femme et l'épanouissement des capacités humaines dans le respect de leur dignité.

La coopération ACP-CEE appuie les efforts des Etats ACP en vue d'un développement plus autonome et auto-entretenu fondé sur les valeurs sociales et culturelles, leurs capacités humaines, leurs ressources naturelles, leurs potentialités économiques afin de promouvoir le progrès social et économique des Etats ACP et le bien-être de leurs populations, par la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, la reconnaissance du rôle de la femme et l'épanouissement des capacités humaines dans le respect de leur dignité.

L'action de la coopération ACP-CEE en matière d'environnement a pour objet:

- *de préserver, de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement;*
- *de contribuer à la protection de la santé des personnes;*
- *d'assurer une utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles.*

Les exigences en matière de protection de l'environnement sont une composante des autres politiques de la coopération ACP-CEE.

La CEE et les pays ACP mettront ensemble leurs efforts en vue de promouvoir l'adhésion du plus grand nombre de pays possibles aux conventions internationales relatives aux problèmes de l'environnement, en particulier en ce qui concerne les pluies acides et la protection de la couche d'ozone.

ARTICLE 5

Dans la perspective d'un développement économique plus équilibré et plus autonome des Etats ACP, des efforts particuliers sont consacrés dans la présente Convention pour promouvoir le développement rural, la sécurité alimentaire des populations, le rétablissement et le renforcement du potentiel de production agricole des Etats ACP.

Dans la perspective d'un développement économique plus équilibré et plus autonome des Etats ACP, des efforts particuliers sont consacrés dans la présente Convention pour promouvoir le développement rural, *la gestion durable des ressources*, la sécurité alimentaire des populations, *la sauvegarde*, le rétablissement et le renforcement du potentiel de production agricole des Etats ACP et d'une *manière plus générale pour mettre en place une gestion des ressources naturelles et du potentiel agricole, industriel technique et scientifique en vue d'arriver à satisfaire les besoins essentiels des populations.*

TITRE Ibis
(entièrement nouveau)

DEVELOPPEMENT URBAIN

EMPLOI, ENERGIE HABITAT
ARTICLE 49bis

La coopération dans le secteur urbain s'attache notamment :

- à renforcer les administrations urbaines de façon à ce qu'elles disposent des pouvoirs, des ressources et du personnel indispensable pour mettre à la disposition des populations les terrains, services, et facilités nécessaires à un minimum de qualité de la vie de ses habitants et cela dans le cadre d'un équilibre entre les zones rurales et les zones urbaines.
- à rassembler les fonds nécessaires au développement urbain, en particulier des villes petites et moyennes;
- à promouvoir dans les villes des politiques favorisant les filières populaires de production du logement et l'équipement minimum en matière d'eau, d'égoûts et de transport;
- à promouvoir l'emploi urbain;
- à mettre en œuvre les moyens de lutte anti-pollution;
- à procéder aux recherches et expérimentations nécessaires dans le domaine des relations entre énergie et habitat en milieu urbain.

ARTICLE 49 ter

La concentration de l'aide fournie par la coopération portera en particulier sur;

- l'énergie, par:
 - a) la recherche et la diffusion de solutions technologiques alternatives à l'utilisation du bois de feu comme source de combustible domestique, qui soient appropriables par les populations;
 - b) l'expérimentation de filières énergétiques nouvelles basées sur le recyclage des déchets et produits de consommation urbains.
- l'habitat, par:
 - a) la réalisation d'aménagements permettant le développement d'une économie populaire urbaine de transition, et, l'intégration des solutions énergétiques alternatives appropriables;
 - b) l'augmentation de l'effort de recherche/développement sur des processus de programmation appropriables socialement par des couches pauvres de la population, ainsi que sur les solutions «logement» adaptées.
- la production agricole (urbaine) :
en favorisant par l'adoption de dispositifs fonciers adéquats le développement de l'agriculture urbaine et le maraîchage dans les zones de réserves foncières et/ou de transition, et en allégeant la pression des villes sur les productions vivrières des campagnes;

- les PME:

en favorisant l'innovation technologique dans le domaine du recyclage des produits urbains et les activités productives venant renforcer les filières associées aux grands services urbains (assainissement, collecte de déchets, adduction d'eau, etc..).

ARTICLE 49 quater

Le développement urbain passe par une meilleure utilisation des ressources locales. Dans ce cadre la coopération veillera en particulier à favoriser les échanges d'expériences entre les villes des pays ACP et de la Communauté, à susciter là où les pays ACP le demandent, les expériences et recherches nécessaires.

ARTICLE 43 quinter

La coopération favorisera en particulier à la demande d'un ou de plusieurs gouvernements ACP, le soutien apporté par ces gouvernements au secteur « informel » reconnaissant le rôle vital que ce dernier joue dans le développement urbain. Ce soutien peut consister à faciliter l'octroi de prêts et de crédits à de petits entrepreneurs, à permettre leurs meilleures formation et information, à encourager la constitution de coopératives et d'associations pour l'amélioration des quartiers, à donner un statut aux habitants des quartiers dits spontanés, à leur permettre par l'assouplissement des réglementations et leur adaptation à l'évolution d'avoir un titre de possession et de propriété des terrains de leur habitation.

ARTICLE 49 sixter

Le développement urbain passant par une participation effective des populations, la coopération veillera à favoriser en particulier l'initiative participante des populations notamment en soutenant les associations et ONG.

ARTICLE 49 septer

La coopération en matière urbaine peut notamment se faire par l'aide et l'assistance techniques. Celles-ci pourraient être intensifiées.

- *en constituant un fonds à l'intention des autorités locales pour la création de l'infrastructure;*
- *en entreprenant des tâches telles que la reorganisation de l'assiette et la perception des impôts locaux, l'établissement ou la mise à jour du cadastre, et la création d'équipes techniques chargées de conseiller les ménages et les groupes communautaires sur les moyens d'améliorer leur logement;*
- *en organisant des stages de formation dans les pays et des stages de formation en cours d'emploi pour les fonctionnaires locaux.*

ARTICLE 49 octoter

La coopération facilitera l'évaluation de l'action passée notamment sur les thèmes suivants:

- a) la cohérence et la fiabilité des principes et dispositifs d'aménagement du territoire associées aux programmes et projets (échelles, acteurs, actions, ressources des actions);
- b) l'impact des programmes « micro réalisations » sur l'évolution des problèmes d'environnement locaux (écologiques, socio-économiques et culturels);
- c) les enseignements à tirer de l'action FED et de la BEI dans le domaine de l'habitat urbain.
- d) la contribution de l'aide du FED au relèvement du niveau des revenus et de l'emploi en milieu urbain.

TITRE VI

DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DES SERVICES

ARTICLE 95

En vue d'atteindre les objectifs fixés à l'article 129, les Parties contractantes mettent en œuvre des actions pour le développement du commerce et des services, du stade de la conception au stade final de la distribution des produits.

Ces actions ont pour objet de faire en sorte que les Etats ACP tirent un maximum de profit des dispositions de la présente Convention en matière de coopération commerciale, agricole et industrielle, et qu'ils puissent participer dans les conditions les plus favorables aux marchés de la Communauté et aux marchés internes, régionaux et internationaux, en diversifiant la gamme et en accroissant la valeur et le volume du commerce des Etats ACP de biens de services.

En vue d'atteindre les objectifs fixés à l'article 129, les Parties contractantes mettent en œuvre des actions pour le développement du commerce et des services, du stade de la conception au stade final de la distribution des produits.

Ces actions ont pour objet de faire en sorte que les Etats ACP tirent un maximum de profit des dispositions de la présente Convention en matière de coopération commerciale, agricole et industrielle, et qu'ils puissent participer dans les conditions les plus favorables aux marchés de la Communauté et aux marchés internes, régionaux et internationaux, en diversifiant la gamme et en accroissant la valeur et le volume du commerce des Etats ACP de biens de services.

Le développement du commerce sera encouragé dans le respect de la Convention sur le commerce international des espèces menacées.

ARTICLE 97

Les actions visant le développement du commerce et des services comprennent une coopération spécifique dans le secteur du tourisme. L'objectif de cette coopération est d'appuyer les efforts des Etats ACP visant à améliorer les prestations de services de cette industrie. Une attention particulière est accordée à la nécessité d'intégrer le tourisme dans la vie sociale, culturelle et économique des populations, conformément aux dispositions des articles 116 et 117.

Les actions visant le développement du commerce et des services comprennent une coopération spécifique dans le secteur du tourisme. L'objectif de cette coopération est d'appuyer les efforts des Etats ACP visant à améliorer les prestations de services de cette industrie et à *conserver ses bases d'environnement*. Une attention particulière est accordée à la nécessité d'intégrer le tourisme dans la vie sociale, culturelle et économique des populations, conformément aux dispositions des articles 116 et 117.

ARTICLE 97 bis

Commerce de produits dangereux

Compte tenu des possibilités de conséquences dommageables pour l'environnement et la santé humaine de l'utilisation de certains produits chimiques dangereux, la CEE et les pays ACP conviennent ce qui suit:

- a) *Il sera établi un règlement relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques interdits ou strictement réglementés, pour protéger la santé humaine et l'environnement, par la législation communautaire ou celle d'un ou plusieurs Etats membres de la CEE ou ACP.*

Ce règlement devrait prévoir le principe d'une procédure d'information préalable sur le statut des substances chimiques dans le pays exportateur, en vertu duquel aucune licence d'exportation ne sera accordée avant que le pays destinataire n'ait accordé l'autorisation ou n'en ait fait la demande.

- b) Un code de bonne conduite des producteurs et exportateurs de produits dangereux sera mis au point sans que cela préjuge de dispositions réglementaires. Il devrait être au moins prévu dans ce code que les marchandises doivent faire l'objet d'instructions claires dans la tange du pays de destination ainsi qu'à l'aide de pictogrammes. A cet égard, le code des pesticides de la FAO devrait pouvoir servir de point de départ.*
- c) Le guide d'utilisation et de gestion des pesticides de la Banque mondiale sera utilisé dans tous les projets et programmes financés par la CEE, tant qu'un guide spécifique aux pays ACP-CEE ne sera pas mis au point.*
- d) Indépendamment de l'industrie et du commerce, l'aide technique destinée à aider les pays ACP à leur demande, à mettre sur pied des politiques d'utilisation des pesticides et des services chargés de contrôler l'importation, l'exportation et l'utilisation de produits chimiques dangereux sera renforcée.*
- e) Un effort commun de recherche sera entrepris pour la recherche et la vulgarisation de méthodes de lutte biologique et intégrée ou d'autres procédés susceptibles de remplacer les produits ayant des conséquences pour l'environnement.*
- f) La CEE, à la demande d'un pays ACP, fournira un soutien à toutes les politiques visant à informer et à former les utilisateurs de produits chimiques dangereux, pesticides et, en particulier les agriculteurs sur les dangers de ces produits chimiques et sur les alternatives non chimiques, ainsi qu'à une gestion intégrée des pesticides.*
- g) La CEE et les pays ACP mettront en place une procédure de recherche et de renforcement institutionnelle permettant d'aboutir, dans un délai raisonnable, à une unification à l'intérieur de l'espace ACP-CEE, des procédures de notification et de contrôle des produits chimiques dangereux.*

ARTICLE 97 TER

Déchets dangereux

Les signataires de la présente convention s'engagent à interdire tous les mouvements de déchets dangereux en provenance de la CEE à destination des régions ACP.

La CEE et les pays ACP s'informeront réciproquement de tout ce qui peut être utile à une gestion efficace et écologiquement applicable des déchets.

Ils poursuivront en commun les recherches nécessaires en vue de permettre une substitution, qui soit écologiquement viable, aux produits et procédés qui sont à l'origine des déchets dangereux.

Les différentes Parties signataires mettront en place les procédures destinées à empêcher les mouvements de produits dangereux en provenance de la CEE vers les régions ACP.

TITRE IX

COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

ARTICLE 127 bis

1. *Conscients de l'importance des problèmes de santé, la CEE et les pays ACP conviennent de ce qui suit:*
 - a) *les politiques nationales en matière de médicaments doivent reposer sur la notion de médicaments essentiels (c.à.d. la liste de base des médicaments nécessaires aux soins de santé pour la majorité de la population, qui doivent être disponibles à tout moment, en quantité suffisante et dans les conditionnements appropriés).*
 - b) *les politiques nationales en matière de santé doivent privilégier les soins de santé primaires, de type préventif, conformément à la résolution de l'Assemblée générale de l'OMS en 1978 à Alma Ata.*
2. *A cet effet, la CEE aidera les pays ACP qui le souhaitent et en collaboration avec l'OMS à:*
 - a) — *la création dans tous les pays d'un service national de contrôle des médicaments.*
 - *la fourniture d'une information complète et objective sous forme d'orientation de l'OMS sur les normes minimales en matières de législation nationale relative aux médicaments afin que tous les pays soient en mesure de se doter de tels dispositifs en commençant par le domaine de l'homologation de médicaments.*
 - *l'application des « normes éthiques » sur la publicité pour les médicaments prises par l'OMS.*
 - b) *la mise en œuvre des politiques de soins de santé primaires notamment par la formation des cadres, des chercheurs et des enseignants et la collaboration en matière de recherche médicale.*
 - c) *l'utilisation du système d'homologation de l'OMS relatif à la qualité des produits pharmaceutiques faisant l'objet d'un commerce international; ce système ayant été renforcé de manière à inclure des critères d'efficacité des produits et à couvrir les ingrédients actifs des composés pharmaceutiques.*
 - d) *une large utilisation des mécanisme d'information existant dans le cadre de l'OMS et des Nations unies comme par exemple:*
 - *le Bulletin d'information de l'OMS sur les médicaments;*
 - *la Conférence internationale d&s autorités d'homologation;*
 - *la liste du secrétariat des Nations unies des produits proscrits, retirés ou soumis à des restrictions sévères, établie sous l'égide de l'OMS.*

3. La CEE et les pays ACP conviennent d'établir en commun une réglementation relative à l'exportation des produits pharmaceutiques à l'effet d'interdire l'exportation de produits proscrits, retirés ou soumis à des restrictions particulières sur le marché d'un pays ou non homologués pour ce marché à moins que les autorités du pays d'importation ne demandent expressément ce produit après avoir été dûment informées des contrôles frappant l'utilisation de ce produit dans le pays d'origine, tous les avis et réactions des pays d'importation devant être publiés par la Commission.

La réglementation précitée prévoira que les utilisateurs et les personnes qui prescrivent les médicaments recevront, dans la langue principale du pays d'importation, des informations complètes sur les produits dont les normes seraient d'un niveau équivalent à celui des normes européennes.

Ils conviennent également d'une réglementation habilitant le Comité scientifique des médicaments à déterminer ce qu'il faut entendre par restrictions particulières. Sur la base de la définition de ces restrictions particulières, le comité dresse une liste des produits pharmaceutiques auxquels elles s'appliquent. Cette liste est régulièrement mise à jour et publiée.

La CEE et les pays ACP conviennent d'examiner ensemble la possibilité d'élaborer un système qui permette, grâce à un instrument législatif, d'interdire la vente et de retirer dans le plus bref délai de la vente, dans tous les pays où les médicaments sont commercialisés, les produits pharmaceutiques dont il apparaît que:

- a) ils ont été commercialisés en violation des accords,
- b) suite à des informations incomplètes ou incorrectes, leur utilisation présente un danger direct pour la santé publique.
- c) ils doivent, sur base de nouvelles données, être considérés comme dangereux pour la santé publique.

La CEE et les pays ACP prendront des mesures rigoureuses pour empêcher la contrefaçon des produits pharmaceutiques.

Pendant cette période, la CEE s'engage à maintenir sa contribution financière et les pays ACP bénéficiaires s'engagent à consacrer lesdites contributions à la reconversion de leur économie.

ARTICLE 186

La coopération financière et technique:

- a) est mise en œuvre sur la base des objectifs et des priorités arrêtés par les Etats ACP, compte tenu des caractéristiques géographiques, sociales et culturelles respectives de ces Etats, de leurs potentialités particulières et de leurs stratégies de développement;
- b) ...
- c) ...
- d) contribue à la plus grande participation possible de la majorité de la population aux bénéfices du développement et soutient les changements structurels nécessaires;

La coopération financière et technique:

- a) est mise en œuvre sur la base des objectifs et des priorités arrêtés par les Etats ACP, compte tenu des caractéristiques géographiques, *environnementales*, sociales et culturelles respectives de ces Etats, de leurs potentialités particulières et de leurs stratégies de développement;
- b) ...
- c) ...
- d) contribue à la plus grande participation possible de la majorité de la population aux bénéfices du développement et soutient les changements structurels nécessaires *dans le chef de chacune des parties*;

e) prévoit que l'assistance technique est accordée à la demande de l'Etat ACP concerné, qu'elle est de la meilleure qualité possible tout en présentant un rapport coût-efficacité favorable et que des dispositions sont également prises pour assurer la formation rapide du personnel local devant assurer la relève de l'assistance technique;

f) ...

g)...

e) prévoit que l'assistance technique est accordée à la demande de l'Etat ACP concerné, qu'elle est de la meilleure qualité possible *comprenant une évaluation dans les différentes dimensions (économique, sociale, culturelle, écologique) du développement dans le domaine concerné* tout en présentant un rapport coût-efficacité favorable et que des dispositions sont également prises pour assurer la formation rapide du personnel local devant assurer la relève de l'assistance technique;

f) ...

g) ...

1. Il est institué un Haut comité à l'environnement composé de délégués désignés en nombre égal par les Etats ACP et la CEE, ainsi que des représentants des organisations non gouvernementales s'occupant de l'amélioration de la qualité de la vie des populations et de l'environnement, des représentants des universités.

Le directeur du CDI et du CTA y siègent également.

2. Le Haut comité de l'environnement a deux missions:

- Emettre un avis conforme sur l'évaluation de l'incidence sur l'environnement des programmes, plans et projets financés partiellement ou intégralement par la Communauté dans le cadre de la présente Convention. Le Haut comité remet un avis sur le choix des organismes chargés de mener les études d'incidences. Le Haut comité ou son délégué a le droit d'obtenir toute information sur le déroulement des études d'incidences auprès des autorités publiques concernées et de la personne qui réalise l'étude. Il peut adresser à la Commission toutes observations ou suggestions utiles concernant les études d'incidence.

- Publier annuellement un rapport sur l'état de l'environnement des pays signataires de la Convention accompagné d'une note de prospective.

3- Le Haut comité de l'environnement disposera d'un budget spécifique lui permettant de financer les études d'impact et de mener d'initiative un nombre suffisant de recherches.

ANNEXE II

Où en est la politique d'environnement de la CEE ? *

Les Accords de LOME sont des contrats entre deux parties. Il serait donc surprenant que la dimension environnement de ces accords ne soulève pas aussi l'état de la question de la politique d'environnement à l'intérieur de la CEE elle-même d'une part et des pays ACP d'autre part.

On ne peut évidemment pas passer en revue tous les aspects nationaux et internationaux de ces politiques. Aussi, nous sommes-nous limités à la seule politique de la CEE (1) en tant que telle, mais il faut garder à l'esprit qu'il s'agit là d'un des volets seulement d'un ensemble plus vaste où on trouve d'une part les politiques nationales et d'autre part les accords et politiques internationaux. Cette restriction est d'autant plus importante que c'est seulement depuis l'Acte unique que la protection de l'environnement est devenue un des objets de la CEE, alors qu'auparavant c'était en fonction d'autres objectifs que des mesures relatives à l'environnement ont pu être prises au sein de la CEE. L'Acte unique dit en effet:

« L'action de la Communauté a pour objet de préserver, de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement, de contribuer à la santé des personnes et d'assurer une utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles. »

Ainsi, pour la première fois, l'action pour l'environnement a-t-elle une base juridique précise. Même si (heureusement à certains égards) la qualité de l'environnement n'est pas autrement précisée, il faut faire remarquer que la «santé» des personnes figure dans le même article. Nous aurons donc à notre avis, à tenir compte de ce fait nouveau (l'inclusion de la santé) dans les réflexions à propos de LOME IV.

L'acte unique n'est que progressivement mis en œuvre et les marges d'interprétation sont encore fort larges; au surplus, la compétence de la Communauté est subsidiaire c'est-à-dire qu'elle doit faire preuve de l'efficacité plus grande au niveau communautaire. Pour ce qui concerne l'objet de notre travail, c'est donc surtout sur ce qu'on pourrait appeler «L'objet actuel» de la politique d'environnement qu'il est utile de s'interroger.

A l'heure actuelle, la CEE met en œuvre son quatrième programme général (1987-1992) relatif à la politique d'environnement, le premier datant de 1973. Il y a une très nette évolution de ces programmes, par exemple dans le fait qu'on est progressivement remonté aux sources de la pollution (2). Les grands principes sur lesquels repose aujourd'hui la politique de la CEE en matière d'environnement sont les suivants:

- le principe de l'action préventive
- la lutte contre la pollution et leurs sources
- le principe du pollueur payeur

* Document élaboré par le Groupe de recherches pour une stratégie économique alternative (GRESEA) en août 1988.

- l'intégration des exigences en matière d'environnement dans l'ensemble des politiques de la CEE.

Les principes se sont traduits évidemment par l'établissement d'un certain nombre de normes et de réglementation techniques. Une centaine de directives ont été adoptées et couvrent les grands chapitres suivants:

- la pollution de l'air, de l'eau;
- le bruit;
- la gestion des produits chimiques, des déchets;
- la protection des espèces et des ressources naturelles.

Le répertoire des actes juridiques de la CEE en matière d'environnement (par exemple tel qu'il est publié en annexe du dossier de l'O.S.E.) pourrait constituer une liste intéressante de ce qui devrait progressivement constituer une législation commune aux pays ACP et à la CEE. Pour avoir un point de repère, signalons que de novembre 1973 à novembre 1985, à la veille du début du quatrième programme, la production législative de la Communauté a été la suivante:

- 19 instruments juridiques ont été adoptés dans le domaine de la pollution de l'eau;
- 11 dans celle de l'air;
- 9 dans le domaine des déchets;
- 5 concernant spécifiquement les produits chimiques;
- 10 concernant le bruit;
- 8 concernant la protection de la faune et de la flore;
- 40 actes ou décisions du Conseil concernant la participation de la CEE dans les conventions internationales.

A côté de l'édition de nombreux instruments juridiques, l'action de la CEE a consisté aussi à introduire progressivement des études «d'impact» préalables. La CEE a aussi poussé un certain nombre de recherches et d'études démonstrations (par exemple sur l'emploi). Tenant d'établir le bilan de cette action réglementaire, l'Observatoire social européen déclare à ce propos:

« La Communauté a produit une grande variété d'instrument qui comprennent:

- des normes générales de qualité de l'eau et de l'air,
- des normes de produits,
- des contraintes de production,
- des contraintes dans la conception des installations (étude d'impact, prévention des accidents),
- des contraintes dans l'organisation du travail (protection des travailleurs),
- des limitations ou interdictions de certaines productions,
- des limitations des rejets et des contraintes pour la gestion des déchets,
- des contraintes dans le transport des matières dangereuses,

- des contraintes en matière de commercialisation,
- des contraintes dans l'élimination transfrontalière des déchets.
- des limitations de consommation (protection de la faune et de la flore).

Ces instruments tendent à cerner par des approches successives les effets et les causes de la pollution et se sont donc progressivement attaqués à leurs sources, plus qu'ils ne sont parvenus jusqu'ici à élaborer un instrument conceptuel cohérent pour l'évaluation des politiques qui sont à l'origine des pollutions que l'on cherche à combattre.

Il est vrai que cet instrument conceptuel reste encore largement à élaborer : une approche réellement préventive des risques pour la santé de l'homme et pour l'environnement des activités économiques, industrielles et agricoles, implique l'évaluation préalable d'un nombre de facteurs et d'interactions si considérables que, si l'on veut éviter la paralysie de ces activités, seule une évaluation ex-post des dangers, réactualisée au fil des progrès scientifiques, n'est - de fait - possible. Le principe de la politique préventive de la Communauté est donc l'expression d'un engagement de nature essentiellement politique des Etats membres à poursuivre un effort d'évaluation permanente des dangers de l'activité économique pour la santé de l'homme et pour l'environnement, alors que les paramètres de cette évaluation eux-mêmes restent difficiles à circonscrire.

L'application concrète de cet effort d'évaluation et de prévention se heurte non seulement aux limites des connaissances scientifiques, mais aussi à celles de la mise au point de technologies et de produits «propres» de substitution. La mise au point de ces technologies dépend de l'ampleur du marché disponible, lui-même conditionné par la capacité des acteurs économiques concernés à en assumer le (sur)coût. L'adoption de mesures réglementaires dépend donc des coalitions possibles (telles que celles entre les compagnies distributrices d'eau potable et les consommateurs) et des contradictions variables entre les différents «consommateurs» de l'environnement (telles que par exemple entre les consommateurs d'eau et les industries chimiques).

De fait, la Communauté a concrétisé cet effort d'évaluation et d'adaptation aux progrès techniques pour les mesures réglementaires concernant les normes de produits finis (pollution de l'air par les véhicules par exemple) et pour celles qui imposent des contraintes de commercialisation. Il s'agit en l'occurrence de mesures réglementaires qui balisent et redimensionnent de nouveaux marchés pour de nouveaux produits et touchent à la concurrence intrasectorielle entre les entreprises. Elles sont donc régulièrement modernisées, non sans difficultés il est vrai.

Mais dans ces matières, on sait où l'on va puisque le « Livre blanc » sur le marché intérieur prévoit la programmation des mesures qui devront être prises d'ici à 1992.

Toutefois, quand il s'agit de contraintes qui s'appliquent aux différents stades de la production, le calendrier est beaucoup moins contraignant puisqu'elles n'affectent pas la libre circulation des marchandises. Les mesures réglementaires de la Communauté laissent largement la définition des moyens pour réaliser cet effort de modernisation et d'adaptation à la «meilleure technologie disponible» aux

mesures d'application des directives prises par les pays membres eux-mêmes. En effet, les contraintes de production, qui imposent des surcoûts, mettent en jeu la concurrence intersectorielle des industries, leur taux de rentabilité par rapport aux autres secteurs et donc leur existence. De fait les mesures réglementaires qui visent à appliquer des contraintes de production entraînent un rapport de forces, momentanément mais crispé, entre des secteurs qui lui-même reflète le stade de restructuration de l'appareil de production. Il est dès lors fort difficile de réunir l'unanimité à leur sujet, comme en témoigne la liste des propositions qui restent en suspens sur la table du Conseil des ministres depuis de plus ou moins longues années».

La politique de protection de l'environnement de la CEE a évidemment évolué au cours des années.

Si on essaie de dégager le sens des changements dans la mesure où il peut nous éclairer sur le futur, il nous semble qu'il faut distinguer deux tendances majeures :

— on passe progressivement d'une approche verticale - par secteur — à une approche multi-sectorielle. Au lieu de traiter séparément la pollution de l'air, de l'eau, etc... on essaie d'approcher les sources de la pollution en remontant de ses effets dans les différents milieux à l'origine du polluant (quitte à redescendre ensuite vers les différents milieux polluables). Cela signifie pratiquement une approche par industrie ou secteur, approche déjà pratiquée aux Pays-Bas, par exemple. Ce ciblage des industries, l'une après l'autre, rencontre on s'en doute pas mal de réticences.

- Une autre orientation importante à souligner est l'approche par substance. Cette approche, surtout valable pour les substances chimiques, consiste à suivre jusque dans leurs utilisations finales les substances dangereuses ou potentiellement nuisibles. Il s'agit donc de descendre la filière y compris dans l'incorporation de la substance comme «input» intermédiaire.

Ces deux approches devront être commentées dans leur application à LOME IV. La politique écologique de la CEE soulève encore les questions suivantes:

1. Comment s'applique en pratique le principe le pollueur est le payeur?
2. Comment les actes juridiques communautaires sont-ils vraiment transposés au niveau national?
3. De quelle manière le contrôle est-il exercé?
4. La politique écologique n'a-t-elle pas tendance à s'arrêter aux portes des usines, laissant les travailleurs assez démunis à l'intérieur des entreprises?
5. Comment la « santé » est-elle finalement intégrée dans la politique communautaire?
6. Comment les risques technologiques majeurs sont-ils vraiment abordés et on pense en particulier au risque nucléaire ?
7. Il y a une tendance de plus en plus grande à édicter, au niveau communautaire, des lignes «générales» laissant les spécifications techniques aux pouvoirs réglementaires nationaux suivant le principe « ce qui est bon pour le citoyen d'un pays de la CEE est bon pour les autres ». Le risque de départage d'une telle philosophie est d'autant plus grand que les écarts de développement seront plus grands entre les différents pays.

Annexe III

Les termes de la négociation de LOME IV *

Il ne s'agit pas ici de reprendre l'ensemble de la problématique de LOME IV mais seulement ce qui concerne l'environnement. Depuis la négociation de LOME III de nombreux éléments sont venus modifier les données du problème ou risquent de les modifier à brève échéance. Nous voulons parler tout d'abord de certains événements et des prises de conscience qu'ils ont suscitées.

- De graves accidents en matière de pollution : Tchernobyl, Bophal, Bâle, pour ne parler que des plus médiatisés;
- Une prise de conscience des conséquences de ces accidents s'est ajoutée aux « scandales » qu'ont constitué certains trafics de déchets dangereux à l'intérieur de la CEE mais surtout vers l'Afrique;
- Cette prise de conscience a aussi porté sur la question des pluies acides, de la couche d'ozone, de la pollution de certains cours d'eau, voire de la mer du Nord (l'affaire du plancton et récemment celle des phoques);
- Enfin, la famine des années 1984-1985 a également soulevé toute une série d'interrogations.

Même si le lien n'est toujours fait entre la dégradation de l'environnement et certains phénomènes économiques, il importe de rappeler ici certains liens réels dans ce domaine. Car tous ceux qui étudient de près ces phénomènes en sont eux très conscients.

Nous voulons parler des conséquences de la crise économique mondiale et plus particulièrement de l'endettement international, des politiques d'ajustement structurel telles qu'elles sont imposées par le FMI et la Banque Mondiale et des difficultés rencontrées par les pays en développement dans leurs échanges internationaux.

Ces phénomènes ont été très largement étudiés; soulignons néanmoins qu'ils poussent les pays en développement à tenter d'exporter à tout prix, et donc à privilégier les cultures d'exportations et l'exploitation des autres ressources naturelles (mines, par exemple) et cela, quelles que soient les conséquences pour l'environnement. Au surplus, les obstacles aux importations ont été supprimés (avec dans certains cas des importations à bas prix de produits alimentaires concurrençant les produits vivriers locaux). Ces mesures d'austérité ont également abouti à supprimer de nombreuses interventions publiques dans le domaine de la santé, de l'éducation, et de la lutte pour l'environnement. La chute du prix des matières premières tout comme les politiques d'ajustement structurel ont dans beaucoup de cas poussé les pays en développement à tenter d'augmenter encore leurs exportations ce qui, avec le surcroît d'offre qui en résulte, a encore plus déprimé les cours, etc...

Dans le cadre d'un rapport sur l'environnement dans LOME IV, ces problèmes ne peuvent être ignorés car ils sont parmi les causes de la dégradation de l'environnement.

* Document rédigé par le Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative (GRESEA), août 1988.

Les accidents et la prise de conscience, les phénomènes économiques ne sont pas les seuls à devoir être pris en compte. Les modifications politiques, juridiques et institutionnelles qui ont eu lieu au cours des dernières années doivent également être rappelées ou tout au moins faut-il signaler celles qui peuvent apparaître les plus saillantes:

- Au cours des dernières années, la politique écologique de la CEE a pris un nouveau souffle, comme nous l'avons décrit dans la troisième section et il en est de même (mais avec une ampleur moindre) pour ce qui concerne LOME III.
- Soulignons à cet égard que le fait que nous sommes progressivement seulement à mi-course de LOME III, pose des problèmes difficiles d'analyse de la situation présente et d'évaluation du travail accompli.
- Le fait que l'Acte unique prévoit une nouvelle échéance européenne décisive pour 1992 (et que par cet Acte unique, l'environnement soit devenu l'une des politiques communautaires) introduit dans les mécanismes intérieurs de la CEE mais aussi dans ses rapports avec l'extérieur-y compris avec les pays ACP - une dynamique tout-à-fait nouvelle. Il faudrait d'ailleurs souhaiter qu'une étude sérieuse soit faite des conséquences de l'échéance 1992 pour les pays ACP.
- Au cours des dernières années, suite à la crise de l'endettement, de très nombreux pays ACP ont mis en œuvre des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel qui changent assez radicalement le climat et la manière de gouverner de ces pays. N'oublions pas non plus que la CEE s'est inscrite, à sa manière très différente, dans cette problématique, entre autres par les programmes spéciaux d'importations.
- Enfin, bien qu'il ne s'agisse que d'un début, on peut penser que l'amélioration des rapports Est-Ouest permettra à moyen terme de diminuer les dépenses d'armement dont on sait combien elles pèsent lourdement dans les conditions de la croissance de certains pays.

Au moment où ce rapport est rédigé, on connaît les grandes lignes des orientations de la CEE en vue des négociations relatives à LOME IV. Sans entrer dans le détail, il nous semble qu'il faut en retenir les éléments suivants:

- La Convention de LOME IV sera sans doute plus longue que les précédentes (à durée indéterminée, pour 10 ans au moins, on ne sait pas encore). Nous avons considéré comme une donnée du problème cet allongement de la Convention.
- La Convention de LOME IV continuerait à être « contractuelle » même si certains éléments de conditionnalité seraient renforcés.
- La question de l'environnement continuerait à faire partie des rapports CEE-ACP.
- Il n'y aurait pas d'extension géographique sensible de la Convention.
- En gros, la structure de la Convention telle qu'elle a été convenue pour LOME III resterait la même.

Prise de position Forum jeunesse sur l'environnement

Le Forum Jeunesse des Communautés européennes, réuni en Comité exécutif les 26 et 27 mars 1988 à Bonn (RFA) a adopté la prise de position suivante.

Introduction

Le problème de l'environnement va croissant en Europe, malgré que les Européens ne retirent pas beaucoup de bénéfices de politiques en matière d'environnement.

En vérité, les questions de l'environnement sont passées du stade de la polémique à un objectif politique en tant que tel. Cependant, les objectifs politiques ne sont pas immuables et il importe que les responsables politiques prennent conscience à temps des changements en cours.

Si l'on se tourne vers le passé, on constate que l'aide aux industries et à la construction était le thème caractéristique des années 60. Encore maintenant, ces deux secteurs sont considérés comme les meilleurs indices de prospérité par les principaux dirigeants. L'adage « quand le bâtiment va, tout va » a fait que seul l'élément quantitatif était pris en compte pour le développement du territoire européen, oubliant ainsi les endroits et moments les plus propices.

Ce n'est pas un hasard si nous avons connu des années de croissance sans planification. Cependant, l'absence de planification n'est pas la cause des déséquilibres écologiques, mais la conséquence d'une « mentalité erronée ».

C'est ainsi que l'expansion urbaine, la croissance touristique et industrielle ont détruit les ressources naturelles et culturelles de manière irréversible, même dans des situations où d'autres solutions satisfaisantes auraient été possibles.

La crise des années 70 a obligé à se tourner vers de nouveaux objectifs, en sacrifiant cette fois la croissance. L'objectif nouveau était l'emploi. Là encore, ceci a différé les préoccupations qualitatives afin de donner à la société l'occasion de se consacrer au développement.

Enfin, quelques catastrophes écologiques se sont produites, créant ainsi un sentiment d'insécurité parmi les populations. Ceci a encouragé les discours en faveur de l'environnement, tant au niveau européen qu'international. Nous pouvons citer les exemples de Tchernobyl, Bhopal, la pollution du Rhin par les produits chimiques employés par l'agriculture, la pollution croissante de l'environnement par les gaz d'échappements et les émanations des industries provoquant des pluies acides, l'urbanisation anarchique, la destruction des forêts ainsi que la pollution de l'eau, et l'exemple récent de l'accident dans le métro de Londres.

Malgré ces catastrophes, nous constatons toujours l'absence de réelles politiques de protection de l'environnement, ce qui nous conduit à une situation à hauts risques. En fait, nous vivons tous dans une société à risques, une nouvelle société, sans défenses efficaces, et où les instruments légaux (directive de Sévésco, conférence internationale de l'énergie nucléaire) et les systèmes de protection civile se

sont prouvés inefficaces dès qu'un accident se produit. Cette approche mène à l'insécurité du citoyen et si, maintenant, il existe un sentiment réel que les problèmes écologiques et la protection de l'environnement ne sont pas un luxe mais une nécessité, ce sentiment ou cette sensibilité générale ne trouvent pas d'écho dans les politiques officielles des Etats membres.

C'est pourquoi le Forum jeunesse des Communautés européennes, à l'occasion de l'Année européenne de l'environnement, a décidé d'adopter des orientations et recommandations à l'attention des organisations de jeunesse et des institutions de la Communauté européenne ainsi que pour les Etats membres.

Orientations

1. Principes de solidarité des générations

Il n'est permis à aucune génération de détruire des ressources non renouvelables. La majorité des responsables politiques d'aujourd'hui auront disparu avant que la planète ne commence à ressentir les conséquences de cette destruction, mais la majorité des jeunes seront toujours en vie.

Lorsque l'on parle de solidarité entre le Nord et le Sud, entre l'Europe et les pays ACP et lorsque le président des CE a appelé à la solidarité économique et sociale, le moment est venu pour les jeunes Européens de revendiquer le principe de solidarité des générations.

2. L'environnement n'est pas l'ennemi du développement

A première vue, l'on pourrait croire que l'environnement s'oppose au développement économique: les biens de consommation, les transports, les soins de santé, le logement ont souvent été obtenus au détriment de l'environnement et des ressources naturelles.

Néanmoins, en tenant compte de tous les facteurs intervenant au niveau du bien-être, il est possible de définir de manière systématique la croissance économique de manière intégrée, en faisant de l'environnement l'un des facteurs stratégiques et de l'emploi un objectif prioritaire.

Ainsi, les ressources naturelles seront un élément clé dans l'organisation du territoire européen. L'introduction de cet élément dans l'organisation du territoire ne doit pas être compris comme une simple limitation des ressources faisant partie d'un ensemble d'actions restrictives imposées aux activités économiques et sociales, mais comme un élément à introduire dans les objectifs proposés pour accroître au

maximum le développement du territoire. En résumé, le développement devra donc tenir compte d'une nouvelle variable : « l'environnement ».

Les plans d'aménagement de la nature devraient comprendre une dimension spécifique de l'environnement.

3. L'environnement et les jeunes

Il est nécessaire de défendre l'environnement. La destruction des ressources naturelles est liée aux grands groupes économiques. Les jeunes sont naturellement les forces de la société les plus disponibles pour ce « combat ». Ils ne se « battent » pas avec une logique de génération égoïste, mais avec le sens de défendre une valeur qui vaut pour aujourd'hui et demain. Le rôle social et politique que jouent les jeunes sera le meilleur moyen pour défendre l'environnement.

4. La véritable Europe des citoyens

Il n'y aura jamais d'Europe unie si cette Europe n'est qu'une Europe des institutions. Pour les citoyens européens, l'espace européen doit être un lieu dans lequel il fait bon vivre, où l'environnement et la nature ne seront pas détruits. Il doit y avoir une politique d'harmonie parfaite entre les ressources renouvelables et les ressources non renouvelables. En résumé, l'Europe devrait protéger l'environnement et se soucier de la nature.

5. Interdépendance croissante des problèmes écologiques

La pollution ne connaît pas de frontières. Et si l'Europe veut se construire sur la mise en œuvre de politiques communautaires, l'environnement sera un domaine prioritaire. L'application de différentes politiques nationales pourrait entraîner des disparités susceptibles d'affecter le bon fonctionnement des Communautés européennes. Il n'est pas possible de préserver un pays de la pollution si le pays voisin est lui-même pollué. Aucun pays ne peut à lui seul protéger l'environnement. Nous partageons le même continent, la même mer, le même air.

Dès lors, de nouvelles lois devraient être adoptées au niveau européen et devraient être strictement respectées. A l'heure actuelle, malgré l'existence de législation adéquate en matière d'environnement dans certains pays de la Communauté, il existe encore trop d'abus.

Recommandations

A. Pour les organisations de jeunesse

Le Forum jeunesse demande que les organisations :

1. Sensibilisation

tentent de susciter une prise de conscience parmi leurs membres, par exemple en soulignant les questions de l'environnement, en promouvant les débats, les discussions, et les activités sur ces questions, en coopérant avec les organisations de jeunesse s'occupant d'environnement,...

2. Information

diffusent l'information sur les problèmes de l'environnement, et en particulier l'information sur l'expérience des jeunes qui travaillent à des projets d'environnement, et sur ce que les jeunes peuvent faire afin de préserver l'environnement...

3. Education et formation

organisent des cours de formation sur les questions de l'environnement pour leurs responsables, participent à des séminaires et congrès sur l'environnement. Les comités nationaux et les organisations de jeunesse devraient s'efforcer d'organiser l'éducation dans ce domaine au niveau de la vie associative...

4. Action

prennent leurs responsabilités vis-à-vis de l'environnement et participent à des campagnes et actions en faveur de l'environnement, organisent des activités dans ce sens pour leurs membres, afin de mettre les jeunes en contact avec la nature...

B. Pour les responsables politiques européens

Le Forum jeunesse demande à tous les responsables politiques européens :

1. de développer une politique responsable en matière de déchets en se basant sur les principes de réutilisation, limitation, recyclage et destruction sans danger des déchets;

2. d'être plus attentif aux répercussions que certains projets peuvent avoir sur l'environnement, étant donné que les grands projets peuvent avoir des conséquences désastreuses sur l'environnement; et de proposer qu'on procède à une évaluation de l'impact sur l'environnement pour toute construction;

3. de réduire les émissions de dioxyde de soufre en Europe d'au moins 80% et celles d'oxyde de nitrate de 75% avant 1995 afin de protéger la nature des effets désastreux causés par les pluies acides;

4. de modifier la politique agricole commune (PAC) en tenant mieux compte des effets sur la société et l'environnement de la PAC et en introduisant un système agricole qui se préoccuperait du paysage et de la nature, réduirait autant que possible les pesticides chimiques et préconiserait l'emploi de la plus grande variété possible de semences et d'espèces;

5. de protéger les habitats menacés, en particulier pour les espèces rares et être conscient que la protection de la nature doit être un élément significatif de la politique globale de la C.E.;

6. d'inclure une perspective écologique dans la planification des transports et en particulier réduire le trafic routier, promouvoir les transports publics, la marche et le vélo et limiter le trafic des marchandises par la route;

7. de protéger les populations des radiations nucléaires dangereuses;

8. de ne plus allouer aucun fonds communautaire à la recherche nucléaire, à l'exception de la recherche en matière de traitement de déchets;

9. de protéger la couche d'ozone en réduisant les émissions de CFC de 50% en 1989 et à plus long terme (10 à 15 ans) de supprimer complètement l'utilisation de substances détruisant l'ozone;

10. de protéger l'écosystème marin en :

- interdisant dès que possible et au plus tard d'ici 1990, l'immersion de tout déchet industriel en mer;
- interdisant totalement, dans un avenir proche, l'évacuation des déchets en provenance des industries et des usines municipales;

- interdisant immédiatement le déversement de produits radioactifs en mer;
- interdisant le drainage des produits contaminés de drainage vers la mer;
- mettant fin d'ici 1990 à l'incinération en mer des déchets industriels.

11. d'établir une stratégie commune efficace en matière de prévention et de contrôle des incendies de forêts dans la région méditerranéenne. Des politiques en matière de sylviculture - qui incluraient des stratégies de protection contre les incendies - doivent être développées, renforcées et appliquées, tant au niveau national qu'international. Le reboisement (en particulier avec des espèces indigènes adaptées aux lieux) de terres produisant à l'heure actuelle des cultures excédentaires, devrait être encouragé.

12. d'inclure, dans tous les projets de développement, des études d'impact sur l'environnement; d'augmenter la possibilité de soutenir financièrement les activités d'ONG locales dans le tiers monde qui s'occupent des problèmes d'environnement liés au développement; d'arrêter la détérioration permanente des forêts tropicales en réduisant progressivement l'importation de bois de construction; de poser des conditions strictes à l'exportation de pesticides dangereux et d'autres produits chimiques dangereux vers le tiers monde;

13. que les municipalités améliorent et étendent considérablement les usines de traitement des eaux industrielles, en vue, entre autres, de mettre au point des techniques de purification chimique;

14. que l'usage d'essence sans plomb soit rapidement généralisé; que la CE envisage de financer des entreprises qui imposent des normes de sécurité pour les usines;

15. qu'il soit obligatoire d'inclure dans leurs objectifs

prioritaires la protection et l'amélioration de l'environnement étant donné qu'il s'agit de questions d'intérêt public;

16. qu'il soit nécessaire d'informer de manière régulière les citoyens sur les questions d'environnement afin d'encourager leur participation à l'élaboration des politiques;

17. de convaincre les pollueurs d'arrêter la pollution, de prendre des mesures d'encouragement, et d'inciter les Etats membres et certaines instances privées à remplir leurs devoirs;

18. l'adoption par la Commission européenne du principe selon lequel celui qui pollue doit payer les conséquences, c'est-à-dire que les coûts sociaux externes devraient être intégrés dans les coûts de production;

19. de mettre en œuvre des actions concrètes, et ceci indépendamment du succès relatif de l'Année européenne de l'environnement;

20. de prévoir des moyens juridiques permettant aux citoyens européens de faire appel à la justice et d'entamer des poursuites contre des instances privées et des Etats membres;

21. de définir de manière urgente une politique commune en matière d'environnement;

22. de renforcer l'application du programme VALOREN destiné à promouvoir le potentiel énergétique endogène;

23. d'accroître les subsides pour la recherche concernant les énergies alternatives (solaire, éolienne, biomasse, déchets ménagers et industriels);

24. de protéger la flore et la faune, en particulier les espèces en voie de disparition;

25. de protéger le sous-sol et en particulier les eaux profondes;

26. de défendre et protéger le «citoyen-consommateur».



Le rôle des organismes non gouvernementaux dans la lutte contre la pollution atmosphérique en France

La dernière pièce du dossier qu'Associations Transnationales consacre à la face associative et transnationale de la crise écologique relate l'expérience d'un certain nombre d'associations françaises en la matière. Bien que se situant de ce fait à un niveau essentiellement national, cette étude représente, par les réalisations concrètes qu'elle décrit et la collaboration avec les associations internationales et les pouvoirs publics qu'elle évoque, un cas représentatif des potentialités de l'action associative dans sa dimension la plus globale — NdlR.

par M.-J. Sommer * et R. Leygonie**

Introduction

Nous avons regroupé sous ce titre un certain nombre d'organisations et de laboratoires ayant les statuts juridiques les plus divers et qui se situent en dehors de l'administration gouvernementale et des universités.

Elles effectuent des travaux le plus souvent de recherche appliquée et de service technique, rarement de recherche fondamentale.

Les sociétés industrielles et commerciales retenues sont celles qui ne se contentent pas de faire des travaux pour leurs besoins directs, mais œuvrent pour des clients divers ou pour l'intérêt général.

La description des organisations que nous présentons dans ce document n'a pas prétention d'être complète. Nous nous excusons auprès de ceux que nous n'avons pas cités.

1 - Associations type loi 1901 (associations sans but lucratif)

1.1. — Association pour la prévention de la pollution atmosphérique (A.P.P.A.) (*)

- Créée en 1958;
- Reconnue d'utilité publique en 1962;
- Agréée par le ministère de l'Environnement en 1978.

L'APPA regroupe environ 1 000 adhérents (personnes physiques ou morales). Elle est dirigée par un Conseil d'administration comprenant aussi bien des ingénieurs que des médecins, des industriels que des universitaires de disciplines diverses (physique, chimie, biologie, toxicologie, etc.).

Activités

Les activités de l'APPA sont orientées autour de quelques axes principaux:

- La mesure régulière et permanente des niveaux de pollutions atmosphériques, en particulier de la pollution urbaine dans certaines zones non couvertes par des réseaux « officiels ».
- L'information du public. Cette information peut être soit générale à l'intention du grand public, ou spécifique à

(*) Président d'honneur de l'Association pour la prévention de la pollution atmosphérique (APPA).

(**) Président du Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique.
Article précédemment publié dans *Techniques sciences méthodes-L'eau*, Sept, 1988 (CITEPA), reproduit avec l'autorisation des auteurs.

des milieux déterminés (scolaires, universitaires, ingénieurs...). Cette information concerne spécialement les effets de la pollution sur la santé et sur l'environnement naturel.

— L'organisation de Journées scientifiques consacrées à des thèmes particuliers destinés à faire des synthèses sur certaines points d'actualité.

— La mise en œuvre, l'organisation et le suivi d'études ou de recherches :

- Métrologie de certains polluants émis en faible quantité;
- Détermination des polluants intérieurs;
- Enquêtes épidémiologiques.

— Enfin, organisation de campagnes de vérifications des émissions des gaz d'échappement des véhicules automobiles, du réglage des chaudières.

Comités régionaux

Dès 1960, l'APPA a décentralisé son action par la création de comités régionaux.

Un comité régional est à l'échelon régional ce que l'APPA est au niveau national : un CARREFOUR créé au nom de l'intérêt général, agissant en toute objectivité, pour la protection des individus et des biens, regroupant toutes les parties concernées. Il a pour compétence la mesure des polluants, l'orientation de prévention sur le plan local: l'information objective sur les risques pour la santé et l'environnement naturel.

C'est aussi un centre incitatif de réflexion à la recherche scientifique et de coordination d'études ou enquêtes relatives à la pollution de l'air extérieure ou intérieure.

C'est également un organisme de concentration entre pollueurs et pollués, médecins et industriels, pouvoirs publics et population.

L'APPA compte actuellement 25 comités régionaux et couvre les régions de Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, la Rochelle, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Perpignan, Reims, Rennes, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse, Tours, Seine-Saint-Denis et Territoire de Nouvelle Calédonie.

Réseaux de mesures

Ils ont été créés à partir de 1959 pour établir la cartographie de la pollution en France, assurer la surveillance de la qualité de l'air, permettre la proposition objective d'aménagements et de réglementations et entreprendre l'étude des

effets de la pollution de l'air sur l'homme, l'animal, la végétation, les matériaux,

A sa création en 1971, le ministère de l'Environnement a ainsi pu disposer d'un bilan reposant sur 14 années de mesures qui avaient déjà permis l'élaboration d'une législation importante. Depuis la mise en place de réseaux de surveillance et d'alertes par les pouvoirs publics, l'APPA continue, soit, à gérer elle-même certains réseaux dans quelques villes, soit à participer à leur gestion.

Recherche

L'APPA participe à la recherche scientifique concernant principalement l'étude des effets de la pollution de l'air sur la santé de l'homme, les animaux, la végétation, les matériaux.

Cette action est menée avec le concours des spécialistes des différentes disciplines concernées : pneumo-phtisiologues, toxicologues, hygiénistes, vétérinaires, agronomes, etc., qui sont pour la plupart les animateurs des comités régionaux.

Les recherches sont conduites dans le cadre des facultés de médecine, pharmacie, sciences, dans celui des instituts et laboratoires d'hygiène, dans les unités de recherche de l'INSERM.

L'APPA participe de très près aux enquêtes épidémiologiques nationales des ministères de l'Environnement et de la Santé. Elle mène d'autre part des enquêtes épidémiologiques régionales, dans le Nord en particulier.

Certaines études ponctuelles sont menées en collaboration avec le Comité national contre la tuberculose et les maladies respiratoires.

Les effets sur la végétation sont étudiés en liaison avec l'INRA, le GREF, etc.

Information du public

- 1) par des expositions itinérantes,
- 2) par des campagnes d'information nationales ou régionales:
 - sur le réglage et le contrôle des chauffages domestiques;
 - sur le réglage et le contrôle des véhicules (cartes blanches CO/CO₂).

Information scientifique

Des congrès-cycles de conférences ou journées scientifiques sont tenus régulièrement par l'APPA.

Le premier congrès français sur la pollution atmosphérique a été organisé dès 1960 par l'APPA qui a pris également une part prépondérante à l'organisation de la 1^{re} Conférence européenne à Strasbourg en 1964 (dans le cadre du Parlement européen). Depuis, de nombreuses manifestations ont eu lieu régulièrement à Paris et chaque année, l'APPA s'efforce de tenir, notamment en province, des journées scientifiques sur des thèmes d'actualité et leurs aspects régionaux spécifiques.

Un Centre de documentation fonctionne au siège de l'APPA en liaison avec les centres de documentation du CNRS, de l'IFE, de l'EDF, de l'INSERM, de l'IBRA...

Revue scientifique «pollution atmosphérique»

Créée en 1959, elle est la seule revue française consacrée spécifiquement à la pollution atmosphérique. Diffusée dans 46 pays, sa publication est trimestrielle.

Activités internationales

- L'APPA est membre fondateur de l'UIAPPA (Union internationale des associations pour la prévention de la pollution atmosphérique) créée en 1964 et qui regroupe 25 pays.

La présidence de l'UIAPPA a été assurée pour la période 1980-1983, par l'APPA, qui a organisé le VI^e Congrès mondial pour la qualité de l'air, au Palais des congrès à Paris du 16 au 20 mai 1983.

(Les congrès précédents ont eu lieu à Londres, Washington, Düsseldorf, Tokyo, Buenos Aires).

Depuis sa création en 1964, l'APPA a toujours représenté la France au sein de l'UIAPPA et sa présence au Comité exécutif a été renouvelée en 1986 lors du VII^e Congrès international de Sydney.

- L'APPA est «reconnue» aux Nations Unies dans le cadre des organisations non gouvernementales (ONG) et l'UIAPPA participe au PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement).

1.2 — Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA) (1)

Ce Centre a été créé en 1961 avec la mission suivante : «Connaître, coordonner, promouvoir, réaliser et diffuser des études, essais, recherches scientifiques et techniques concernant la pollution atmosphérique, plus particulièrement de la pollution par les foyers fixes et de la pollution d'origine industrielle».

Les membres constituant le CITEPA représentent les différentes chambres syndicales de l'industrie ainsi que les producteurs d'énergie : EDF - GDF - Pétroliers - CHARBONNAGES DE FRANCE.

Des rôles très variés

Son action la plus immédiate est de fournir une assistance technique et des conseils aux industriels (adhérents), en matière de pollution de l'air.

Il favorise les concertations entre les industriels et les fonctionnaires en charge de l'environnement. Il joue le rôle de «médiateur», veillant à ce que les intérêts de l'industrie soient pris en compte, aussi bien ceux de l'environnement.

Ce rôle de conseil s'étend aujourd'hui aux projets de directive émis par la Commission des Communautés européennes : le CITEPA fournit des informations et des chiffres qui permettent aux représentants de l'industrie et aux pouvoirs publics de faire valoir leurs points de vue.

Le CITEPA joue un rôle important dans l'évaluation des quantités émises de polluants et dans la mesure de leur concentration dans les cheminées. Périodiquement, le CITEPA met à jour les prévisions d'émissions pour les dix ou vingt années à venir, base essentielle aux niveaux français et européen pour l'action en vue de les limiter.

De nombreux établissements industriels ou autres émettent dans l'air des substances diverses aux effets indésirables. Avant toute action à leur sujet, réglementaire ou technique, il faut déterminer la nature et le volume des pollutions.

Alors, à la demande des pouvoirs publics ou parfois de l'industrie lui-même, le CITEPA établit un programme d'étude en collaboration étroite avec les parties concernées.

Le rôle propre au CITEPA est d'interpréter les résultats, d'en tirer les conclusions et d'émettre des recommandations.

H est parfois conduit à participer à de véritables actions de recherche ou même à en prendre l'entière responsabilité, sur des sujets variés.

Le CITERA peut être amené à conduire ses études sur un petit nombre d'usines «types» choisies en accord avec le syndicat professionnel concerné.

Ces études se font le plus souvent à frais partagés entre l'administration et l'industrie concernée, mais il arrive que cette dernière finance toute l'étude.

Des organismes divers, et en particulier ceux du ministère de l'Environnement, demandent des études au CITEPA sur des sujets variés, y compris les aspects «investissements et coûts» des actions de l'industrie contre la pollution atmosphérique. Il s'efforce également de faire connaître les réalisations de l'industrie française de la dépollution et les progrès réalisés dans les instruments de mesure des polluants.

Le CITEPA réalise des études sous contrat avec la Commission des Communautés européennes, en coopération avec les instituts européens de premier plan. Les études déjà faites concernent les inventaires d'émission des grandes installations de combustion et des composés organiques volatils, un inventaire des procédés de traitement des gaz de combustion disponibles en Europe. Aujourd'hui, les inventaires portent notamment sur la répartition géographique des émissions, nécessaires pour la modélisation des transports de polluants à grande distance.

Le CITEPA et la documentation

Le CITEPA possède un centre de documentation très complet géré par l'IFE (Institut français de l'énergie) et a mis au point deux banques de données accessibles contre rétribution. L'une «A1RQUAL» sur les normes de qualité de l'air dans de nombreux pays, l'autre, «EMILIE» sur les normes d'émissions par pays.

Le CITEPA établit des monographies sur divers sujets traités et édite chaque trimestre ses *Etudes Documentaires* communiquées gratuitement aux adhérents de l'Association.

Enfin, chaque année, la Journée technique du CITEPA réunit de 250 à 300 participants sur des sujets techniques variés.

2 - Services rattachés à des municipalités ou à des autorités départementales (deux exemples types à Paris)

2.1 - Le Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris (2)

Le Laboratoire d'hygiène de la ville de Paris (LHVP), organisme municipal et départemental, a une double vocation :

- surveiller ou contrôler la qualité de diverses composantes environnementales (air, aliments, sols, eaux) ou de systèmes collectifs urbains (métropolitain, piscines, écoles, crèches...);

- dépister des anomalies biologiques ou biotoxécologiques chez les sujets exposés à des risques individuels ou collectifs, éventuellement en relation étroite avec l'environnement (exposition professionnelle par exemple).

En matière de pollution atmosphérique (PA), son ambition est d'appréhender les différentes caractéristiques des pollutions atmosphériques urbaines extérieures, mais également intérieures et professionnelles. Le LHVP a pour cette tâche des sections spécialisées en microanalyse chimique,

en essais biotoxécologiques en microbiologie et en statistiques-informatique.

2.1. - Pollutions atmosphériques extérieures.

Historiquement (1890) le LHVP fut un des premiers organismes en Europe à se préoccuper de pollution atmosphérique urbaine extérieure: il assure, depuis 1954, la gestion d'un réseau de surveillance fondé sur la mesure de l'acidité forte (AF) et des fumées noires (FN) comprenant environ 80 stations réparties sur plus de 200 km². Il participe également au réseau de surveillance et d'alerte de la pollution atmosphérique en Région parisienne (Association AIRPARIF) en assurant la maintenance de 12 sites, dont une station «multipolluants» (SO₂, NO_x, O₃, CO_x, HC non méthaniques et totaux).

En outre, des études sont assez systématiquement réalisées:

- sur l'acidité des retombées atmosphériques en Région parisienne et leur richesse en ions d'origine anthropique (SO₄, NO₃, Cl...).

- sur les hydrocarbures gazeux, aromatiques et polyaromatiques, sur les aldéhydes en raison de leur participation aux processus d'oxydation atmosphérique et de leur impact sur la santé,

- sur la granulométrie et la composition chimique de l'aérosol urbain par des indicateurs minéraux (SO₄, Pb, Cd, Zn, Ni...), organiques (HAP) et biotoxécologiques (tests d'Ames, SOS Chromotest, échanges de chromatides sœurs, résistance à la 6-thioguanine).

2.1.2 — Pollutions atmosphériques intérieures

Dans les ambiances intérieures, le LHVP intervient en matière de confinement, d'inconfort et/ou de contamination microbienne et/ou chimique (formaldéhyde, CO...).

Ses actions les plus marquantes sont:

- la surveillance systématique de l'ambiance du Métropolitain de Paris qui est une action pratiquement unique au monde par son ampleur et les indicateurs chimiques et bactériens mesurés;

- l'impact sanitaire des dispositifs de traitement d'air dans les locaux d'intérêt collectif où une grande attention est portée aux contaminations biologiques (*Legionella*, actinomycètes...);

- des études de la qualité de l'air à l'intérieur de bâtiments publics (crèches, écoles, hôpitaux) ou de la contamination de biotopes particuliers (vide-ordures).

2.1.3 - Pollution atmosphérique liée aux locaux professionnels

Aux déterminations atmosphériques au niveau des postes de travail, s'ajoute le «biomonitorage» des sujets exposés, à titre d'exemples: le risque d'oxycarboné, le risque génotoxique (manipulation d'oxyde d'éthylène, de formaldéhyde, de médicaments cytostatiques), le risque lié aux métaux lourds (Hg, Pb, Cd...)

A ce titre, le LHVP participe à des enquêtes épidémiologiques, par exemple sur le site de la principale station d'épuration d'eaux usées de l'agglomération parisienne, et aussi dans les garages municipaux.

Parallèlement, le tabagisme intéresse le LHVP comme facteur de risque pour les sujets non fumeurs (tabagisme passif) dans les ambiances closes ou mal ventilées, et comme facteur de confusion dans le dépistage de risques

professionnels (CO); des examens biologiques complémentaires (Cd sanguin, nicotine, cotinine) éclairent l'avis du médecin du travail.

L'évolution du service se fait actuellement vers une meilleure prise en compte des pollutions urbaines par la recherche de nouveaux indicateurs atmosphériques et biologiques, de natures physico-chimique, microbiologique et biotoxicologique et la participation à des études épidémiologiques.

Tous les ans, le LHVP publie un volume rassemblant les données enregistrées dans le domaine de la pollution aérienne.

2.2 — Le Laboratoire central de la Préfecture de police (3) Fondé en 1878, organisé et ouvert au public par l'Ordonnance préfectorale du 10 février 1881, le Laboratoire central constitue un organisme scientifique d'étude, de prévention et de contrôle placé sous l'autorité de Monsieur le préfet de police, pour les questions intéressant la sécurité et la salubrité de la population de Paris et des trois départements limitrophes.

En matière de pollution atmosphérique, le Laboratoire central a quatre principaux sujets d'intérêt:

- surveillance et mesure de la pollution atmosphérique d'origine automobile;
- contrôle des rejets d'installations industrielles et de leur impact sur l'environnement;
- pollution intérieure de locaux d'habitation;
- et hygiène des locaux de travail.

2.2.1 — Pollution atmosphérique d'origine automobile

Dès 1971, le Laboratoire central a assuré la gestion d'un réseau de surveillance de la pollution d'origine automobile, basé sur la mesure du monoxyde de carbone (14 postes automatiques implantés à Paris et en banlieue), du plomb et du cadmium (5 dispositifs de prélèvements à Paris).

Il participe actuellement au réseau de surveillance et d'alerte de la pollution atmosphérique AIR PARIF en assurant la maintenance de 12 sites, dont une station « multipolluants » et 5 postes du réseau national plomb mis en place par l'Agence pour la qualité de l'air.

En outre, des études ponctuelles sont réalisées à la demande des services municipaux ou départementaux de Paris et des trois départements limitrophes, soit pour étudier l'impact de travaux routiers importants (tel que le recouvrement partiel du boulevard périphérique), soit pour apprécier la gêne due à la circulation automobile dans certains voies particulièrement encombrées.

Au cours de ces études, il est procédé à des mesures de polluants complémentaires: métaux lourds (Cd, Zn, Cr...) hydrocarbures benzéniques et polyaromatiques, aldéhydes...).

Le laboratoire central contrôle également la salubrité de l'atmosphère de parcs publics de stationnement souterrain, pour vérifier la qualité de la ventilation de ces ouvrages.

2.2.2 - Mesure des émissions industrielles

Le Laboratoire central intervient dans ce domaine à la demande des services départementaux de contrôle des installations classées pour mesurer les rejets dans l'atmosphère de polluants (SO₂, NO_x, CO, CO₂, métaux, composés organiques volatils, poussières) par les installations industrielles et les installations thermiques. Ces contrôles sont effectués, soit à la suite de plaintes, soit de manière systématique.

Dans certains cas, il est procédé à des mesures de polluants dans l'atmosphère au voisinage de ces installations.

Parmi les installations contrôlées, il faut citer les incinérateurs hospitaliers, les grosses installations thermiques (puissance > 10.000 thermies/h), les fonderies...

Par ailleurs, lors de plaintes de particuliers, il est procédé, de manière systématique, à des contrôles de combustion d'installations thermiques de chauffage collectif ou individuel dans les immeubles de voisinage.

2.2.3 - Pollution à l'intérieur de locaux d'habitation

Dans ce domaine, le Laboratoire central accomplit un effort particulier pour lutter contre l'intoxication oxycarbonée due essentiellement aux appareils de chauffage et de production d'eau chaude. Les enquêtes et interventions immédiates effectuées à la demande des services de secours, de la brigade des sapeurs pompiers et des services hospitaliers permettent d'identifier la source de pollution, d'éviter, en faisant prendre les mesures qui s'imposent, de nouveaux accidents, et d'informer les usagers sur les moyens de prévention à mettre en œuvre.

D'autres études sont également entreprises dans le cas de pollution par d'autres composés, tels que le formaldéhyde émis par les matériaux d'isolation et d'ameublement, ou dans le cas d'odeurs provenant d'établissement (restaurants, commerces, artisans...) implantés dans le même immeuble ou dans le voisinage.

2.2.4 - Pollution atmosphérique de locaux de travail

Le Laboratoire central effectue des études de détermination de composés organiques et minéraux dans l'atmosphère de ses locaux, d'une part, par le contrôle de l'exposition individuelle de travailleurs et, d'autre part, par la mesure de la pollution aux postes de travail.

Les principaux polluants qui sont mesurés sont les suivants: CO, CO₂, SO₂, NO₂, hydrocarbures benzéniques, métaux lourds (Pb, Cd, Hg, Zn,....).

Le Laboratoire central est agréé par le ministère du Travail pour la mesure du monoxyde de carbone et du benzène.

Par ailleurs, dans le domaine des risques technologiques (déversements de composés dans l'atmosphère lors de transports ou d'accidents), le Laboratoire central assure une permanence 24 heures sur 24 pour la détection et la mesure de toutes émanations ou dégagements de composés dangereux. Les personnels assurant cette permanence jouent également un rôle de conseil auprès des autorités administratives en matière d'évaluation du risque pour les accidents.

3 — Centres d'études appartenant à des grandes sociétés industrielles ou à des syndicats professionnels

3.1 — Producteurs d'énergie

- Electricité de France,
- Gaz de France,
- Charbonnages de France.

Depuis de nombreuses années, EDF et Charbonnages de France ont été confrontées à de très importants problèmes de la pollution atmosphérique et ont dû constituer de solides équipes de recherche et développement en ce domaine. Chacun d'eux ayant un quasi-monopole au niveau national, l'effort n'a pas été dispersé entre de multiples compagnies et centres de recherches dont les moyens individuels auraient été limités.

On peut en dire autant du Gaz de France, sous la réserve que le gaz naturel présente évidemment beaucoup moins de problèmes de pollution que la production thermique et la consommation de charbon.

3.1.1 - Electricité de France (4)

Cet établissement a acquis une très grande compétence dans la mesure des principaux polluants dus aux combustions et leur diffusion dans l'atmosphère : suivi des panaches par télédétection ou par avion, étude de l'atmosphère par ballons-sondes ou par télédétection (sondages radioélectriques, optiques, acoustiques). Des modèles analytiques ou numériques de diffusion, de transports à moyenne et grande distance ont été mis au point.

Enfin, la météorologie autour des sites fait l'objet de divers modèles par simulation ou numériques tels que l'évolution des inversions thermiques, l'écoulement de l'air à l'échelle locale ou moyenne.

La compétence d'EDF est confortée par de très nombreux contacts internationaux avec les principaux producteurs d'électricité des deux continents, des missions d'étude y compris dans les pays de l'Est, la participation active à de nombreux Congrès internationaux.

EDF qui participe aux réseaux de mesure de la pollution atmosphérique, est engagée dans des campagnes d'études comme celle effectuée dans la zone de Fos-Berre (Sud-Est de la France) en juin 1983 sous l'égide des Communautés européennes.

Enfin, EDF intervient dans le programme français « DEFORPA » dont l'objectif est de rechercher les causes du dépérissement des forêts.

3.1.2 - Gaz de France (5)

Le Gaz de France fait partie de diverses commissions et groupes de travail internationaux s'occupant de pollution atmosphérique, tels la commission « Environnement » du Centre européen de l'entreprise publique (CEEP) et le G.T. « Environnement » de l'Union des industries gazières des pays du Marché commun (MARCOGAZ).

Il participe très régulièrement aux congrès, colloques et séminaires où se traitent les questions d'environnement: séminaires et colloques de la CEE-Genève, congrès de la Conférence mondiale de l'énergie, conférence Indoor Pollution, et, bien entendu, les congrès de l'Union internationale des APPA. Il y fait entendre le point de vue de l'industrie gazière.

Sur le plan français, le Gaz de France apporte son concours aux organismes s'intéressant aux questions de pollution atmosphérique et se tient en relations avec les autorités administratives nationales chargées d'élaborer la réglementation.

Dans les centres de recherches de sa Direction des études et techniques nouvelles (DETN), le Gaz de France poursuit un programme de recherches d'informations et de promotions de techniques modernes (combustion à bas taux de NO_x, méthodes des mesures, etc.) utiles pour l'amélioration de l'environnement. C'est ainsi que:

- Le centre d'essais et de recherches sur les utilisations du gaz (CERUG) procède à l'étude de brûleurs à bas NO_x français: collaboration avec les Etablissements PILLARD, convention avec l'IFP. Il effectue des mesures systématiques d'émission de NO_x sur les installations industrielles d'utilisation du gaz.

En 1987, il a commencé des études théoriques sur les mécanismes de formation des oxydes d'azote. Il s'intéresse aussi aux études en cours, aux USA en particulier, sur la pollution intérieure des locaux.

- Le Centre d'études et recherches sur les sciences et techniques appliquées (CERSTA) s'intéresse, par son Services analyses et mesures, au contrôle des émissions d'oxyde d'azote. Il réalise en laboratoire des évaluations de chaînes analytiques et participe à des campagnes de mesures sur des installations des directions opérationnelles du Gaz de France (compression, gazéification). Il a en cours de mise au point un ensemble mobile automatisé de mesures répétées sur sites, qui pourrait être mis à la disposition des exploitations du Gaz de France le moment venu.

3.1.3 - Charbonnages de France

Charbonnages de France a fondé le « Centre d'études et de recherches des charbonnages de France » (CERCHAR) qui étudie tous les problèmes techniques que peuvent poser la production, le transport, le stockage et l'utilisation du charbon produit en France ou importé.

Le CERCHAR (6) possède les compétences nécessaires pour la mesure des émissions de poussières et polluants gazeux, la caractérisation des effluents malodorants, les études sur l'hygiène professionnelle et la protection respiratoire.

Ses compétences, acquises dans le domaine charbonnier, sont mises à profit pour lutter contre les polluants dans les autres industries.

Le CERCHAR a tous les moyens pour étudier la combustion du charbon depuis le four expérimental pour l'étude des flammes avec modélisation informatique, jusqu'aux chaudières de grande taille y compris foyers à lit fluidisé.

Des moyens analytiques considérables peuvent être mis en œuvre et le CERCHAR étudie de nouveaux capteurs et instruments de mesure et peut évaluer leurs performances pour des clients. Il est Centre d'évaluation agréé par le Bureau national de métrologie.

Le CERCHAR peut ainsi évaluer les moyens d'épuration des gaz et faire des recommandations au cas par cas les plus efficaces, en particulier pour l'élimination des poussières et polluants gazeux.

Enfin, les galeries d'essais de grande taille permettent l'étude en grandeur réelle des incendies et explosions de gaz et poussières.

3.1.4 - Société pétrolières

Les sociétés pétrolières opérant en France, représentent un potentiel considérable d'études et recherches sur la pollution atmosphérique liée au raffinage du pétrole et à ses utilisations. Nous n'en citerons que quelques exemples:

- La Société ELF-Aquitaine (7) a acquis une compétence inégalée dans le domaine de la pollution soufrée en raison de l'exploitation du grand gisement de gaz très sulfureux découvert à Lacq au début des années 50. Ses experts sont intervenus dans les études de dispersion pour le compte des pouvoirs publics et, en liaison avec des universitaires, ont optimisé l'implantation des capteurs de certains réseaux officiels de mesure de la pollution atmosphérique.

ELF a contribué à des études sur les effets des polluants soufrés sur les organismes vivants, en particulier sur les végétaux cultivés.

Elle développe en liaison avec un universitaire et un constructeur d'appareils un analyseur multigaz continu par interférométrie (SO₂, NO, NO₂).

3. 1.5 - Commissariat à l'énergie atomique (CEA) (9)

Cet établissement créé à la fin des années 40 pour le développement de l'énergie nucléaire et des applications de la radioactivité s'est diversifié dans certains domaines non nucléaires dont la lutte contre la pollution atmosphérique, sous divers aspects, au service des pouvoirs publics et de clients privés: mesures et analyses, effets des polluants et protection contre ces effets, de sûreté, etc.

Un important domaine de compétence est la mesure des odeurs (olfactométrie) : mesure de l'intensité des odeurs, reconnaissance des composés odorants, mesure de l'efficacité des appareils de traitement des odeurs, etc.

Le CEA participe également avec les laboratoires français et étrangers à la mise au point de nouvelles méthodes olfactométriques.

Le CEA possède un laboratoire d'étude des aérosols et a participé avec l'Allemagne fédérale à une étude sur les transports transfrontières de polluants à partir d'échantillons prélevés à bord d'avions. Cette étude est financée par les Communautés européennes.

3.2 - Autres industries

De nombreux industriels participent financièrement et en tant que cogestionnaires aux réseaux de mesure de la pollution atmosphérique créés par l'Administration et à ceux propres à l'APPA.

Certains centres techniques traitent des problèmes de pollution atmosphérique pour les industries qu'ils servent. L'un deux:

3.2 — Laboratoire d'études et de contrôle de l'environnement sidérurgique (LECES) (10)

Joue un rôle qui dépassent les besoins stricts de l'industrie associée. En particulier, le LECES a participé à la mise au point d'appareils de mesure de concentration de poussières ou de gaz nécessaires à la surveillance de l'environnement.

Les progrès effectués dans le domaine métrologique permettent d'améliorer constamment les résultats des réseaux: utilisation de modèles de diffusion de polluants plus précis, étude de la météorologie locale, bilans d'émissions, analyses d'accidents de pollution, stratégies d'alerte, etc.

Cette compétence a permis au LECES de jouer un rôle essentiel dans l'optimisation de l'implantation des capteurs de réseaux.

Il est qualifié pour mettre au point de nouvelles méthodes de mesure à l'émission de toutes sortes de polluants, utilisables en laboratoire ou dans l'usine.

3.2.2 - Union technique de l'automobile, du motocycle et du cycle (UTAC) (11)

L'UTAC est un organisme professionnel non commercial et sans but lucratif. Sa forme juridique est celle d'une Union de syndicats (loi du 27 février 1927) formée des organismes suivants;

- Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles (CSCA),
- Fédération des industries des équipements pour véhicules (FIV),
- Chambre syndicale nationale du motocycle (CSNM),

- Chambre syndicale nationale du cycle (CSNC),
- Fédération française de la carrosserie (FFC).

Son objet est de mettre à la disposition de l'industrie automobile et des industries annexes un ensemble de moyens d'essais, d'études et de recherches.

Le Service « Emission/Essais physico-chimiques » s'occupe des mesures et études relatives aux émissions gazeuses à l'échappement des véhicules (tant quatre temps que deux temps, moteur à allumage commandé, par compression, etc.)

Il dispose pour cela:

- 1) D'installations modernes de captation
 - 3 bancs bi-rouleaux pour voitures particulières: les cellules dans lesquelles sont placés ces bancs sont toutes réglées en température et hygrométrie,
 - 3 bancs mono-rouleaux dont un pour motocycle, un pour voiture particulière et un pour poids lourds,
 - 6 bancs moteurs viennent en complément à ces cellules, les matériels de prélèvement tels que « C.V.S. », tunnel, ordinateur en temps réel, etc.

2) Et de tout le matériel analytique nécessaire.

A côté de tous les analyseurs infrarouge ou par ionisation de flamme, le Service « Emission/Essais physico-chimiques » dispose de plusieurs analyseurs tels que spectromètre d'absorption atomique, chromatographe en phase liquide ou gazeuse équipés de différents détecteurs spécifiques (FID, NPD, ECD, conductimétrie, UV, fluorescence, etc.), analyseur élémentaire, etc.

En dehors du cadre des essais effectués en vue d'homologation (application de la réglementation de Genève, de directives de Bruxelles, d'arrêtés français) la plupart des ingénieurs du service font partie d'organisations internationales (CEE, ISO,...) qui ont pour charge, soit d'étudier de nouvelles réglementations, soit d'amender celles existantes.

De nombreuses études et recherches sont effectuées par ce service.

Parmi ces études, les plus récentes concernent:

- La répartition granulométrique des particules diesel;
- L'influence des divers paramètres sur les émissions particulières diesel;
- L'évolution des niveaux des émissions de polluants sur un véhicule équipé de catalyseur;
- L'impact biologique des émissions diesel;
- Le roulage et la modélisation des émissions de polluants des véhicules;
- L'étude générale de polluants non réglementés (aldéhydes, cétones, HAP et dérivés, acides, cyanures),

4 - Organismes publics à caractère scientifique et/ou technique

4.1 - L'Institut national de recherche chimique appliqué (IRCHA) (12)(13)

L'IRCHA est un établissement public à caractère industriel et commercial voué à la recherche et au développement sous contrat dans les domaines de la chimie et de l'environnement.

L'IRCHA mesure les polluants à l'émission ainsi que dans l'environnement et dans les ambiances de travail. Une de ses spécialités est la détermination des micropolluants organiques et de métaux lourds émis par les sources industrielles. Il s'intéresse à la dispersion des polluants automobiles dans les zones urbaines très polluées.

Au sein du programme «DEFORPA», l'IRCHA joue un rôle important dans la mesure des polluants atmosphériques. Il est chargé en outre de la mise au point d'un capteur de rosée, car celle-ci, souvent très acide, peut avoir un effet particulièrement néfaste contribuant au dépérissement des forêts.

L'IRCHA assume la charge analytique des stations françaises du réseau EMEP.

Il possède un centre d'évaluation des appareils de mesure de la pollution atmosphérique.

Enfin, il peut, sous contrat, réaliser des études d'impact sur l'environnement.

L'IRCHA possède en outre un laboratoire d'écotoxicologie capable d'évaluer les effets et le devenir des produits chimiques dans l'environnement.

4.2 - Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) (14)

L'INRETS a depuis 1972 un service « Pollution atmosphérique » qui mesure les émissions des véhicules automobiles et étudie les moyens de les réduire, ainsi que leur impact sur l'environnement.

L'INRETS définit des méthodologies de mesure proches des conditions d'utilisation réelle des véhicules compte tenu du trafic, effectue des mesures sur banc des émissions des polluants, établit des perspectives d'émissions selon divers scénarios réglementaires ou économiques et étudie l'impact des nouvelles techniques de véhicules sur les émissions.

Cet organisme fait aussi des mesures dans l'environnement et met au point des modèles de dispersion des polluants. Il évalue les niveaux d'exposition des personnes et effectue des biographies critiques sur les effets «santé publique » des polluants, les doses limites dans l'environnement et les études épidémiologiques.

4.3- Laboratoire national d'essais (LNE) (15)

Le LNE est un établissement public fondé à l'aube du XX^e siècle.

Parmi les nombreuses activités (métrologie, mécanique, acoustique, énergie, produits de consommation, emballage et conditionnement, matières plastiques), auxquelles s'intéresse le LNE, figure la pollution atmosphérique.

Dans ce domaine, le LNE intervient en ce qui concerne:

- *Les émissions industrielles*: mesures sur site, étalonnage, mise au point des méthodes ou de normes, études sur les émissions de polluants, essais en vue de l'agrément des analyseurs de CO² et O₂ équipant les chaufferies, etc.

- *La qualité de l'air*: contrôles en hygiène industrielle (CO, benzène, amiante, etc.), qualification d'atmosphères contrôlées, (salles blanches, climatisation, blocs opératoires, etc.).

Le LNE travaille également pour l'environnement en ce qui concerne les nuisances sonores et la télédétection aérienne.

(*) 58, rue du Rocher, 75008 Paris. Tél.: (1) 42.93.62.07.

(1) 3, rue Henri-Heine, 75016 Paris. Tél.: (1) 45.27.12.88.

(2) 1 bis, rue des Hospitalières Saint-Gervais, 75004 Paris. Tél. :

(1) 42.74.13.14.

(3) 39 bis, rue de Dantzig, 75015 Paris. Tél.: 45.13.14.80.

(4) Direction des études et recherches, 2, rue Louis Murât, 75008

Paris. Tél. : (1) 47.64.22.22.

(5) Direction des études et techniques nouvelles Courcellor 2, 35,

rue d'Alsace, 92531 Levallois-Perret. Tél.: (1) 47.59.75.00.

(6) B.P. n° 60650 Verneuil-en-Halatte. Tél.: 44.55.35.00.

(7) Tour Eiff, Cedex 45, 92078 Paris-La Défense. Tél.: (1)

47.44.21.72.

(8) 1, av. du Bois-Préau, 92506 Rueil-Malmaison. Tél.: (1)

47.49.02.14.

(9) 91191 Gif-sur-Yvette. Tél.: 69.08.53.83.

(10) B.P. n° 50, 570210 Maizières-lès-Metz. Tél.: 87.80.21.21.

(11) Autodrome de Unas, 91310 Monthéry. Tél.: 69.01.10.47.

(12) B.P. n° 1, 91720 Vert-Le-Petit. Tél. : 64.93.24.75.

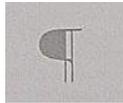
(13) Bien que des modifications de structure de cet organisme

soient susceptibles d'intervenir prochainement, le texte cor-

respondant à ses attributions actuelles a été maintenu (NDLR).

(14) 69675 Bron Cedex. Tél.: 78.26.90.93.

(15) 1, rue Gaston Boissier, 75015 Paris. Tél.: (1) 45.32.29.89.



INGO'S in Belgium : Figures

Les associations internationales en Belgique: des chiffres

In 1988, the Federation of International Associations Established in Belgium (FAIB) carried out a survey of international NGOs based in Brussels and the results were recorded in a « *Memorandum to the Belgian Government* » (March 1989). With the kind permission of the FAIB we are publishing below some of the many tables which appeared in this document and which seem to us to be particularly interesting. We should emphasize that these refer only to the international non-governmental sector and that the EEC, NATO, etc, are therefore not included in the figures.

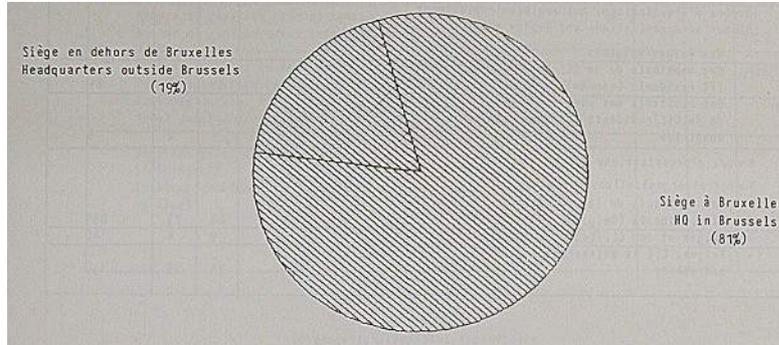
One thousand and twenty nine questionnaires were sent out and 301 valid responses received. Most of the tables appearing below include a final column - « *extr* » - which extrapolates from the 301 replies to the 1029 organizations concerned. This component should therefore be considered as simply indicative.

En 1988, la Federation des associations internationales établies en Belgique (FAIB) a mené une enquête auprès des ONG internationales dont le siège se trouve en Belgique et les résultats en ont été consignés dans un « Mémoire au gouvernement belge » (mars 1989). Avec l'aimable autorisation de la FAIB, nous publions ci-dessous quelques-uns des nombreux tableaux qui figurent dans cette brochure et qui nous paraissent particulièrement intéressants.

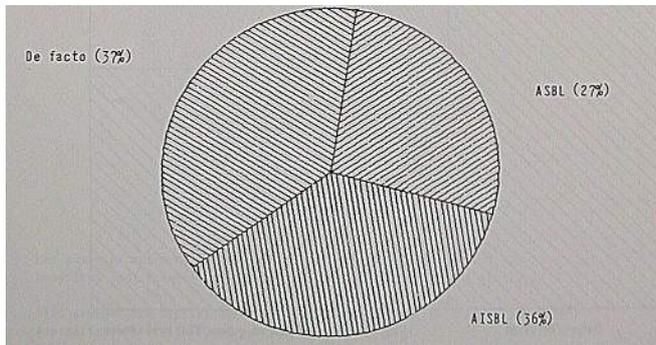
Soulignons qu'il s'agit exclusivement du secteur international non gouvernemental: la CEE, l'OTAN, etc.. ne sont donc pas compris dans ces chiffres.

*Mille vingt neuf questionnaires ont été envoyés et 301 réponses valables reçues. La plupart des tableaux ci-dessous comportent une dernière colonne - « *extr* » - qui donne l'extrapolation à partir des 301 réponses pour les 1029 organisations concernées. Cet élément doit donc être considéré comme purement indicatif.*

1. LIEU DU SIEGE ADMINISTRATIF LOCATION OF ADMINISTRATIVE HQ	Nombre	%
Bruxelles/Brussels	244	81
En dehors de Bruxelles/Outside Brussels	57	19

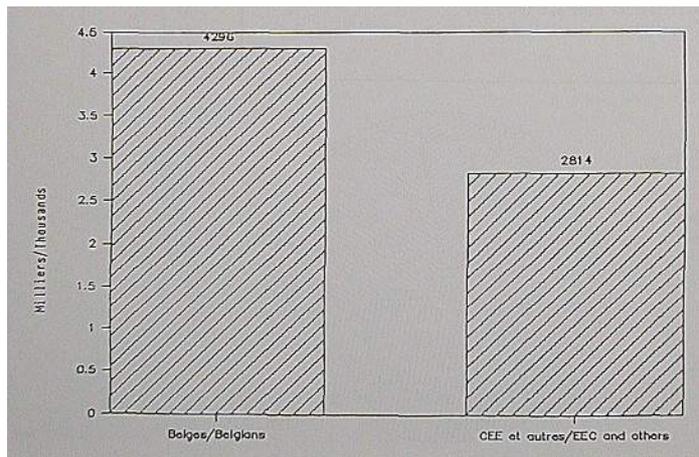


2. TYPE DE STATUT LEGAL STATUS	Nombre	%
N° de réponses pris en considération N° of replies taken into consideration	301	
ASBL (Associations sans but lucratif)	81	27
AISBL (Associations internationales sans but lucratif)	108	36
De facto	112	37



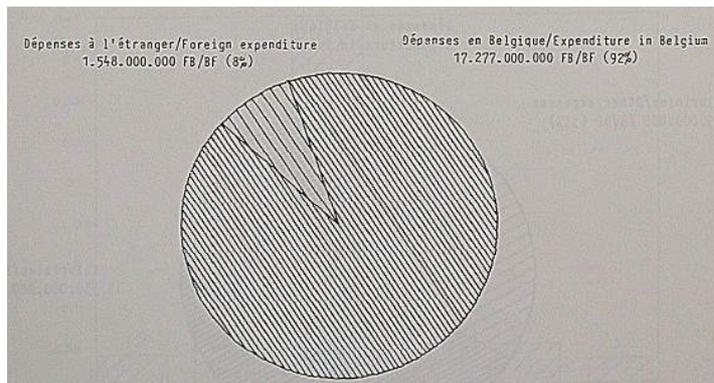
Les associations internationales en Belgique: des chiffres

3. EMPLOI EN BELGIQUE AU 31 DECEMBRE 1987 (NOMBRE DE PERSONNES) EMPLOYMENT IN BELGIUM ON 31 DECEMBER 1987 (NUMBER OF PERSONS EMPLOYED)	Nbre	*	extrapolation
Nombre de réponses pris en considération Number of replies taken into consideration	234		1029
des Belges/Belgians	103	44	453
- des habitants de la CEE (non Belges)/ EEC residents (non-Belgian)	19	8	84
des habitants des pays non-membres countries	1	0	4
Nombre d'organisations qui emploient Number of organizations who employ	68	29	299
- «es habitants de la CEE (Belges et autres)/ EEC residents (Belgians and others)			
Belges et non CEE/Belgians and non-EEC	9	4	40
- Belges, CEE et autres/Belgians, EEC and others	34	15	150
Emploi à des Belges/Belgian employment	97 7	60	4296
Emploi à des CEE et autres/EEC and other employment	64 0	40	2814
Total	1617		7110



4. DEPENSES ANNUELLES au 31.12.1987 (en francs belges) ANNUAL EXPENDITURE at 31.12.1987 (in Belgian francs)			
4.1 Dépenses annuelles totales (1) Total annual expenditure (en 1.000.000 FB/in 1.000.000 BF)	Nbre	%	extr
Nombre de réponses pris en consideration Number of replies taken into consideration	241		1029
Dépenses totales en Belgique/ Total expenditure in Belgium	4056	92	17277
Dépenses totales à l'étranger/ Total foreign expenditure	353	a	1548
Dépenses totales (en Belgique et à l'étranger)/ Total expenditure (in Belgium and outside)	440		18825

Dépenses totales/Total expenditure

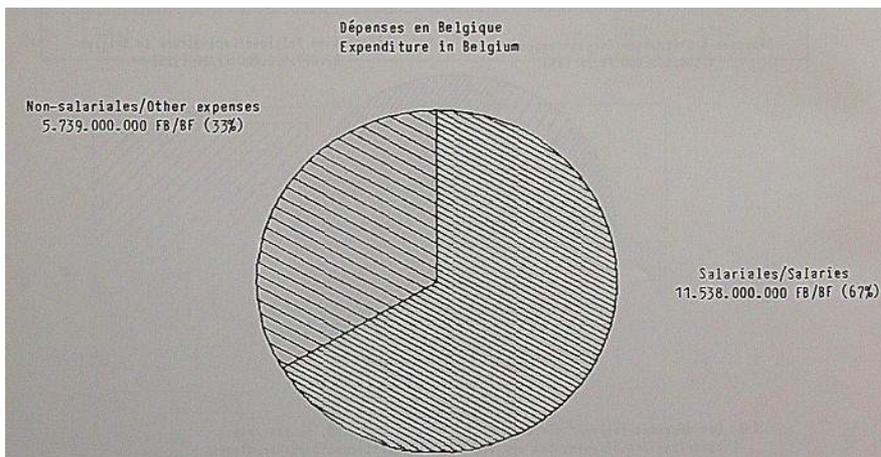


(1) Les dépenses relèvent directement des budgets des OING. Ne sont pas comprises les dépenses des visiteurs et des participants aux réunions.

This expenditure applies directly to the INGO budget. It does not include expenditure by visitors and participants in meetings.

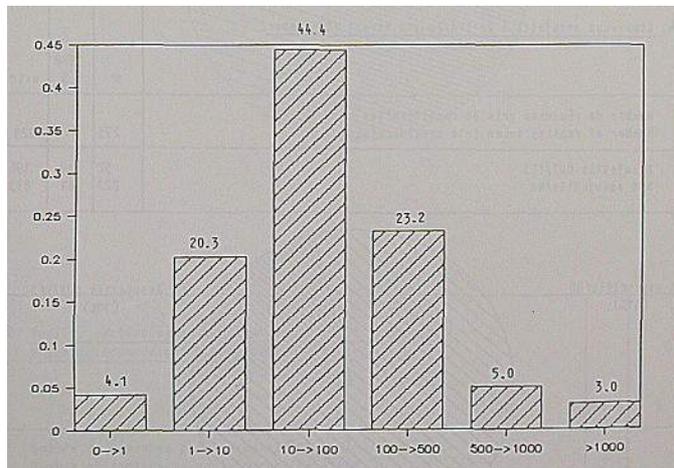
Les associations internationales en Belgique: des chiffres

4.2 Dépenses en Belgique/Expenditure in Belgium (en 1.000.000 FB)	Nbre	%	extr
Nombre de réponses pris en considération Number of replies taken into consideration	170		1029
Dépenses salariales en Belgique (la moyenne pour une organisation) Salaries in Belgium (average for an organization)	11.21	67	11538
Nombre de réponses pris en considération Number of replies taken into consideration	214		1029
Dépenses non-salariales en Belgique (la moyenne pour une organisation) Other expenses in Belgium (average for an organization)	5.57	33	5739
Dépenses en Belgique Total expenditure in Belgium	1678		17277



Classification of organizations according to their budget			Nbre	%
Nombre de réponses pris en considération/ Number of replies taken into consideration				
Budget	entre/betwee	0 et/and 99-999 FB	10	4.1
Budget	entre/betwee	100.000 et/and 999.999 FB	49	20.3
Budget	entre/betwee	1.000.000 et/and 9.999.999 FB	107	44.4
Budget	entre/betwee	10.000.000 et/and 49.999.999 FB	56	23.2
Budget	entre/betwee	50.000.000 et/and 99.999.999 FB	12	5.0
Budget	de >	100.000.000 FB	7	3.0

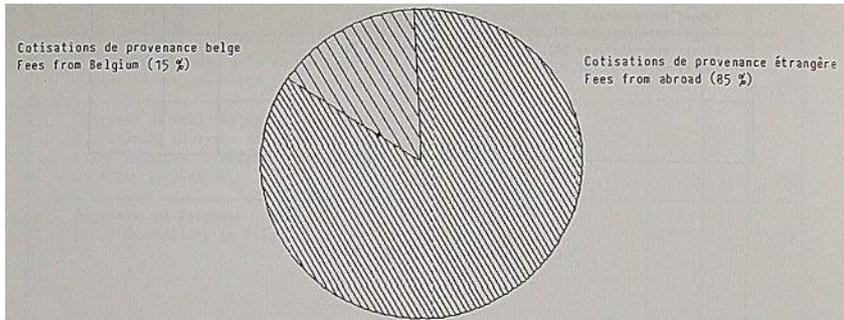
Classification selon budget
Classification according to budget



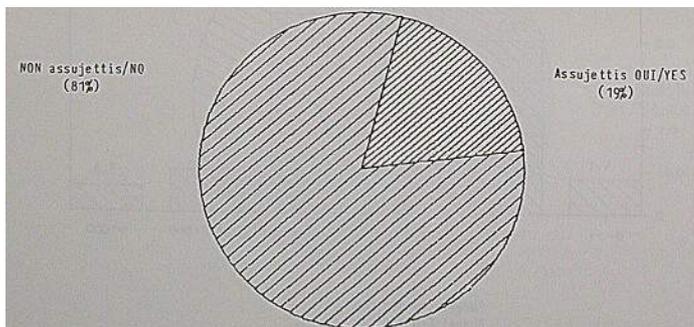
Budget (en 100.000 FB)
Budget (in 100.000 80)

Les associations internationales en Belgique: des chiffres

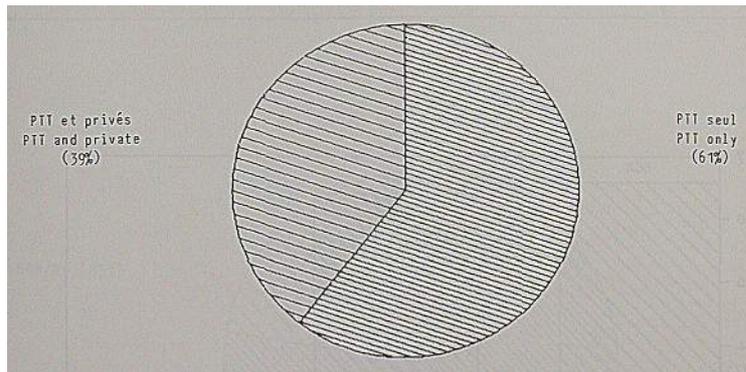
4.3 Part financée par Percentage of income	des fonds/cotisations de provenance étrangère me via funds/fees from abroad	Nbre	0/0
Nombre de réponses Number of replies	pris en consideration taken into consideration	225	
% du budget venant % of the budget from	de l'étranger/ abroad		85
% des dépenses en in Belgium	Belgique/% of expenditure		71



4.4 Etes-vous assujetti à la TVA/Do you have a VAT number?	#	1988 %	extr
Nombre de réponses pris en consideration Number of replies taken into consideration	273		1029
Assujettis OUI/YES NON assujettis/NO	52 221	19 81	196 833

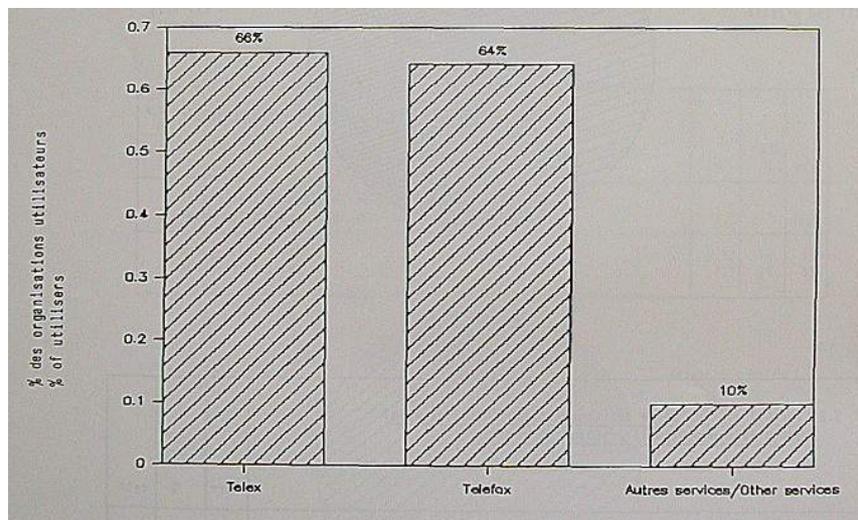


5 EQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT/EQUIPMENT AND ADMINISTRATION 5.1 Pour vos envois à l'étranger quel service utilisez-vous? (spécifiez le %) Which services do you use for foreign mail? (specify the %)	Nbre	%	extr
Nombre de réponses pris en considération Number of replies taken into consideration	269		1029
PTT seul/PTT only PTT et privés/PTT and private	163 106	61 39	

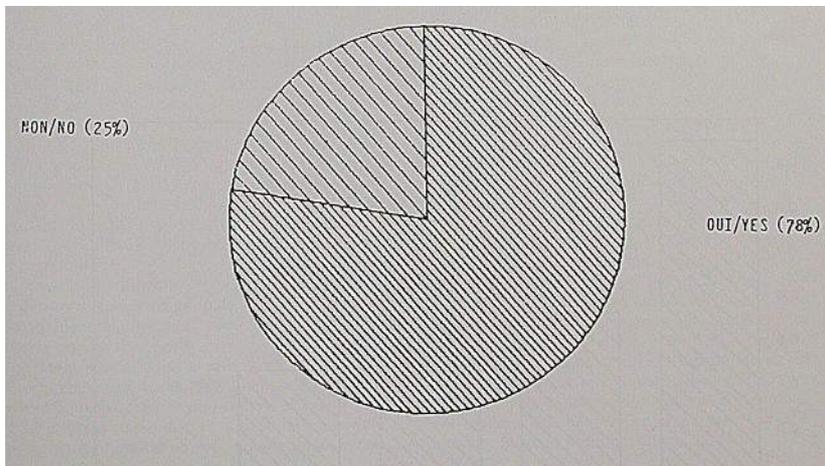


5.2 Quel(s) système(s) de télécommunication utilisez-vous? Which telecommunication systems do you use?	Nbre	%	extr
Nombre de réponses pris en considération/ Number of replies taken into consideration	275		1029
Lignes téléphoniques/Téléphonie lines	650		2432

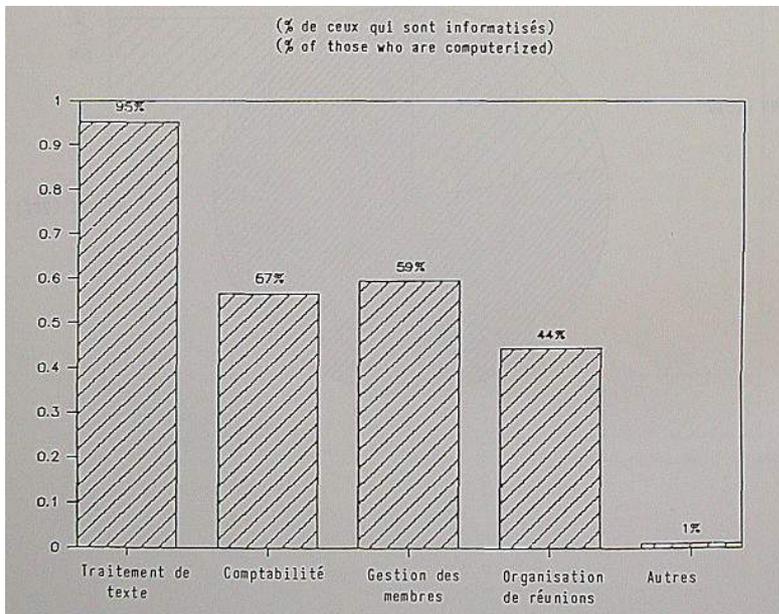
Telex/Telefax	Nbre	%	extr
Nombre de réponses pris en considération Number of replies taken into consideration	285		1029
TELEX : OUI/YES	189	66	682
NON/NO	96	34	347
TELEFAX : OUI/YES	181	64	654
NON/NO	104	36	375
Autres services/Other services : OUI/YES	29	10	105
NON/NO	256	90	924



5.3 Etes-vous informatisé? Do you use a computer?	Nbre	%	extr
Nombre de réponses pris en considération Number of replies taken into account	293		1029
OUI/YES	228	78	801
NON/NO	65	22	228



Type d'informatisation/Type of computerization			
	Nbre	%	extr
Si Oui, Traitement de texte If Yes, Word Processing	217	95	979
Si Oui, Comptabilité/If Yes, Accounting	129	57	582
Si Oui, Gestion des membres/ If Yes, Administration	135	59	609
Si Oui, Organisation de réunions/ If Yes, Organization of meetings	100	44	451
Si Oui, «litres/If Yes, Others	2	1	9



IACVB Convention Income Survey Highlights Travel Industry's Economic Contribution

«All indications are that travel will be the world's number one industry by the year two thousand.» President George Bush told an estimated 25,000 decision-makers at convention/visitor bureau-sponsored National Tourism Awareness Day events in 84 cities.

«In 1988, international travel to the United States generated nearly \$25 billion in export revenues, making tourism our largest export earner.»

Domestically, the economic value of convention and trade shows to U.S. cities increased by 10 percent from 1986 to 1988 according to the most-recent Convention Income Survey commissioned by IACVB.

Survey results indicate that an individual convention/trade show attendee generated an average income of \$866.49 to the host community in 1988. This compares to \$787.54 in 1986. Based on an average stay of 4.1 nights, the individual's daily expenditure was \$126.50 per day in addition to expenditures by the convention-holding association, trade show exhibitors and exposition service contractors.

The 1988 Convention Income Survey is the eighth in a series of periodic IACVB surveys to determine the impact of conventions and trade shows on city economies.

The 1988 survey used a sample of eight IACVB member bureaus, whose convention calendars represent a microcosm of convention activity in the U.S., to project spending on a national basis. City selection was based on four criteria: convention

spending patterns, convention mix, delegate attendance and changes in the consumer price index.

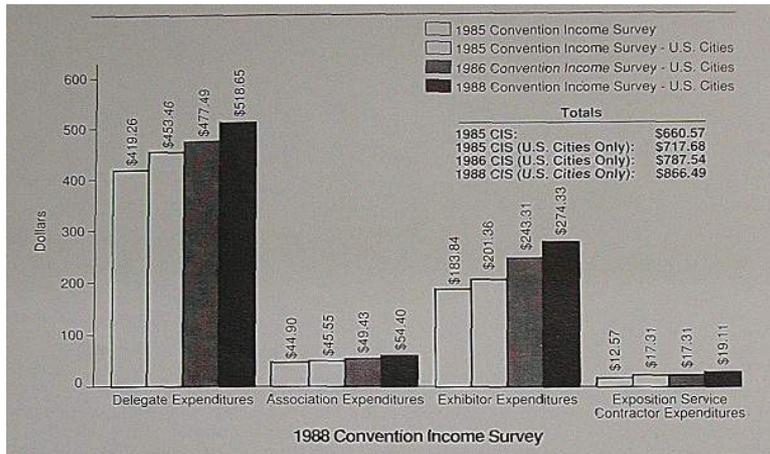
«Prior to 1986, our convention income surveys included all IACVB member-bureaus,» said Richard J. Newman, executive director/CEO, IACVB. *«The 1986 and 1988 surveys used a scientific sample which was projected nationally. The results of these last two surveys will be compared with our 1985 world-wide survey to develop a predictive model of convention and trade show spending based on standard economic indicators.»*

A total of 6,213 attendees (51.8%) and 1,022 exhibitors (28%) responded to the 1988 survey questionnaire. In addition, 60 (40%) convention-sponsoring associations and 20 (29.9%) exposition service contractors participated in the study.

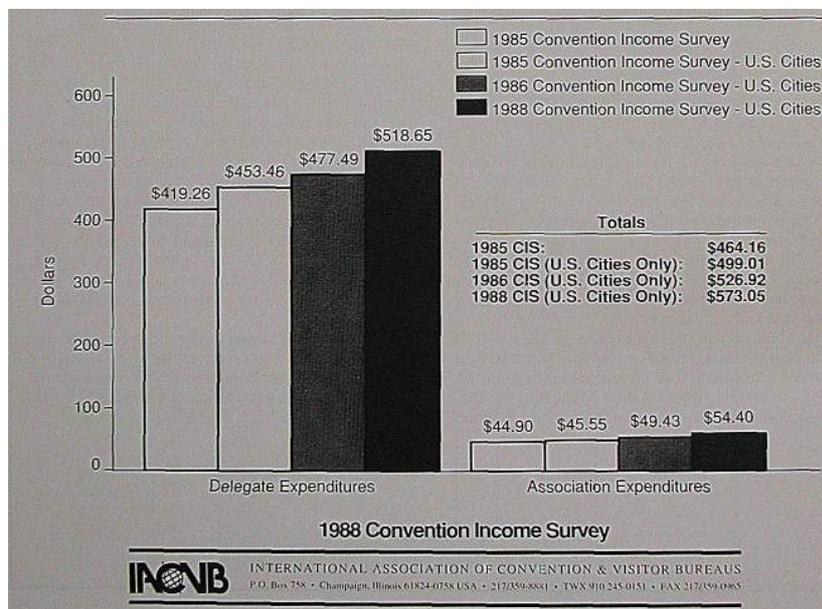
The survey indicated that the average convention attendee spent \$518.65 in the host city during a 4.1 night stay. The host association spent another \$54.40 per attendee during that period. When a trade show was involved, there was an additional per attendee expenditure of \$274.33 by exhibitors and another \$19.11 was spent by exposition service contractors. Of the individual delegate's expenditure, 50.8% was for hotel rooms and incidentals, 22.4% for restaurants and 8.2% for retail purchases.

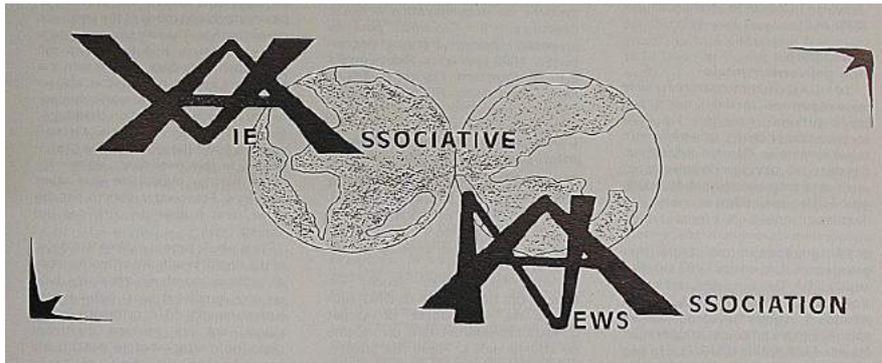
IACVB was founded in 1914 to promote sound professional practices in travel marketing and in the solicitation and servicing of meetings, conventions and visitors. The association is composed of 342 member bureaus in 25 countries.

Total Expenditure - Trade Show Delegate



Total Expenditure - Convention Delegate





Guide pour ONG

Aux Nations Unies: le point sur l'Afrique (1986-1990). Guide à l'intention des organisations non gouvernementales, établi par le Bureau des Quakers auprès de l'ONU par Barbara Adams et Marina Lent.

Summer Study Session on Human Rights

Each year since 1970, the International Institute of Human Rights in Strasbourg has held a summer study session on international human rights, usually lasting for four weeks. This year the 19th study session took place from July 4-August 12, 1988.

The Strasbourg Institute is the oldest established international human rights institute with a special mandate to promote the study of human rights through a variety of means, including both teaching and research. The study session in human rights is intended to provide graduate students, young university teachers, research assistants, members of the legal profession, and national and international civil servants with an advanced course on the international and comparative law of human rights.

These courses are given by experts in the field, both scholars and human rights advocates. Lectures may be in either English or French (and sometimes in Spanish). No translation is given, and bilingualism is an advantage, though not a prerequisite.

Although the program generally has a strong European flavor and a heavy legal orientation, the Institute encourages participation of people from the Third World, and offers a number of scholarships to subsidize the expenses of Third World students.

The Institute offers both a Certificate of Attendance and/or a Diploma - the latter after the successful completion of a series of examinations on specific and general human rights subjects. Many regard attendance at Strasbourg as equivalent to «initiation» into the human rights community.

Institut International des Droits de l'Homme. 1 Quai Lezay-Marnesia 67000 Strasbourg, France Tel. (33) 88-35-05-50; Cable: JURAHOMINIS; Secretary-General: Alexandre Kiss. Other institutions also offer courses on human rights. A useful reference is the *World Directory of Human Rights*

Teaching and Research Institutions. First edition. Paris and New York. 1988. 216 p. Copies available, in paperback from UNESCO, 7 Place de Fontenay, 75700 Paris, France; or in cloth, from Berg Publishers, 175 Fifth Avenue, Room 400, New York, NY 10010, USA.

Educación de Adultos

Le premier atelier *Formación de Dirigentes en Educación internacional de adultos* sera organisé par CEAAL et ICAE (Conseil international pour l'éducation des adultes) au Centro El Canelo de Nos (Chili) du 3 au 28 avril 1989.

Vingt participants (soit 10 femmes et 10 hommes) acquerront ou amélioreront leurs connaissances en matière d'éducation des adultes en sera renforcé.

Des voyages d'étude sur le terrain et des discussions avec des éducateurs de base permettront aux participants d'aller plus loin et de placer l'éducation populaire dans son contexte social, économique et politique.

Le secrétariat général du CEAAL réédite l'ouvrage *Investigación Parti-*

cipativa y Praxis Rural. Nuevos conceptos en Educación y Desarrollo Local, de Francisco Vio Grossi (Secrétaire général du CEAAL), Vera Gianotten et Ton de Wit.

Cet ouvrage peut être obtenu à l'adresse du CEAAL, Casilla 6257, Santiago, Chili (Info. transmise par IRED-AL).

Agriculture non gouvernementale

Le FIDA (Fonds international pour le développement agricole) qui a son siège à Rome, considère les ONG (organisations non gouvernementales) comme un élément indispensable dans les activités de développement et a progressivement étendu la coopération avec elles au cours des dernières années. A l'avenir, cette coopération sera intensifiée encore davantage sous forme d'une plus grande participation des ONG aux projets du FIDA. Dès à présent, une provision budgétaire de 350 000 \$ E.U. est affectée à cet effort d'intensification, appelé Programme de coopération étendu FIDA/ONG (ONG/PCE); des subventions à des projets individuels seront autorisées jusqu'à un maximum de 75.000 \$ E.U. (See article in *Transnational Associations*, 2/1989, p. 102).

Thésaurus de la Fondation pour le progrès de l'homme

La Fondation pour le progrès de l'homme a conçu un thésaurus dans lequel les mots-clés sont classés par thèmes puis par ordre alphabétique.

Le classement thématique est présenté en trois parties : les « lignes de force » qui correspondent aux priorités, de la Fondation; les domaines d'intervention (ex. développement économique, agriculture, éducation, habitat, etc.); et les approches « transversales » où les mots-clés sont classés en fonction de la discipline scientifique ou technique mobilisée.

Un second thésaurus publié en collaboration avec RITIMO, intitulé «*Thésaurus; champs sémantiques et alphabétique*» est découpé en plusieurs champs sémantiques:

- agriculture, système alimentaire
- armement, guerre et paix
- communication, information, documentation
- culture, éducation
- développement
- économie, industrie
- environnement, géographie
- idéologie, philosophie

- politique, état
- relations internationales
- religion
- santé
- science, technique
- société, démographie.

Les partenaires intéressés par ce système de documentation écrivent directement à : *Fondation pour le progrès de l'homme, 9 chemin de Longeraie, 1006 Lausanne, Suisse ou 94 avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris, France ou RITIMO, 20 rue Rochechouart, 75009 Paris, France.*

GOOD AID. A study of quality in small projects

Ce livre de David Millwood et Helena Gezelius, publié en anglais, montre comment les habitants d'un pays riche - la Suède - essaient d'aider ceux des pays en développement au moyen des ONG.

Pour réaliser cette étude, les auteurs ont demandé à 15 ONG suédoises de sélectionner un projet qu'elles considèrent être un modèle de «bonne aide». Parmi ces projets, les deux auteurs en ont visité quelques-uns.

Prix: 30 couronnes. Disponible à: *Swedish International Development Agency, 105 25 Stockholm, Suède.*

How To Transform Sewage

US NGO Does

Waste Management R&D

NGOs are normally thought to be too small and without the needed technical capacity to actually do waste water treatment. Instead, they are expected to play the role of instigator, pressuring government and industry to act. But a small group in the US, Ocean Arks International, is breaking this mold by pioneering the research and development of a «solar-aquatic» waste water treatment plant.

In industrial countries, conventional waste water treatment involves a three-step process. First the solids in raw sewage are allowed to settle out; next, bacteria and algae break down the large organic molecules; finally, the effluent is treated with chemicals to remove phosphate and pathogens. The Ocean Arks' approach is different, relying wholly on biological, or natural, methods.

In nature, the waste of one organism becomes the food of another. For instance, plants «breath» the carbon dioxide that humans and other animals

exhale. Taking its cue from nature, Ocean Arks uses plants and animals to remove human and industrial wastes from water.

Ocean Arks' imitation of the natural world takes place in a greenhouse, because the harsh winters of northern climes would cause the system to hibernate during much of the year - or die altogether. The raw sewage enters the greenhouse and flows into tall translucent cylinders. There, with the aid of light and air, pond bacteria begin to digest the waste's organic components. From these aeration chambers, the fluid enters channels through which it flows the length of the greenhouse. In this mini river, algae consume nitrate, phosphate and other nutrients. Freshwater shrimp eat the algae, and further on, fish eat the shrimp.

This whole process takes five days, at the end of which the effluent enters an artificial marsh where plants take up any remaining toxic substances. Heavy metals do accumulate in the plants, but any sewage treatment plant (no matter what its design) will have trouble disposing of these materials. The only way to adequately handle heavy metals is to not introduce them into the waste stream in the first place.

In order to popularise this biological approach to waste management, and to test its market feasibility, Ocean Arks established a for-profit company, the Four Elements Corporation. Four Elements has built one pilot facility, and has been contracted to build at least two more. In the meantime, Four Elements is being bought out by a larger concern, Living Technology Systems, which plans to build full-scale commercial plants.

Ocean Arks has had similar successes in the treatment of septage, a highly concentrated form of sewage which is pumped from home-owners septic tanks. Using a similar array of solar cylinders and an artificial marsh, Ocean Arks has demonstrated that it can turn noxious septage into water fit to drink. Four Elements Corporation has submitted a proposal to one town to build a facility that would handle 50,000 gallons (approximately 250,000 litres) of septage each day. *Mecoforum, 6 Marsh 1989* (Much of the information in this article was drawn from «*The New Alchemist*» by Donella H. Meadows which appeared in the November/December 1988 issue of Harrowsmith).

 New... Creations... Plans... New... Creations... Plans...

The Environmental Health Regional Information Network (CEHA) was launched in February 1988 by WHO's Regional Centre for Environmental Health Activities (CEHA) in Amman, Jordan. A grant from IDRC will cover the initial two years of operation of the network which should later on become self-supporting.

The aims of the network are to promote regional information exchange on environmental health and to strengthen the national infrastructures of each country in the Eastern Mediterranean region.

In order to develop CEHANET and to promote the exchange of information within the region, CEHA will be providing information services such as a bibliographic and current awareness system, training of documentalists and librarians, adaptation, development and arabization of information systems and tools to be used by CEHANET.

Additional information may be obtained from:
 Centre for Environmental Activities (CEHA) WHO P.O. Box 926967 Amman, Jordan.

ZEBRA est un réseau européen dans le domaine de l'audio-visuel destiné à rapprocher tous ceux - organisations, particuliers - qui produisent, distribuent ou utilisent des productions audio-visuelles en relation avec le développement du tiers monde.

Nouvellement créé, le réseau ZEBRA prépare une banque de données qui contiendra des informations sur les productions audio-visuelles sur le tiers monde (déjà réalisées ou en projet); les noms et adresses des producteurs, des techniciens et des distributeurs spécialisés dans ce domaine; les programmes télévisés concernant le tiers monde; les institutions nationales et internationales, et enfin les ONG qui ont un département audio-visuel.

Une publication mensuelle, ZEBRA News, permet à l'information de circuler à travers les membres du réseau.

Le Réseau ZEBRA organisera (fin 1989 un séminaire international sur les ONG et l'audio-visuel (utilisation de productions audio-visuelles dans les écoles, contenu des productions utili-

sées par les ONG, influence de l'opinion publique et des ONG sur les programmes télévisés en rapport avec le tiers monde).

Pour plus d'information, écrire à: ZEBRA, Antoinette Fredericq, coordinatrice, 23 avenue d'Auderghem, 1040 Bruxelles, Belgique. Dés enseignants de Belgique, d'Allemagne fédérale, de Grande-Bretagne et des Pays-Bas ont créé à Bruxelles une Association européenne de recherche en activité physique adaptée qui constitue le groupe européen de la Fédération internationale de l'activité physique adaptée (Yearbook of International Organizations n° DD 1586). L'association est régie par la loi belge du 25 octobre 1919; elle a pour objet de développer la recherche fondamentale et appliquée et de promouvoir l'application d'une telle recherche au développement de programmes en matière d'activité physique et sportive adaptée. Le siège est établi à l'Université libre de Bruxelles, CP 168 avenue Paul Heger 28, B-1050 Bruxelles.

L'Annexe au Moniteur Belge du 9 février 1989 publie les statuts de ASM Europe. Régie par la loi belge sur les associations internationales, l'association a pour objet de mettre en œuvre des initiatives scientifiques et pédagogiques d'intérêt européen afin de favoriser la promotion des connaissances sur la fabrication, le traitement, le développement et les applications de matériaux d'ingénierie. ASM Europe participe à des échanges d'expériences et de ressources financières ASM International. Le siège est établi 19 rue de l'Orme, 1040 Bruxelles. Le président est Hans Portisch (Autriche), le vice-président Willem Moerdijk (Pays-Bas), le trésorier Roger Spei (France); le conseil comprend 10 personnes de 7 nationalités: autrichienne, belge, française, allemande, américaine, finlandaise, néerlandaise.

L'Annexe au Moniteur Belge du 12 janvier 1989 publie les statuts de la Fédération européenne des associations d'étudiants en psychologie. Elle est régie par la loi belge du 25 octobre

1919 (association internationale). Le a siège est établi à 4020 Liège (Belgique), rue Frédéric Nyst 20. Le président est Catherine Larsson (Suède), la secrétaire Moira Rissanen (Finlande) et le trésorier Benoit Renard (Belgique).

Du 14 au 19 février 1989 s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) l'assemblée du Conseil permanent de la Conférence régionale de l'Afrique occidentale francophone. Y a été décidée l'ouverture, à Abidjan, en octobre prochain, de l'Institut supérieur africain de la communication (ISACOM).

The Global Commission on AIDS, comprised of eminent biomedical and social scientists, and specialists in primary health care, law, economics, communications, technical and aid management, held its inaugural meeting at the World Health Organization (WHO) in Geneva from 29-31 March, 1989.

The Commission was formed by Dr Hiroshi Nakajima, Director-General of WHO, to provide expert guidance and interpretation of trends in the AIDS epidemic, as well as broad guidance from a scientific and technical viewpoint on the future activities and direction of the WHO Global Programme on AIDS (GPA).

Une nouvelle association technique a vu le jour au début de cette année dans le cadre de l'Europe des douze. La Communauté européenne de recherche en matière d'écoulement, de turbulence et de combustion (ERCOFTAC) a pour but de promouvoir les efforts conjoints d'entreprises et d'instituts de recherches européens actifs dans le domaine de la simulation par ordinateur et tous les autres aspects de l'écoulement de fluide, de la turbulence et de la combustion. S'attachant en priorité à la recherche fondamentale et appliquée, la Communauté voudrait développer une nouvelle forme de collaboration entre l'industrie, les gouvernements, les associations professionnelles et les groupes de recherche. A un horizon un peu plus lointain, les fondateurs visent la mise sur pied d'une structure Ercoftac composée d'un

réseau d'unités régionales, d'un centre européen de recherche englobant un centre «super-ordinateurs», un centre de banques de données et un institut de recherche regroupant des scientifiques et des ingénieurs actifs dans le domaine de l'écoulement, de la turbulence et de la combustion. Le conseil d'administration comprend 29 personnes de 8 nationalités différentes: Belgique, France, Allemagne, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Un représentant de la Communauté économique européenne y siège à titre officiel. L'association est régie par la loi belge du 25 octobre 1919. Son siège est établi: Bd du Triomphe 43, B-1050 Bruxelles.

A new grouping of European scientists was launched in Cambridge in September 1988 when the Academia Europaea held its first meeting in Pembroke College. The Academia is a free non-political association of scholars from across Europe which covers the full range of scholarship from the humanities and social sciences through natural sciences to applied sciences such as medicine and engineering. The inaugural meeting was given a keynote address by M. Hubert Curien, of the Founding Group who is now the Minister of Science and Technology in France.

The Academia proposes to develop a European identity in scholarship and provide a focus for this. It will encourage multidisciplinary and transnational approaches to research and the mobility of research workers within Europe. It aims to undertake independent studies of important questions for general and specialist interest both on its own initiative and in response to requests from other bodies.

It also regards as extremely important the development of means of improving the understanding of the value of science and the humanities for the wellbeing of our society, through activities addressed to the public and to legislators and politicians. The means of achieving these objectives will be through the organisation of study groups, discussions, meetings and symposia and through the issue of reports and other publications.

There are 150 founding Members of the Academia Europaea. While the new body has no constitutional links with the European Science Founda-

tion, its President is Sir Arnold Burgen, a member of the ESF Executive Council and Chairman of the ESF Networks Committee. The Academia's first Vice-Presidents, Professor Robert van Lieshout and Professor David Magnusson, have been Vice-Presidents of ESF.

(Communications, April 1989).

In March 1989, a new research initiative - the Women, Environment and Development Network (WEDNET) - will be launched by the Environment Liaison Centre International. The central purpose of WEDNET will be to strengthen the role of indigenous women's knowledge in the sustainable development field. Funded by the International Development Research Centre, WEDNET programmes will include research, information-sharing and other communication activities.

WEDNET begins with the observation that women, as a group, are among the world's most important resource managers. And women's success at sustainable resource use is dependent on how free they are to make their own decisions.

The network's activities will include 10 to 12 research projects that will be carried out using a common framework of investigation. This framework emphasizes three interrelated concerns: the discrepancies between what women know to be true and what resource management «experts» tell them; the manner in which women in households cope with environmental degradation; and innovations in sustainable resource management developed by women at the grassroots in African communities. Some projects are presently being developed in Botswana, Burkina Faso, Ghana, Kenya, Nigeria, Senegal, Tanzania, Zambia and Zimbabwe.

WEDNET's information-sharing component will link the network's researchers and associated institutions in order to establish a permanent information resource. This data base will support WEDNET's ultimate objective - to establish direct links with policy makers and develop policy recommendations that reflect women's knowledge of their own environments. WEDNET will also publish a bilingual (French/English) newsletter.

Preliminary proposals are invited from African women researchers associated with institutions in the following countries: Chad, Niger, Burkina Faso, Mali, Sudan, Namibia,

Kenya and Tanzania. Research topics may cover the following areas: livestock; water harvesting and conservation; soil conservation; food security; nutrition and health; and technology. Proposals should provide a brief project outline and a budget of approximately \$20,000 (Canadian). Proposals should be sent to the Executive Director of ELICI, Dr. Shimwaayi Muntamba, arriving no later than May 1, 1989.

Persons and institutions in all parts of the world wishing to receive the WEDNET newsletter may contact one of the WEDNET coordinators:

WEDNET Coordinator, ELICI, P. O. BOX 72461, Nairobi, Kenya.

Dr. Bonnie Kettel, Faculty of Environmental Studies, York University, North York, Canada M3J 1P3.

La Confédération européenne des cadres (CEC), regroupant dix confédérations nationales interprofessionnelles de cadres, a officiellement été créée le 19 avril à Bruxelles, à l'issue du 12^e congrès de la Confédération internationale des cadres (CIC).

M. Henri Bordes-Pagès, secrétaire national de la CFE-CGC française, a été élu président de cette organisation qui revendique 800.000 adhérents dans dix pays européens, à l'exception de l'Irlande et de la Grèce, pour l'heure non affiliées en raison de l'absence d'organisation représentative dans leur propre pays.

La CEC a l'ambition de devenir la seconde composante de (*d'expression salariale*) dans l'Europe sociale de 1993, à côté de la Confédération européenne des syndicats (CES), qui regroupe trente-six organisations de vingt-deux pays ayant vocation à représenter toutes les catégories de salariés.

La CES revendique une quarantaine de millions d'adhérents et refuse l'affiliation de syndicats catégoriels. La CEC demande la reconnaissance d'un statut spécifique du personnel d'encadrement et la mobilité des salariés et entend participer au dialogue social avec le patronat européen.

M. Bordes-Pagès a assuré que les cadres «savent que l'Europe ne peut avancer de manière bancale en privilégiant les seuls aspects économiques et financiers» et qu'il n'est de «progrès social sans une économie saine, dynamique et compétitive».

L'audiovisuel européen est en crise. Les salles de cinéma ferment les unes après les autres, les productions d'œuvres d'auteurs diminuent faute de moyens, les canaux télévisuels se multiplient et diffusent tous les mêmes séries stéréotypées importées d'Amérique ou d'Asie, les politiciens s'interrogent.

L'Année européenne du cinéma et de la Télévision 1988 organisée conjointement par les Communautés européennes et le Conseil de l'Europe se veut une réponse de l'Europe à cette crise ; elle entend sensibiliser l'opinion, amorcer des collaborations, promouvoir des projets communs. La création du Fonds de soutien «Eurimages» s'inscrit dans le même souci de mobiliser le potentiel audiovisuel européen. Son but est de favoriser la coproduction, la distribution et la diffusion d'œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles afin de tirer pleinement profit des possibilités qu'offrent les nouvelles techniques de communication. Il s'agit avant tout d'intensifier les échanges et la coopération afin de stimuler la création et de venir en aide aux auteurs, producteurs et distributeurs européens.

A l'heure actuelle 14 Etats membres du Conseil de l'Europe, à savoir la Belgique, Chypre, le Danemark, la France, la République fédérale d'Allemagne, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse participent à « Eurimages » et l'Islande a manifesté l'intention d'y adhérer prochainement. Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 1989, le Fonds dispose d'un budget initial d'environ 55 millions de francs français.

Tout projet audiovisuel auquel participent des coproducteurs ressortissants d'au moins trois Etats membres du Fonds peut bénéficier de son soutien financier. Quant à la distribution et à la diffusion, les œuvres prises en considération sont celles réalisées par un ou plusieurs producteurs ressortissants, uniquement ou dans leur majorité, d'Etats membres du Fonds et dont la distribution et la diffusion sont envisagées dans au moins trois Etats européens. Le Fonds prévoit en particulier la prise en charge partielle du coût des opérations de doublage et de sous-titrage. Il convient de souligner le caractère éminentement culturel du Fonds dont l'objectif majeur est de soutenir les œuvres mettant en évidence les valeurs qui caractérisent l'identité européenne.

Gaetano Adinolfi
Président d'Eurimages

(Forum, Conseil de l'Europe, 2/1989)

Abolir d'abord les frontières immatérielles qu'engendre la méconnaissance de ce qui se passe à l'étranger, tel semble être l'objectif des professionnels qui sont à l'origine du Mouvement des travailleurs sociaux européens (1), fondé le 29 avril 1988 à Paris.

L'association créée pour donner un statut juridique au M.T.S.E. propose à ses membres trois objectifs :

* développer des échanges, des rencontres,

de l'information, de la recherche, de l'action, de l'innovation entre les travailleurs sociaux européens;

- mettre en place un réseau de correspondants dans les douze pays de la Communauté;
- promouvoir une fédération européenne regroupant les mouvements de même nature au sein des pays membres de la C.e.e.

Cette finalité de production d'échanges et de connaissances s'appuie, soulignent les animateurs du M.T.S.E. sur une politique de promotion de la recherche qui suppose l'organisation de relais permanents entre les praticiens et les équipes liées à l'Université, au C.N.R.S. ou aux autres institutions qui financent ou réalisent des recherches se rapportant à l'action sociale.

Mais le but du mouvement est aussi de faciliter, lorsque les frontières seront tombées, la circulation des professionnels dans les pays de la Communauté. Or cette mobilité exige, pour être plus qu'une possibilité formelle, la réalisation de conditions qui sont à l'heure actuelle loin d'être remplies. Liés aux capacités des personnes et aux caractéristiques des dispositifs juridico-administratifs (règles d'exercice des professions sociales, formation, reconnaissance des diplômes et des qualifications par exemple), ces éléments devront faire l'objet d'un examen systématique. Afin de rassembler toutes les compétences concernées par ces différentes questions, le M.T.S.E., qui comptait une cinquantaine de membres le jour de sa création, a prévu de s'ouvrir aussi bien aux personnes physiques (professionnels salariés ou bénévoles) qu'aux autres associations du secteur qui partagent son triple souci.

Pierre Grelley

(1) c/o Claude Jacquet (6, rue Reiter, 94100 Saint-Maur).

Acting as a kind of magnet, the International Centre for Theoretical Physics (ICTP) in Trieste, Italy, is drawing support from the Italian Government and international agencies for the establishment of several new satellite research centres. Now in its 24th year of operation, ICTP will provide both a model and a focal point for the cluster of autonomous but interrelated institutions.

Professor Abdus Salam, in his capacity as Director of ICTP and President of the Third World Academy of Sciences, has proposed that each of the new centres should stress excellence, high level scientific achievement among practitioners from developing countries, and international cooperation. Mr. Andreotti, Italian Foreign Minister, has offered his blessings to the project on the grounds that it is now Government policy to give priority to assistance activities which encompass research and transfer of technology, including « high tech » operations.

The first of these new institutions will be

called the Centre for Earth Sciences and the Environment. It will concentrate on: earthquake and mineral deposit prediction ; air-sea-land interactions effecting climatic changes ; upper-middle-lower atmosphere interactions with special emphasis on the tropical ionosphere ; and environmental control and remote sensing. A formal link between this Centre and the International Geosphere-Biosphere Programme is presently being worked out.

The proposed Centre for High Technology and Advanced Materials will focus initially on micro-processors, photonics (optical fibres and lasers), high-temperature superconductors, semiconductors and composites.

And finally, the Centre for Pure and Applied Chemistry will be devoted to research on polymers, catalysis and reactivity and others fields attracting particular attention for their relevance to industrial applications.

All these Centres will be grouped under an umbrella organization called the International Centre for Science and it is proposed also to incorporate the International Centre for Theoretical Physics and perhaps eventually the International Centre for Genetic Engineering and Biotechnology (ICGEB).

Like ICTP, the new Italian-based research centres will combat the brain-drain by offering advanced training to scientists and technicians from developing countries who then return home to share their know-how and expertise. Through the centres in Trieste, these people are assured of moral and material support for their activities, and they become members of a worldwide network in turn. Another feature common to the Trieste Centres will be the availability of experimental facilities and advanced instrumentation not currently available in most of the Third World. The existence of permanent research teams in Trieste with whom Third World scientists can collaborate, will guarantee that everyone has access to first-rate facilities that would not otherwise be affordable. A large computer operation, with training provided, is another important element of the Trieste cluster.

Provisional terms of reference for each of the new Centres were drawn up last winter, and a number of pilot activities have been identified. Worth 10 million dollars over the next two years, these pilot projects will be hosted on the premises of ICTP until they get their own locations and funding. It is expected that the Centres will need 10 million dollars a year each in the initial phase of their operation.

(Science International, June 1989)

Bibliography Book Review

Manuel de gestion pratique des associations de développement rural du tiers monde,

par Fernand Vincent, IRED, Genève, 1988.

Tome I: Organisation; Administration; Communication. Tome II: Gestion financière
(3, rue de Varembe, Case 116, 1211 Genève 20, 16 U.S. \$ le volume).

Ce manuel de gestion pratique s'adresse avant tout aux gestionnaires et responsables d'associations de développement du tiers monde, c'est-à-dire à tous ceux qui doivent diriger, gérer et animer une organisation non gouvernementale. Il pourra servir utilement aux formateurs de gestionnaires de groupements ou d'associations et à tous ceux qui assument des responsabilités de gestion d'un programme de développement. Cet outil de travail est rédigé dans un style simple et direct. Il contient de très nombreux exemples et annexes issus de l'expérience africaine de ceux qui ont collaboré à sa rédaction.

Pour faciliter la compréhension de certaines expressions ou mots, il est publié en fin d'ouvrage un lexique ou

petit dictionnaire des termes techniques difficiles à comprendre. Il suffit donc de s'y référer pour obtenir l'explication voulue.

Ce manuel a été conçu pour être consulté quand un problème de gestion se pose aux responsables d'une association. Pour trouver une réponse, il suffit d'identifier ce problème par un mot-clé et de se référer à l'index publié ci-après.

Le tome II de ce manuel est publié simultanément. Il traite des questions de gestion financière qu'une association se pose dans son action de tous les jours. Voici quelques chapitres du sommaire de cet ouvrage:

- Recherche de financements

- Création de fonds souples ou de fonds rotatifs

- Création d'un système d'épargne locale

- Organisation d'un système de crédit

- Budget, trésorerie et comptabilité simple

- Gestion de petits projets: banque de céréales, à moulin à mil, caisse-pharmacie

- Systèmes comptables

- Comptabilité d'exploitation et bilan

- Justification des subventions reçues et contrôles financiers.

La version anglaise du manuel de gestion publié par l'IRED est sortie de presse tout récemment.

Les coopératives. Un aperçu de l'évolution du mouvement coopératif dans la région africaine : champ d'action, impact et perspectives.

Rapport III, 7^{ème} conférence régionale africaine. Harare, Bureau international du travail (BIT), novembre-décembre 1988, 132 p.

L'Afrique possède une longue tradition des coopératives, mais elles ont parfois été intégrées sans tenir compte des aspirations réelles des communautés.

Le présent rapport retrace l'histoire

du mouvement coopératif africain et examine le concept de coopération et son application dans l'Afrique contemporaine. Les différents types de coopératives sont également décrits, ainsi qu'une évaluation succincte

de leur impact économique et social. Finalement, le rapport suggère les moyens de renforcer le développement des coopératives et examine la contribution qu'elles pourraient apporter pour surmonter la crise en Afrique.

Albert Tévoédjrè, compagnon d'aventure. Editions Berger-Levrault, Paris, 1989, 536 p.

Albert Ekué et Edmond Jouve ont réussi sous ce titre une collection d'études dédiées au sociologue béninois. Albert Tévoédjrè étudia à Toulouse, à Fribourg, à Genève et au Massachusetts Institute of Technology (MIT) avant de se consacrer à la pédagogie et à la recherche. Nommé directeur général adjoint du Bureau international du travail (BIT), il crée l'Institut international d'études sociales, puis

l'Association mondiale de prospective sociale en 1976 et, l'année dernière, le Centre panafricain de prospective sociale. Ses livres *la Pauvreté, richesse des peuples, Mes certitudes d'espérance* ainsi que sa défense des « *contrats de solidarité* » entre le Nord et le Sud s'imposent dans la luxuriante réflexion sur le tiers-monde et ses rapports avec l'Occident.

Plus de quarante personnalités se

sont jointes pour réaliser ce livre d'hommages préfacé par Leopold Sédar Senghor. Les articles illustrent cinq thèmes : quel développement pour le tiers-monde; la prospective sociale à l'aube du vingt et unième siècle; les *contrats de solidarité* et leur avenir; le panafricanisme en action; la dimension spirituelle de l'homme de service public.

